VENDREDI 21 NOVEMBRE 2025 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1861
Abonnement annuel : 125 € - le numéro : 2,45 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne

ENCOURAGER TOUTES LES VOCATIONS,
ET ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS AGRICOLES.
#ENSEMBLEONYARRIVERA
11/2025 – Édité par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne - Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, siège social : 269 Faubourg Croncels 10000 Troyes - 775 718 216 RCS Troyes. Société de courtage d'assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° 07 019 188. Identifiant unique ADEME : FR234345_01PRBI.

Arnaud Rousseau reçu dans la Nièvre



C'est à l'occasion de l'assemblée générale de la FDSEA 58 que le président de la FNSEA s'est exprimé sur les sujets agricoles nationaux et internationaux. Mais les thèmes abordés lors de l'assemblée générale lui ont aussi permis de livrer un point de vue sur les zones intermédiaires, la prédation, ou le manque de cap précis pour l'agriculture dans la politique française.

Pages 03 et 04

Encart : Catalogue Agram (sur Yonne et Nièvre)



P.07
ACTUALITÉS *Région*

Commerce des broutards// Pas de motif d'affolement



Clarisse Guziou-Jaouen / Terres Inovia

P.14
PRODUCTIONS *Cultures*

Colza // Mesurer la biomasse pour un apport d'azote sur-mesure



Renault

P.16
DOSSIER *Véhicules utilitaires*

Marché // Le diesel toujours plébiscité

Ets BUCHEZ
MATERIEL AGRICOLE
Corbigny - Luzy - Autun - Moulins Engilbert
03 86 20 17 38 - www.etsbuchez.fr
Ets DE BRUIN
MATERIEL AGRICOLE
Cerisiers - Charny - Chateauneuf-Val-de-Bargis
Ouanne - St Gondon
03 86 96 20 08 - www.debruin.fr



PAILLEUSES DISTRIBUTRICES
Une gamme pour toutes les tailles de troupeau
PASSEZ COMMANDE
LUCAS



// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 SYNDICALISME: LE BATEAU A BESOIN D'UN CAP !

.05 COMMERCE: AS DE CŒUR A TOUT LES ATOUTS

.06 DNC : UN ÉLEVEUR TÉMOIGNE

ACTUALITÉ // RÉGION

.07 COMMERCE DES BROUTARDS: PAS DE MOTIF D'AFFOLEMENT

.08 CHARGES DE MÉCANISATION : UN POSTE À SURVEILLER DE PRÈS

ACTUALITÉ // FRANCE

.09 1945-2025: LE STATUT DU FERMAGE A 80 ANS

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.10 172e CONCOURS GÉNÉRAL AGRICOLE DE LA NIÈVRE: UNE ADAPTATION FORCÉE

.11 ÉLEVAGE LAITIER: SIMPLIFIER LA TRAITE

PRODUCTIONS // CULTURES

.12 STOCKAGE DE CARBONE ET D'AZOTE: ÉCHANTILLONNER LES SOLS FRANÇAIS AU FIL DU TEMPS

.13 STOCKAGE DU CARBONE: AMÉLIORER LE POTENTIEL DU SEMIS DIRECT

.14 COLZA: MESURER LA BIOMASSE EN ENTRÉE HIVER POUR UN APPORT D'AZOTE SUR-MESURE

PRODUCTIONS // VIGNE

.15 SIMPLIFICATION: DES MESURES TYPE POUR AVANCER COLLECTIVEMENT

DOSSIER // ÉQUIPEMENTS

.16 VÉHICULES UTILITAIRES: LE DIESEL TOUJOURS PLÉBISCITÉ

.17 VÉHICULES UTILITAIRES: S'ÉQUIPER D'UN MODÈLE ÉLECTRIQUE D'OCCASION

.18 VÉHICULES UTILITAIRES: SÉLECTION DE NOUVEAUTÉS

RURALITÉ // SOCIAL // TERRITOIRES

.20 FÊTE DE LA NOIX: « UNE ANNÉE À NOIX »

SERVICES

.21 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.22 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.24 PETITES ANNONCES

.26 ANNONCES LÉGALES

.29 ÉQUIPEMENTS

MAGAZINE // LOISIRS // OXYGÈNE

.30 NOËL: LES CALENDRIERS DE L'AVENT À LA DÉCOUVERTE DES TERROIRS

.31 EXPOSITION: CASSIS ET CASSISSIERS DANS L'ŒIL DU COLLECTIONNEUR

.32 HISTOIRE: IL Y A 85 ANS, L'OPÉRATION DYNAMO



// LE DESSIN

// EN BREF

UE/Mercosur Paris réclame une autorité indépendante européenne de contrôle

En marge de la réunion du Conseil Agriculture du 17 novembre à Bruxelles, la ministre de l'Agriculture Annie Genevard a une nouvelle fois rappelé les exigences françaises quant à la ratification de l'accord commercial UE-Mercosur, alors que les déclarations de l'exécutif ont pu apparaître ambivalentes ces dernières semaines. Outre l'obtention de *« garanties très solides »* sur l'applicabilité des mesures de sauvegarde et la réciprocité des normes, la ministre a réclamé la création d'une autorité indépendante européenne en matière de contrôle aux frontières. *« Toutes les règles du monde ne valent que si on peut véritablement les contrôler. Et ça, c'est un immense problème »*, a-t-elle indiqué. Pour justifier sa demande, elle a notamment évoqué le blocage aux frontières de l'UE *« la semaine dernière »* d'une cargaison de 40 t de bœuf en provenance du Brésil *« traité avec des médicaments interdits en France »* grâce à un signalement en amont des autorités brésiliennes. *« Que se serait-il passé si les Brésiliens ne l'avaient pas signalé ? »*, s'est-elle interrogée, avant d'ajouter : *« Y aurait-il eu un contrôle suffisant pour retenir ces 40 tonnes de viande de bœuf ? »*.

Transmission/machinisme Les députés instaurent deux nouveaux crédits d'impôt

Lors de l'examen du projet de loi de finances (PLF) 2026 en séance publique le 14 novembre, les députés ont voté à l'unanimité un crédit d'impôt au titre des charges de mécanisation collective. Les amendements, adoptés avec l'avis favorable du gouvernement mais défavorable de la commission, visent à *« encourager la mutualisation des matériels au sein des coopératives d'utilisation de matériel agricole (Cuma) »*, d'après l'exposé. *« Ce crédit d'impôt de 7,5 % s'appliquerait aux dépenses facturées par les Cuma à leurs coopérateurs au titre des charges de mécanisation collective, dans la limite de 3 000 € par an et par exploitation, et sous réserve d'un seuil minimal de 500 € »*. Par ailleurs, les députés ont instauré un crédit d'impôt d'accompagnement à la transmission d'exploitation. L'amendement DR, adopté malgré les avis défavorables du gouvernement et de la commission, fixe son montant à 5 000 €, reconductible sur cinq ans.
Pour y avoir droit, le cédant doit être inscrit au répertoire à l'installation et être accompagné par des structures agréées en conseil et accompagnement à la transmission.

Gîtes ruraux Les députés veulent réduire la fiscalité de la location

Les députés ont décidé, le 17 novembre lors de l'examen du budget, d'exclure les gîtes ruraux de la fiscalité alourdie en 2025 sur les locations de courte durée. Afin de réguler les locations de type Airbnb, dans les zones tendues, le Parlement avait réduit fin 2024 l'abattement fiscal applicable aux meublés de tourisme de 71 % dans la limite de 188 700 € à 50 % dans la limite de 77 700 €. Mais son application produit *« des effets de bord importants »* pour les propriétaires de gîtes ruraux, *« dont l'activité, très majoritairement implantée en zone rurale, ne contribue en rien à la tension du marché locatif »*, ont plaidé des députés de tous bords. Ces hébergements, *« gérés pour l'essentiel par des particuliers ou des exploitants agricoles, constituent au contraire un levier essentiel du développement local »*, ajoutent-ils. Leurs amendements définissent les gîtes ruraux comme étant *« une maison indépendante ou un appartement situé dans un bâtiment comprenant quatre habitations au plus »* et n'étant *« pas situé sur le territoire d'une métropole »*. La ministre des Comptes publics Amélie de Montchalin s'est montrée défavorable, jugeant la définition trop large. *« Saint-Jean-de-Luz n'est pas située dans une métropole »*, a-t-elle fait ainsi remarquer.

// EN IMAGE

Télévision LCP a lancé une émission agricole



Capture d'écran LCP

« VIP Very Important Paysans ». Tel est le nom de la nouvelle émission bimensuelle consacrée au monde agricole qui a été diffusée pour la première fois sur La Chaîne Parlementaire (LCP) le dimanche 16 novembre à 17 h 50 puis rediffusée lundi 17 novembre à 14 h 30. Présentée par Frédérique Courtadon, cette émission dont le premier thème a été consacré au blé et à la culture de la pomme de terre entend *« réduire le fossé qui sépare encore producteurs et consommateurs, en offrant un espace de dialogue et de réconciliation »*, indique la chaîne. Quatre chroniqueurs réguliers interviendront dans cette émission : Michel Biero, ancien dirigeant de Lidl ; Louise Lesparre, journaliste, fondatrice de La Clé des Champs ; Antoine Robin, producteur du film *« Au nom de la Terre »* ainsi que l'agriculteur et influenceur Jean-Baptiste Vervy. L'émission est disponible en *replay* sur LCP.fr, france.tv et la chaîne YouTube de LCP jusqu'au 15 novembre 2027.

Terres de Bourgogne

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne). SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504
Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 125 € - **Prix au numéro :** 2,45 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

- **Gérante et directrice de publication :** Mauricette Besançon

Rédaction : redaction@terres-de-bourgogne.net
- **Rédacteur en chef :** Berty Robert b.robert@terres-de-bourgogne.net
- **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos fduclos@terres-de-bourgogne.net

Publicité : pub@terres-de-bourgogne.net
- **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
- **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 Tél. 01 49 84 03 30

Syndicat national de la PRESSE AGRICOLE et RURALE

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

// SYNDICALISME

« Mon sujet, c'est la souveraineté ! »

De passage dans la Nièvre à l'occasion de l'assemblée générale de la FDSEA 58, Arnaud Rousseau, le président de la FNSEA, est revenu sur les dossiers agricoles prioritaires du moment.

Y a-t-il une raison particulière à votre participation à l'assemblée générale de la FDSEA de la Nièvre ?
Arnaud Rousseau : *« Mon travail de président de la FNSEA c'est de faire la tournée des départements. Je le fais au moins une fois par semaine. Il y a plusieurs mois, le président de la FDSEA 58, Emmanuel Bernard, m'avait demandé d'être présent aujourd'hui, invitation à laquelle j'ai répondu avec plaisir ».*

L'actualité agricole est pour le moins compliquée et tendue en ce moment. Vous avez eu ces derniers jours des mots assez sévères envers le Président de la République, par rapport aux positions qu'il a pu prendre, notamment sur le Mercosur. Où en est-on aujourd'hui ?
A.R. : *« Lors du dernier Salon de l'Agriculture, en février, nous avions rencontré le Président de la République. Il nous avait alors dit très clairement que le Mercosur n'était pas acceptable en l'état et que la France ne permettrait pas que les choses aillent à leur terme sans des modifications substantielles du texte. Nous avons été très surpris que, le 6 novembre, du Brésil, pays avec lequel nous avons des différents sur le plan agricole, Emmanuel Macron exprime un avis "plutôt positif", pour reprendre ses propres mots, tout en restant vigilant. Nous avons considéré qu'il s'agissait là d'un changement de posture. Qu'il se produise sans même nous en avoir parlé avant et, de surcroît, depuis un pays avec lequel le litige existe, cela a été vécu comme extrêmement provocateur et nous l'avons dit. J'ai d'ailleurs pu observer que, durant le week-end des 8 et 9 novembre, sa communication a changé et que, interpellé par un certain nombre de mes collègues en Occitanie, le 12 novembre, il a redit que, en l'état du texte du Mercosur, ce serait un "non" ferme de la France. Tout cela nécessitait des explications. Nous, nous pensons qu'il n'est pas possible de faire du commerce dans des conditions dans lesquelles il n'y a pas de réciprocité. Nourrir des vaches aux hormones ou des volailles avec des accélérateurs de croissance, c'est un modèle de production qui est interdit en Europe depuis plus de 25 ans. Donc, si c'est interdit en Europe, on ne l'importe pas d'ailleurs. Tout le monde peut le comprendre facilement. Il y a, par ailleurs, dans cet accord, quelque chose qui nous effraie : la clause de rééquilibrage. Elle dit que si l'Europe fait évoluer sa position et que cette évolution crée un préjudice pour les pays du Mercosur (Argentine, Brésil Paraguay, Uruguay, ndlr), ces derniers pourraient s'en prévaloir pour obtenir une compensation. Il y a là une sorte de "garantie de passif" qui nous poursuivrait et cela nous paraît extrêmement dommageable. J'observe d'ailleurs qu'il y a des gens qui sont favorables à l'accord du Mercosur mais très hostiles à cette clause de rééquilibrage, par ailleurs demandée par tous les nouveaux États qui souhaitent conclure des accords commerciaux avec l'UE. Dans ce cadre, je crois qu'on fait preuve d'une naïveté dangereuse. Néanmoins, nous sommes conscients que le Mercosur peut avoir des intérêts offensifs pour un certain nombre de secteurs, dont des domaines agricoles, mais vous aurez noté que tout le monde fait front commun parce que le sujet n'est pas de jouer les uns contre les autres, mais de dire que l'UE ne peut pas faire preuve de naïveté lorsqu'il s'agit d'échanges et qu'au même titre que les pays qui vont accepter nos produits le feront sur des standards qu'ils auront décidés, il nous appartient de faire respecter les nôtres. Aujourd'hui, la clause de sauvegarde n'est pas robuste. L'éventualité, évoquée par le Président de la République d'une mesure miroir, qui nous conviendrait, est remise en cause par cette clause de rééquilibrage, qui, juridiquement vient "enfoncer" l'éventualité d'une mesure miroir. Par ailleurs il y a l'union douanière, également évoquée par Emmanuel Macron, c'est-à-dire le fait que l'on puisse contrôler ce qui rentre sur nos territoires – ce qui n'est absolument pas le cas aujourd'hui, tout le monde fait que constat que nous sommes une passoire — cette union douanière ne se fera pas en trois mois et donc, pour nous c'est toujours non ! »*



Arnaud Rousseau, à l'assemblée générale de la FDSEA de la Nièvre, à Sauvigny-les-Bois, le 14 novembre : ***« Tous les gens qui fabriquent en Europe font le constat que l'UE fait preuve d'une naïveté confondante et qu'elle impose des standards très élevés, mais qu'elle n'est pas fichue de les faire respecter sur des importations. »***

> ***« Je crois que tout le monde a compris combien le secteur agricole était inflammable en ce moment. »***

La question des éventuels contrôles soulève beaucoup de scepticisme dans les rangs agricoles. Fait-on véritablement preuve de naïveté dans ce domaine ?
A.R. : *« Le scepticisme sur cette question n'est pas uniquement l'apanage du monde agricole : regardez ce qui s'est passé ces dernières semaines avec le site de vente en ligne Shein et son implantation dans un grand magasin parisien ! Tous les gens qui fabriquent en Europe font le constat que l'UE fait preuve d'une naïveté confondante et qu'elle impose des standards très élevés, mais qu'elle n'est pas fichue de les faire respecter sur des importations. On le voit en agriculture mais j'observe que de plus en plus de secteurs affirment qu'ils ne peuvent pas être mis en concurrence avec des acteurs qui produisent dans des conditions qui n'ont rien à voir avec ce qu'on nous impose. L'UE est naïve, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) est malade, les États-Unis s'assoient sur elle depuis des lustres, et nous, on s'enfonce dans une vision idéalisée de la relation commerciale mais dans laquelle, à la fin, nous perdons notre boussole ».*

Autre sujet d'inquiétudes : la hausse des coûts de production et notamment des engrais, en productions végétales. Le Gouvernement vient d'annoncer qu'il souhaitait agir face au Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF) qui doit entrer en vigueur au 1er janvier 2026 et qui devrait renchérir ces engrais. Vous croyez qu'on peut obtenir des résultats sur ce plan ?
A.R. : *« Le MACF pouvait sembler partir d'une idée intéressante mais la réalité, c'est qu'il a une conséquence sur l'augmentation des prix que ne peuvent pas supporter les agriculteurs, notamment les céréaliers – et c'est le cas dans la Nièvre – dont les résultats sont extrêmement dégradés. Le 12 novembre, le Président de la République a affirmé que la France était prête à porter une demande auprès des autorités bruxelloises pour retirer le volet agricole du MACF, ce qui nous convient. Mais soyons clairs : la France, seule, ne le peut pas, il faut que les autres États membres de l'UE bougent également. Apparemment, certains commencent à s'émouvoir de cette mesure. Mais il faut aussi rapidement que l'on s'interroge sur les raisons pour lesquelles nous sommes dépendants de ces importations. Mon sujet, c'est : qu'est-ce qui fera que demain, la recherche et l'innovation nous permettront, sur les engrais azotés, d'être moins dépendants des importations et de ne pas détruire notre industrie intérieure. C'est un problème complexe qui demande que l'on sursoit à ce MACF parce qu'on ne connaît pas les modalités d'application de cette taxe et on ne peut pas acheter de l'engrais en partant du principe qu'on nous en donnera le prix dans six mois, ça ne tient pas la route… Je ne perds pas de vue que le vrai sujet derrière tout cela, c'est la souveraineté ».*

Est-on dans le même cas de figure pour les productions oléoprotéagineuses ?
A.R. : *« Oui, parce qu'on met aussi des unités d'azote sur le colza. L'engrais c'est la nourriture des plantes. Quand vous privez quelqu'un de nourriture, qu'on soit sur du colza, du tournesol, du blé ou de l'orge, le résultat est le même. De toute façon, on ne pourra pas s'en passer ».*

Vous avez prévu de vous rendre le 18 décembre à Bruxelles, lors du rassemblement des chefs d'États autour du Mercosur. Si les réponses apportées ce jour-là ne vous satisfont pas, à quoi devra-t-on s'attendre ?
A.R. : *« Ce jour-là à Bruxelles, il sera question du Mercosur, du MACF mais surtout de la PAC qui est en négociations et dont ni le "squelette", ni l'enveloppe ne nous conviennent. Il faut rappeler, à un moment où l'Europe vacille, que la Pac est l'une des premières politiques intégrées de l'Europe. Nous y serons pour faire passer un message et on espère qu'il sera entendu. Si ce n'est pas le cas, on avisera mais je crois que tout le monde a compris combien le secteur agricole était inflammable en ce moment. Regardez la manifestation des viticulteurs à Béziers le 15 novembre, regardez la situation des zones intermédiaires en grandes cultures, dans laquelle se trouvent notamment la Nièvre et une bonne partie de la Bourgogne-Franche-Comté, regardez la situation sanitaire en élevage (grippe aviaire, DNC)… Dans ces moments-là, on a besoin de se serrer les coudes et d'avoir une vision politique claire. C'est ce qui nous manque le plus aujourd'hui et c'est ce qu'on réclame au Président de la République. Il faut redire que, pour l'Europe, la souveraineté alimentaire est une question essentielle. Regardez ce que font les États-Unis, les Russes, les Chinois… L'Europe ne peut pas durablement faire preuve de naïveté si elle veut continuer à exister. On ne doit pas baisser les bras sur les questions de productions agricoles ».*

Propos recueillis par Berty Robert



// SYNDICALISME

Le bateau a besoin d'un cap !

L'assemblée générale de la FDSEA de la Nièvre, le 14 novembre, en présence d'Arnaud Rousseau, président de la FNSEA a permis de mettre en résonance des préoccupations agricoles purement nivernaises mais aussi françaises.



Invité de cette assemblée générale, Arnaud Rousseau, président de la FNSEA a notamment évoqué la prédation.

En guise de préambule à une table ronde consacrée au thème des mesures d'urgence à adopter en grandes cultures pour tenir et aux perspectives, d'avenir, Emmanuel Bernard, le président de la FDSEA 58 qui tenait le 14 novembre son assemblée générale à Sauvigny-les-Bois, près de Nevers a rappelé la chose suivante : *« il faut redonner un cap au bateau. Si on ne fait que boucher les trous dans la coque, on voit bien que ça ne peut pas aller… »* Des propos qui entraient en résonance avec la situation actuelle des productions végétales, confrontées à des prix de vente, dans certains cas, trop bas, et des coûts de production en hausse. Élargissant le propos aux filières agricoles, végétales ou d'élevage, Emmanuel Bernard poursuivait : *« Il nous faut être conscient de l'importance de garder la maîtrise de l'outil agricole et chasser l'impression que les filières c'est toujours les autres. Non, les filières c'est nous ! Attention de ne pas toujours dire que les autres acteurs des filières ont fait des erreurs. Il faut peut-être interroger notre propre désengagement du fonctionnement des filières. En 18 mois, dans la ferme France, environ 3 milliards d'euros de chiffre d'affaires supplémentaire ont été générés par la production bovine. C'est une activité qui fait vivre du monde, au-delà du secteur agricole. »*

« Un paradoxe qui nous envoie vers le fond »

Invité de cette assemblée générale, le président de la FNSEA, Arnaud Rousseau *(Lire également son interview en P 03 de ce même numéro)* confirmait ce manque de cap qui affecte l'agriculture française aujourd'hui : *« Depuis dix ans, on ne sait pas si c'est l'agriculture ou l'environnement qui est la priorité. Nous reculons sur tous les secteurs de la production agricole ! En export, nous sommes derrière l'Allemagne et les Pays Bas. Je tiens à le dire : il n'y a pas de contradiction avec l'environnement car nous participons à la décarbonation, mais aussi longtemps qu'on sera dans la vision du Green deal, on sera dans un paradoxe qui continuera à nous envoyer vers le fond. Tant qu'on aura une doctrine européenne qui continue à expliquer que ce n'est pas grave de perdre de la production parce que ce serait bon pour l'environnement, on ne s'en sortira pas, d'autant plus qu'en parallèle on importe des denrées produites dans des conditions inacceptables »* Arnaud Rousseau s'est aussi exprimé sur la problématique de la prédation. Thème sur lequel Emmanuel Bernard a déploré que les agriculteurs se heurtent aujourd'hui à un véritable « mur » administratif. Pour le président de la FNSEA, *« il n'est pas possible de faire le choix d'un animal sauvage contre l'activité d'élevage. Il n'est pas acceptable qu'on consacre 60 millions d'euros à la protection du loup, ce qui pousse des gens à vouloir faire le « travail » eux-mêmes en dehors de tout cadre de droit, ce que nous ne préconisons pas. »*



Pour Emmanuel Bernard, président de la FDSEA 58, le manque de cap affecte aujourd'hui sérieusement l'agriculture française, en particulier en zones intermédiaires.



Lors de la table ronde sur les problèmes traversés par les grandes cultures avec, de gauche à droite : Christian Dagnaud, agriculteur charentais, Jean-Charles Seutin, polyculteur-éleveur de la Nièvre et Claire Marceau, céréalière du département.

Sensibiliser les élus

Quant aux productions végétales, la table ronde citée en début d'article permettait de prendre le pouls d'acteurs nivernais confrontés aux difficultés mais également actifs dans la quête de solutions. Claire Marceau, céréalière à Billy-Chevannes, insistait sur le fait de sensibiliser les élus territoriaux à la problématique actuelle : *« On insiste auprès d'eux sur une crise qui n'est pas conjoncturelle mais structurelle. Nous avons sollicité des mesures d'urgences et on attend des retours d'ici la fin de l'année. »* Christian Dagnaud, agriculteur en Charente et membre de la FOP allait dans son sens : *« Il faut expliquer ce qui se passe sur certaines exploitations aux maires, aux élus, aux Communautés de communes qui n'ont pas de ligne budgétaire pour l'agriculture, ce qui n'est peut-être pas normal »*. Ce qui ressortait aussi des échanges lors de cette table ronde, c'est la prise de conscience que, éloignée des ports ou des unités de transformation, la Nièvre doit trouver en interne des ressources pour soutenir son agriculture. Cela pourrait passer par des paiements pour services environnementaux, mais aussi par l'allongement des rotations, la réintroduction de cultures de printemps, beaucoup plus à risque, mais aussi un plus grand recours à l'irrigation, qui passerait par la création de retenues d'eau, et enfin la diversification par la création d'atelier d'élevage avicole. Par extension, ces derniers permettent aussi d'avoir moins recours à des engrais chimique, par l'utilisation qu'ils offrent, des fientes. Ce à quoi Christian Dagnaud répondait : *« réintroduire de l'élevage, pourquoi pas, mais, en regard de l'importance des investissements que cela implique, il y a aura besoin de visibilité économique. »* D'un cap en somme !

Berty Robert

Besançon et Dijon, trop loin ?

En marge de son propos de conclusion de l'assemblée générale, Emmanuel Bernard s'est montré assez « piquant » envers la place que l'on fait à son département dans les logiques régionales. Le président de la FDSEA 58 a souligné que, pour lui *« la régionalisation, de manière générale, donne l'impression de ne servir à rien. C'est un « machin » qui permet d'être beaucoup moins efficace dans de nombreux domaines et même dans notre organisation agricole. Nous sommes dans une situation où, finalement, nous sommes beaucoup plus proches de Paris que de Besançon, et où, quand nous avons besoin de nous mettre d'accord au niveau de la Région, on comprend que, de toute façon, il faudra se mettre d'accord au niveau national… Sur le sujet de la régionalisation administrative et politique, je veux bien aller à Besançon ou Dijon pour une Conférence sur la Souveraineté, mais, franchement, je pense que ça ne sert à rien. Quand on prend le sujet des zones intermédiaires, quelles régions, quels outils de transformation, quels intermédiaires sont concernés ? Nous sommes tournés vers le centre de la France, vers Auvergne-Rhône-Alpes pour un certain nombre d'outils de transformation pour l'alimentation animale… Je respecte le fait que nous ayons des filières très régionalisées, mais de fait, nous, on en crève de ça ! Je pense que le niveau national est le cadre où l'on parvient le mieux à se réunir. L'objectif de la Conférence de Souveraineté régionale est louable parce qu'il permet d'utiliser des travaux que nous avons menés ici, qui montrent qu'il faut produire, qu'il faut de la valorisation, de la protection aux frontières, on a besoin d'un État protecteur et j'ai cette volonté d'avoir une parole sur ces sujets mais notre contribution, on l'enverra à la ministre de l'Agriculture, on ne fera pas que l'envoyer au président de la Région BFC et au préfet de Région. »* **Stéphane Sauce, président de la FRSEA BFC, présent à Sauvigny-les-Bois déplorait également que ce qui se passe au niveau du Conseil régional est loin d'être satisfaisant.** *« Mais,* **ajoutait-il,** *si la FRSEA n'est pas là pour tenter de faire avancer les choses, on y sera jamais. Quand à la FDSEA 58 avec laquelle nous travaillons beaucoup, elle a des représentants précieux, très présents au niveau régional dont vous pouvez être fiers. Et je vous assure qu'on sait ce qui se passe dans la Nièvre et l'on tente sincèrement de tout faire pour que les choses s'améliorent… »***

// COMMERCE

21

As de Cœur a tout les atouts

Lors de la vente aux enchères organisée dans le cadre de la Fête de l'Élevage de Cercy-la-Tour dans la Nièvre, As de Cœur, un veau du Gaec Froidurot, en Côte-d'Or, est parti à plus de 22 000 euros !



As de Cœur est un veau extrêmement prometteur qui va donc rejoindre un élevage de Vendée.

Parfois, quand on joue aux cartes, il est bon de ne pas révéler tous ses atouts d'emblée. Il faut savoir ménager un effet de surprise. C'est exactement ce qui s'est passé pour As de Cœur. Ce veau charolais du Gaec Froidurot, à Jours-lès-Baigneux, dans le nord de la Côte-d'Or, a atteint un prix record lors de la vente aux enchères organisée par Simon Genetic dans le cadre de la Fête de l'Élevage de Cercy-la-Tour, dans la Nièvre, le 8 novembre. Il est parti à… 22 300 euros ! Pourtant, comme le reconnaît Geoffrey Froidurot, associé avec son père Vincent, au sein du Gaec *« quand il a été sélectionné, il était bon mais ne ressortait pas tant que ça. C'est à partir de la mi-août, qu'il a vraiment commencé à « exploser » et à révéler son potentiel, juste avant les inscriptions pour le National. Ensuite, il a évolué de manière exceptionnelle. Pour son âge, il a aujourd'hui des dimensions hors-norme : début novembre, à 7 mois, il atteignait 500 kg. Nous n'avons rien fait de spécial mais c'est un phénomène. »* Un phénomène qui a tapé dans l'œil d'un jeune éleveur vendéen qui en est l'acquéreur. L'animal va donc mettre cap à l'ouest une fois qu'il sera sevré, vers le début du mois de décembre.

Un record

Pour le Gaec Froidurot, le prix de vente atteint par As de Cœur est un record. *« Le précédent record, chez nous,* poursuit Geoffrey Froidurot, *c'était Himalaya, un veau qui a marqué la race Charolaise, vendu 14 000 euros. Mais là, c'est la première fois qu'on passe la barre des 20 000 euros ! »* Par ailleurs, lors du concours de Cercy-la-Tour, As de Cœur a aussi obtenu un prix d'honneur mâles inscrits. *« On participe à ce concours depuis 2020 et ce résultat est une première pour nous. À Cercy-la-Tour le niveau est très relevé, avec des veaux venus de nombreux départements. On est proche d'un National. »* Pour ce Gaec côte-d'orien, impliqué dans la sélection charolaise depuis trois générations, cette performance agit comme une consécration et une reconnaissance du travail accompli. Déjà, à la mi-septembre, Geoffrey Froidurot avait entrevu le potentiel de son veau : *« J'avais inscrit As de Cœur au national du Marault, dans la Nièvre. Il y a fait un très beau parcours en terminant dans les 15 meilleurs veaux de France lors de l'attribution du prix d'honneur. C'était le plus jeunes des veaux présentés. »* Il conserve aujourd'hui en mémoire les paroles prononcées par un des juges du concours de Cercy : *« Je ne lui trouve pas de défaut et je souhaite à tout le monde d'en faire naître des comme lui ». « Ça fait forcément plaisir d'entendre ça ! »* conclut l'éleveur côte-d'orien.

Berty Robert

// SYNDICALISME

21

Fausse alerte

Des adhérents de la FDSEA et des JA de Côte-d'Or se sont rendus au Super U de Venarey-Les Laumes lundi soir suite à une promotion de viandes sud-américaines réalisée par ce magasin.

Aie, le moment était mal trouvé, en pleine tourmente Mercosur… Faire la promotion de viandes bovines venant d'Amérique et notamment d'Argentine n'était vraiment pas une bonne idée. *« Plusieurs adhérents nous ont contactés sur le sujet et l'arrivée de ces produits au Super U de Venarey-Les Laumes. Nous nous y sommes rendus pour obtenir des explications »*, retracent Antoine Carré et Antoine Duthu, respectivement présidents de la FDSEA et des JA. Réunis sur place lundi 17 novembre, les agriculteurs n'ont pourtant rien trouvé. Les Côte-d'oriens ont échangé avec Maximilien Vaubourg, le directeur de l'établissement, qui a reconnu que cette viande avait bel et bien été proposée au sein de l'établissement, mais dans une infime quantité. Celle-ci n'est pas venue remplacer les produits des éleveurs locaux. Cette démarche commerciale visant à vendre de la viande étrangère reste *« très occasionnelle »* rassure le directeur, qui semblait admettre que l'idée n'était effectivement pas très bonne. La viande de black angus en question a même terminé en fiasco puisque les vingt morceaux proposés n'ont pas tous trouvé preneur. Les invendus avaient été retirés du rayon boucherie, le délai de 20 jours pour les écouler ayant été dépassé.

La vigilance se poursuit

Maximilien Vaubourg a assuré qu'aucune viande bovine étrangère ne sera proposée pour les fêtes de fin d'année. *« Je comprends que ces produits peuvent vous interpeller. Cela ne se reproduira pas, il n'y en aura pas pour les fêtes de fin d'année. En termes de viandes étrangères, il y aura peut-être un peu d'agneau néo-zélandais, car il est difficile de faire autrement à cause des disponibilités et des prix »*. Les adhérents FDSEA et JA21 ont reconnu que les produits français étaient largement majoritaires dans ce magasin, qui travaille avec des éleveurs locaux via des contrats tripartites incluant les transformateurs : *« notre vigilance va se poursuivre mais les explications qui nous ont été fournies ce jour nous conviennent. Nous les avons informés que de l'Angus est élevé dans notre département, au cas où ils souhaitent persister dans ces opérations occasionnelles »*.

AG



«L'action syndicale n'a duré qu'une poignée de minutes car les produits recherchés n'étaient plus disponibles dans le rayon boucherie. On vous dit pourquoi un peu plus bas.»



C'est le moment de réaliser vos projets 2026 !

Boucheron
TRACTEURS ET MATÉRIELS AGRICOLES
Lézinnes - Ménétreux-le-Pitois
et son agent :
BSA Cussy-les-Forges
03 86 75 63 22

Ets DE BRUIN
MATERIEL AGRICOLE
Cerisiers - Charny - Chateauneuf-Val-de-Bargis
Ouanne - St Gondon
et son agent :
AGRITECH St. Germain-du-Puy
03 86 96 20 08

Au-delà d'une concession, **un PARTENAIRE**

AGCO Your Agriculture Company
Fendt is a global brand of AGCO. fendt.com
FENDT

// SANITAIRE

DNC : un éleveur témoigne

Comme d'autres, certains éleveurs responsables de GDS ont apporté leur assistance à des chantiers de dépeuplement des foyers de DNC. C'est une véritable épreuve qui ne laisse personne indemne. Voici le témoignage de l'un d'entre eux qui rend hommage au courage des éleveurs touchés par la DNC, également publié sur le site du GDS.



Les opérations de dépeuplement laisseront des traces indélébiles pour les éleveurs ayant apporté leur aide.

« Quand les années auront passé, la crise laissera sur nous les cicatrices d'épreuves que l'on croyait, jusque-là, insurmontables. Mais que retiendrons-nous vraiment de ces luttes sanitaires qui se répètent et s'intensifient ? Est-il nécessaire, comme d'autres le font, de s'enorgueillir de la manière d'accompagner les éleveurs et leurs troupeaux, victimes de la maladie ? À l'intérieur de cette voiture qui prenait la direction de Chamblay, rien ne nous permettait de comprendre ni de juger la détermination de nos collègues sans l'avoir vécue. Alors, depuis ce dernier dépeuplement, les heures défilent. Et pas une ne s'écoule sans que nous ne pensions à vous, chers amis Jurassiens, à l'incompréhension et à la colère engendrée par la séparation de vos animaux. Néanmoins, quelque chose se réveillait en nous : une solidarité devenue discrète les jours de grande sérénité, un élan destiné à vous accompagner qui renforçait sans le vouloir, les liens entre les GDS de notre belle et grande région. Ce que nous espérions maintenant, mêmes lorsque seraient revenues les heures les plus calmes du combat sanitaire, c'est que jamais cela ne cesse. Gloire à votre conduite, vous qui êtes restés forts en accompagnant vos animaux sans relâche, sans souffrance, dans un apaisement respectueux et un silence bercé de mélancolie. Votre détermination et votre amour témoignés à vos animaux ont forcé l'admiration de tous. Ce jour-là, sans doute, nous comprenions toute la signification du mot « courage ». Merci d'être devenus, malgré vous, nos exemples de vie. Pour l'association qui est la nôtre, la solidarité qui anime le combat collectif prend aujourd'hui tout son sens. Vous nous avez révélé ce que le métier d'éleveur avait de plus beau en lui, accompagnant vos tendres vaches qui, quelques heures plus tôt, paissaient paisiblement dans une prairie attenante. Et qui, d'une placidité remarquable, attendaient maintenant leur sacrifice, sans comprendre pourquoi la maladie les avait choisies, elles. Le temps passera, oui, une année en chassant une autre et si peu de choses survivront à nos engagements respectifs. Pourtant, comme la vie n'est que paradoxe et que d'un malheur peut naître un nouvel espoir, cette tragique journée d'octobre restera sans doute l'une des plus riches de nos mémoires. Jamais nous n'oublierons vos yeux rougis par l'émotion. Jamais plus nous ne parlerons de dignité sans expliquer combien elle vous imprégnait ce jour-là. Jamais nos valeurs ne trouveront pareil enseignement. Mais nous reviendrons, le cœur rempli d'espérance, comme lorsque ce même soir, les suspicions d'un autre lot se levaient une à une, ravivant les sourires sur nos visages, toujours empreints d'émotion. Prenant les formes d'un hommage aussi court que modeste, ce message s'adresse à nos héros, à celles et ceux qui dans quelques semaines, sur des prairies devenues provisoirement inhabitées et qu'un soleil d'avril refleurira, retrouveront enfin la noblesse d'élever de nouveaux troupeaux ».

GDS BFC

// IDENTITÉS CÉRÉALES

L'agriculture et l'alimentaire, dans le choc des souverainetés

Lors de la matinée dédiée aux 30 ans d'Identités Céréales, Sébastien Abis, chercheur associé à l'Iris, a fait un point sur l'actualité mondiale des céréales.

C'est dans la salle du Prieuré, au domaine Alain Geoffroy à Beine, que ce mardi matin, Fabien et Michel Maurice les responsables de la société de commercialisation Identités Céréales ont reçu leurs partenaires, qu'ils soient agriculteurs ou meuniers. Après avoir retracé l'historique de l'entreprise et les nombreux contrats qu'ils ont pu obtenir au fur et à mesure du temps, comme Lu Harmony, ils ont laissé la parole à Sébastien Abis, chercheur associé à l'Iris. Spécialisé en géopolitique, ce chercheur commence son intervention avec des mots très forts pour capter son auditoire. *« Nous avons commis une erreur, me semble-t-il, vu d'Europe et de France. Nous avons considéré que certains secteurs n'étaient plus des secteurs d'avenir. Nous n'avons pas vu à quel point la planète avait faim et allait vouloir mettre le turbo sur l'agricole »*, affirme-t-il devant l'assemblée. Accompagné par une diapo, il dévoile le grand thème à savoir *« un Everest devant nous »*. Pour lui, cela inclut trois grandes dynamiques : la sécurité, la santé et la décarbonation des systèmes productifs. Pour parler de sécurité, Sébastien Abis lie rapidement ce terme à la démographie car *« nous allons avoir dans ce siècle quelque chose que l'on a jamais connu, une population dont la taille n'a jamais été aussi élevée »*, manifeste-t-il. Cette croissance démographique inquiète profondément Sébastien Abis car *« nous constatons que près de deux milliards de personnes ne mangent pas assez, et que d'autres ne mangent pas assez équilibrés »*, analyse-t-il. Le second axe, le fait de décarboner les systèmes productifs est primordial pour lui. *« Évidemment nous ne pouvons pas produire n'importe comment. On ne peut pas produire en épuisant tout car nous devons préserver la viabilité planétaire »*, explique le chercheur.

Nourrir, réparer et soigner

Quant au troisième axe, la santé humaine, elle est extrêmement corrélée à l'espérance de vie, explique le chercheur. *« C'est par une alimentation équilibrée que l'espérance de vie augmente. Je rappelle qu'en Chine en 2050, il y aura plus d'habitants de plus de 65 ans que toute la population européenne »*, illustre-t-il, avant d'ajouter que *« nous sommes dans une planète qui grisonne »*. Pourtant, *« nous nous rendons bien compte que nous ne sommes pas en train de préparer une planète du vieillissement. Aujourd'hui, un tiers des habitants en Ehpad souffre de dénutrition faute d'aliments adaptés à leurs besoins. Et si on ne travaille pas sur ce segment-là de la population, on passe à côté d'un grand marché qui est encore plus vaste »*, exprime-t-il. Il reprend ensuite sur l'interdépendance de l'agriculture au niveau mondial et explique que *« nous avons besoin de coopérer davantage pour faire en sorte qu'à l'échelle internationale, entre les cultures, on partage des solutions pour pouvoir éviter la propagation de maladies sur le végétal ou sur l'animal »*. En rigolant, il passe à la diapo suivante qui illustre un hippopotame. *« Nous sommes à l'ère de l'hippopotame, vous savez pourquoi ? Il est considéré comme un animal fort, polygame et avec de la vélocité »*. Cela fait bien évidemment référence aux accords commerciaux entre les pays. *« Nous faisons face à des pays qui ne restent pas unis. Les Brics[1], par exemple ne sont unis que parce qu'ils ne veulent plus suivre l'Europe et les États-Unis. La Chine et l'Inde sont obnubilés par la sécurité alimentaire et sont capables de retirer du marché des produits qu'ils cultivent pour préserver leur population »*. En concluant son intervention, il revient sur le fait que *« nous avons trop, en tant que pays européens, baissé la garde pendant 30 ans »*.



Sébastien Abis, chercheur associé à l'IRIS a réalisé une intervention au cours de la fête des 30 ans d'Identités Céréales.

Charlotte Sauvignac

(1) Acronyme formé de la lettre initiale de quatre pays : Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud.

// COMMERCE DES BROUTARDS

Pas de motif d'affolement

Le récent gel des exportations de jeunes bovins, en lien avec la DNC, a-t-il déséquilibré ce marché si précieux, une fois les frontières réouvertes ? Deux éleveurs, de la Nièvre et de Côte-d'Or, impliqués dans la Fédération nationale bovine (FNB) livrent leur point de vue.

Lors de la venue, début novembre, de la ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation en Côte-d'Or, Annie Genevard, la question de la baisse du prix des broutards partants à la vente avait été clairement abordée par des éleveurs présents. Le sujet inquiétait alors que les cours se tenaient plutôt très bien jusqu'alors. Beaucoup d'éleveurs voient là un effet pervers de la réouverture de l'export, après une période de gel décidé par le ministère de l'agriculture, mi-octobre, afin de limiter les risques de propagation de la DNC. Cette réouverture s'est traduite par un afflux d'animaux qui ont pu avoir un effet de baisse mécanique des prix, mais, dans le milieu agricole, on soupçonne aussi des manipulations de cours de la part de certains intermédiaires. Assistons-nous à une véritable déstabilisation du marché ? L'analyse de deux éleveurs impliqués au sein de la Fédération nationale bovine (FNB) apporte un éclairage utile sur la situation. *« On était à 6,20 euros/kg avant la DNC et le 12 novembre, des maquignons m'ont annoncé 5,60 euros/kg pour des broutards de 400 kg,* constate Jean-Luc Gerbron, éleveur en Côte-d'Or. *Rien ne justifie une telle baisse ! L'export a été bloqué pendant une dizaine de jours et les Italiens sont allés se servir dans d'autres pays mais leurs ateliers d'engraissement ne s'en sont pas pour autant trouvés remplis. »*

« Les Italiens vont racheter »

Pour cet éleveur, l'important est surtout de ne pas s'affoler : *« il faut faire en sorte de temporiser pendant une dizaine de jours, le temps que le marché se stabilise à nouveau. On ne peut pas nier qu'il y a parfois une réaction de peur de certains éleveurs qui ne sont pas dans la zone DNC mais qui la voyaient se rapprocher. Certains avaient déjà engagé des veaux et quand l'export a été rouvert, ces animaux engagés se sont ajoutés aux nouveaux animaux. Sur un marché comme Moulins-Engilbert, dans la Nièvre, où, d'habitude, on a 400 animaux à vendre, là, il y en avait 760. ça a forcément fait un peu baisser le cours. Mais, en Italie, le baby ne fait qu'augmenter. Les Italiens vont racheter du broutard français, parce que la qualité est là. »* L'éleveur côte-d'orien conseille, quand c'est possible, de garder ses bêtes une semaine de plus, pour retrouver des cours plus conformes. Ne pas s'affoler, c'est aussi le discours d'Emmanuel Bernard, éleveur nivernais, président de la section Bovins d'Interbev et vice-président de la FNB, qui, toutefois, comprend les éleveurs qui peuvent être dans une urgence de vente liée à un manque de place en stabulation : *« en revanche, si le motif de vente actuel est lié à des besoins en trésorerie ou à l'alimentation, je suis quand même plutôt enclin de conseiller aux éleveurs d'attendre : la baisse des prix n'est pas structurelle. Je pense également qu'il faut parfois sortir des sentiers battus dans la valorisation des animaux tant la concurrence est forte chez les acteurs de l'achat. Il faut rester très vigilant et ne pas écouter les signaux trop négatifs qui, encore une fois, ne sont pas structurels. Dans la Nièvre, nous avons fait le tour des cantons pour faire passer le message suivant : ne lâchez pas vos animaux à n'importe quelle condition parce que les signaux ne sont pas du tout négatifs. Le 13 novembre, nous avons eu des informations avec la conférence Grand Angle Viande, organisée par l'Institut de l'élevage (Idele), Interbev et la Confédération nationale de l'élevage (CNE) sur des stocks d'animaux qui sont plutôt en baisse. J'estime qu'on va rattraper les deux semaines d'interruption du commerce d'ici la fin novembre, d'autant plus qu'en début d'année, nous avons eu une baisse des naissances très marquée. »*



Le marché des broutards français devrait se stabiliser d'ici la fin novembre.

Berty Robert

// SÉCURITÉ

Le secours animalier s'entraîne en exploitations

Une équipe dédiée s'est montée en Saône-et-Loire, où 250 à 300 interventions concernent annuellement du secours aux animaux. Récemment, une quinzaine de femmes et d'hommes se sont exercés dans deux exploitations.

« Je leur ai conseillé de garder une distance de sécurité avec les chevaux », déclare Adeline Commerçon. La jeune éleveuse de chevaux de Saint-Huruge, près de Montceau-les-Mines, en Saône-et-Loire, a accueilli pendant une demi-journée une équipe de sapeurs-pompiers désireux de se former au secours animalier. Dans la carrière de l'Écurie des Rêveries, des binômes et trinômes se sont exercés à poser des licols et à maîtriser le comportement d'un cheval. *« Cette distance sert à prévenir d'éventuelles réactions de l'animal, ou qu'ils puissent les exprimer sans danger pour l'intervenant. Il y a une notion de taille à prendre en compte : l'animal est beaucoup plus imposant donc il a besoin de plus d'espace pour s'exprimer »*. Les secouristes se sont entraînés dans des exploitations des environs. Avec un leitmotiv : *« se tenir en sécurité soi-même quand on intervient »*, précisait le lieutenant Lionel Despouy, l'un des officiers encadrant la journée. Objectif ? *« Pousser l'approche, la technicité et les équipements pour une prise en compte optimale et adaptée de l'animal à secourir en situation d'urgence. Depuis le début de leur formation, les apprenants ont arpenté refuges, parc animalier et exploitations agricoles, tout en rencontrant des éleveurs, vétérinaires, voire des fauconniers »*, continuait Lionel Despouy.

Rester calme

Pour accompagner la formation de cette équipe, *« nous avons obtenu l'encadrement pédagogique des sapeurs-pompiers de Moselle qui disposent d'une structure aguerrie et d'un recul de plus de dix ans de pratique »*. L'Écurie des Rêveries a fourni le cadre pour s'exercer à la maîtrise des chevaux. *« Je leur ai expliqué le besoin de rester calmes. Comme ils le font dans des cas concrets avec des humains, l'essentiel est de conserver son sang-froid, même si l'animal est en panique »*, décrivait Adeline Commerçon. *« Je leur ai conseillé d'abandonner la force face à des chevaux, car l'animal répond, lui aussi, par la force. Donc, le mieux est d'y aller en douceur »*. Au menu des ateliers, *« comprendre comment maîtriser un cheval, réaliser des nœuds et faire monter un cheval dans un van »*, poursuivaient Lionel Despouy et l'adjudant-chef Jean-Marc Picard. Les futurs secouristes animaliers sont aussi passés par un élevage ovin de Cluny. *« Nous avons mené des exercices pour apprendre la manutention des ovins »*. Avec des explications déterminantes de l'éleveur, ancien tondeur : *« une des techniques les plus efficaces, ce serait de passer la main sous la ganache, puis de tourner la tête vers l'arrière »*, commentait Chloé, l'une des apprenantes. Le groupe a aussi remarqué l'utilisation importante d'une canne pour saisir les jarrets arrière et a trouvé un volontaire pour en fabriquer quelques-unes à l'identique. Les futurs sauveteurs ont évalué les dangers susceptibles de survenir sur une bétaillère accidentée. *« Il faut notamment être prudents avec la porte arrière - dont l'ouverture, souvent décrite comme inhabituelle par ceux qui l'actionnent - provoque parfois des blessures »*, signalaient l'éleveur Éric Bernollin et des secouristes amenés dans leur profession à utiliser ces bétaillères.

Animaux inhabituels

Cette journée de pratique avec des animaux d'élevage se justifiait aisément, selon l'adjudant-chef Jean-Marc Picard. *« Les trois quarts du département sont en zone d'élevage et des accidents surviennent, comme dans toutes les professions »*. Entre 250 et 300 interventions de secours animalier ont lieu chaque année. Les sapeurs-pompiers croisent également des animaux inhabituels comme *« les wallabys ou des nandous, des autruches, des individus imposants et qui courent parfois très vite »*. Les interventions animalières revêtent aussi un caractère saisonnier. *« Au printemps, les premières chaleurs amènent des cas avec des serpents ; lors des périodes de forte humidité, l'activité s'oriente vers des bovins et des équins pris dans les eaux »*, révélait Jean-Marc Picard. Les périodes sèches entraînent des situations *« d'animaux enlisés à proximité de points d'eau ou de rivières »*.

Frédéric Renaud



Les sapeurs-pompiers volontaires pour se former au secours animalier ont appris à manipuler des chevaux...



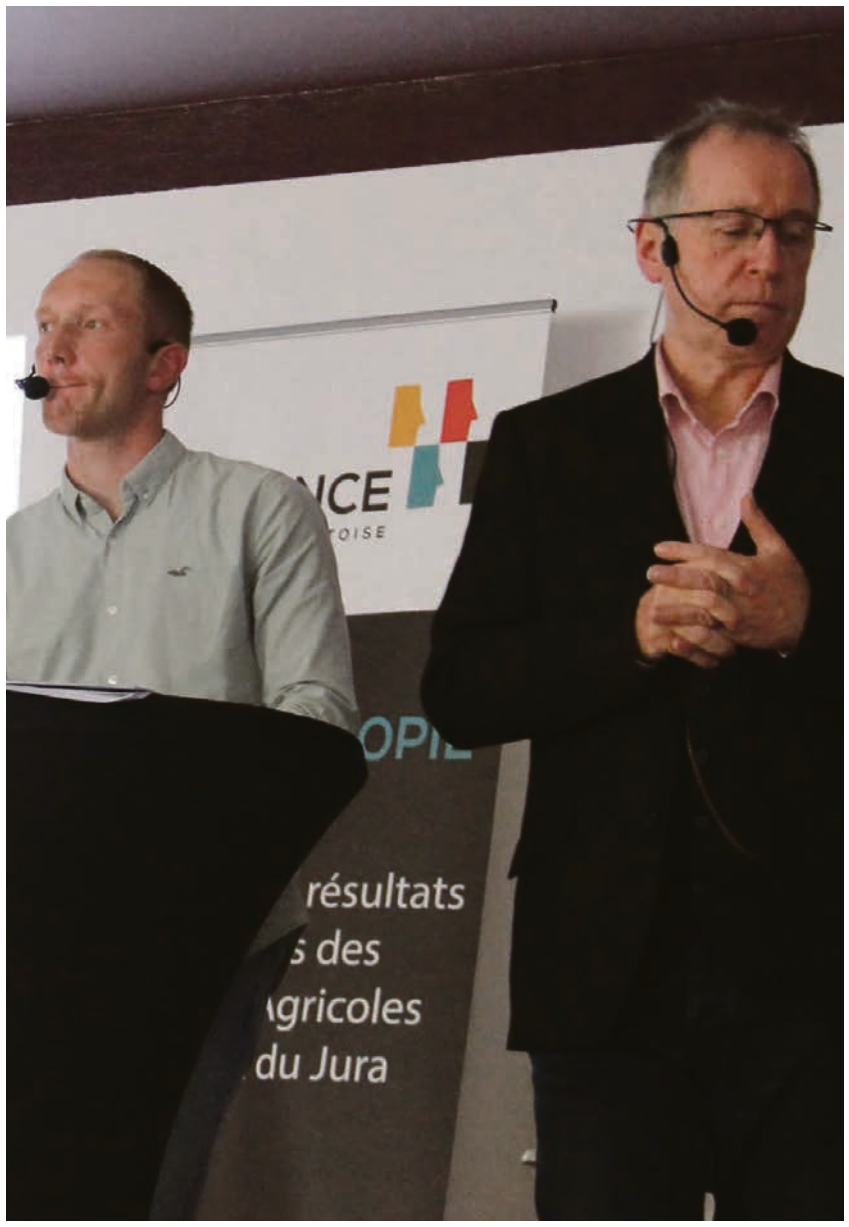
...et des moutons.

RÉGION

//FERMOSCOPIE 2025

Charges de mécanisation : un poste à surveiller de près

Cerfrance Bourgogne-Franche-Comté a présenté le résultat de ses études Fermoscopie début novembre dans le Doubs. Au-delà des variations conjoncturelles, un sujet traverse toutes les filières : la flambée des charges de mécanisation.



Cette Fermoscopie a été l'occasion de développer la notion d'indicateurs stratégiques : des ratios qui permettent au chef d'exploitation de piloter son entreprise sans se noyer dans les chiffres.

Le 7 novembre à Épenoy (Doubs), lors de la restitution annuelle de la Fermoscopie organisée par Cerfrance Bourgogne-Franche-Comté (BFC), les experts des trois structures régionales ont dressé un panorama contrasté des résultats 2025 : revenus en hausse pour les élevages laitiers AOP et standard, en forte hausse pour les élevages allaitants, rendements corrects en céréales, mais avec marges rognées par la faiblesse des prix de vente. Au-delà des variations conjoncturelles, un sujet concerne toutes les filières : la flambée des charges de mécanisation, dont la maîtrise devient un enjeu central de la performance économique.

En 2025, les charges de mécanisation atteignent en moyenne 530 €/ha pour les céréaliers de plaine, et jusqu'à 186 € pour 1 000 litres de lait dans les ateliers AOP – un niveau supérieur à celui du coût alimentaire (144 €/1 000 l). *« Le coût du matériel a explosé,* constate Antonin Pelletier, conseiller d'entreprise chez CerFrance Alliance Comtoise. *Et comme il est faiblement dilué par la taille des structures, cette inflation devient structurelle. »* Pour Émeline Richard (conseillère Cerfrance BFC), la situation est d'autant plus préoccupante que la mécanisation *« pèse durablement sur les trésoreries »*. Le remplacement des tracteurs, remorques et automoteurs intervient désormais dans un contexte d'incertitude sur les débouchés, avec des charges financières qui s'allongent. Et la modernisation croissante du parc matériel, censée faire gagner du temps, n'est pas toujours synonyme de rentabilité : *« Les gains de confort ou de débit de chantier ne compensent pas toujours le coût d'un matériel surdimensionné ou sous-utilisé »*, souligne-t-elle.

La question du bon dimensionnement

Le cœur du problème réside souvent dans le rapport entre l'intensité d'utilisation et la valeur du matériel. Un tracteur acheté 150 000 € et amorti sur sept ans reviendra à près de 35 € de l'heure s'il ne tourne que 600 heures par an. En revanche, utilisé 1 200 heures – grâce à une mutualisation en Cuma ou une prestation de service – son coût horaire chute à 18 €. Même logique pour une mélangeuse : employée une heure par jour dans un seul élevage, elle pèse lourd dans les charges fixes ; partagée entre plusieurs fermes, elle devient rentable en deux fois moins de temps. *« Ce sont des leviers concrets, qu'il faut aborder sans tabou, en regardant les chiffres en face »*, insiste Thierry Perraudin (conseiller d'entreprise Cerfrance Doubs). Pour contenir cette dérive, plusieurs leviers existent. Les Cuma restent une solution de premier plan, à condition d'en maîtriser la gouvernance : *« Selon leur organisation, certaines Cuma privilégient la performance technique, d'autres la réduction de coûts ; il faut savoir où l'on met les pieds »*, nuance Antonin Pelletier, en réponse à la question d'un participant à la matinée. La prestation de service, notamment sur les travaux de récolte ou de semis, permet de lisser les charges et d'éviter des immobilisations trop lourdes. Certaines Cuma ont d'ailleurs franchi une étape supplémentaire en adossant de la main-d'œuvre qualifiée à leur parc matériel, ce qui assure des débits de chantier élevés et une meilleure dilution des coûts. Mais la réflexion doit être plus large : *« Le prix des matériels a progressé de 30 % en cinq ans,* rappelle Thierry Perraudin. *Il faut aujourd'hui raisonner globalement, intégrer le temps gagné, la trésorerie, la cohérence du parc, et se demander si chaque outil a vraiment sa place dans le système. »*

Nécessité d'un pilotage stratégique

Les conseillers Cerfrance insistent sur la nécessité d'un pilotage stratégique de la mécanisation. L'achat d'un matériel n'est pas qu'une décision technique, c'est un choix de modèle économique. Il doit s'appuyer sur des indicateurs fiables : coût de mécanisation ramené à la production, marge par unité de main-d'œuvre, annuités, productivité horaire, etc. *« Tous les chiffres ne se valent pas,* rappelle Thierry Perraudin. *Un indicateur doit être fiable, comparable dans le temps et compris de tous. »* En société, ces arbitrages nécessitent un vrai travail collectif : la concertation entre associés permet d'éviter les investissements erratiques et de bâtir une gouvernance cohérente et durable. La forte inflation du matériel agricole et la raréfaction de la main-d'œuvre se conjuguent pour redessiner de nouveaux équilibres économiques, et imposent de s'approprier des indicateurs pertinents pour rationaliser les choix d'investissement. Les exploitations les plus performantes ne sont pas celles qui ont le plus de matériel, mais celles qui en font le meilleur usage.

Alexandre Coronel

// DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL

Appels à projets pour 2026

Le programme national de développement agricole et rural (PNDAR) finance les actions des acteurs de l'innovation et du développement agricole vers des objectifs prioritaires pour l'agriculture française, avec son instrument financier dédié, le Compte d'affectation spéciale développement agricole et rural (CASDAR). Pour l'année 2026, les nouveaux appels à projets sont ouverts jusqu'au 16 janvier.

Pour l'année 2026, les nouveaux appels à projets du PNDAR sont ouverts jusqu'au 16 janvier. Tous les renseignements pour candidater sont disponibles sur la page Aides à la recherche / CASDAR de FranceAgriMer[(1)].

Les appels à projets sont ouverts à l'ensemble des organismes de recherche, d'innovation, de formation et de développement agricole. Ils sont mis en œuvre par FranceAgriMer sous le pilotage de la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) et se déclinent en 3 catégories :

• Connaissances : pour soutenir des projets de recherche appliquée, de production de nouvelles connaissances opérationnelles, d'outils et/ou de méthodes finalisées ;

• Co-Innovation : pour soutenir des projets de recherche participative, de co-production entre les différents types d'acteurs, dont les agriculteurs, d'innovations directement adaptées aux besoins du terrain ;

• Démultiplication : pour soutenir des projets de développement agricole, diffuser des connaissances et/ou des outils déjà éprouvés, et démultiplier leur adoption par les agriculteurs.

Ces projets incitent les organismes à construire des projets multi-filières, qui visent à répondre à des problématiques nationales communes entre filières et à transférer les innovations et méthodes entre elles.

Pour rappel, le PNDAR vise 9 thématiques d'innovation :

• Création de chaînes de valeur ;
• Renouvellement des générations ;
• Réduction des gaz à effet de serre ;
• Autonomie protéique et azotée ;
• Préservation de l'agrobiodiversité ;
• Adaptation face aux aléas climatiques ;
• Gestion intégrée de la santé animale et végétale ;
• Amélioration du bien-être animal ;
• Mobilisation du levier numérique.

D'après communiqué

(1) https://www.franceagrimer.fr/aides/par-programme/aides-la-recherche-casdar

// FONCIER

1945-2025 : le statut du fermage a 80 ans

Le statut du fermage et du métayage, créé après la Seconde Guerre mondiale, a marqué une avancée sociale majeure en sécurisant les fermiers et métayers face aux propriétaires. Instauré par l'ordonnance de 1945 et la loi de 1946, il garantit stabilité, équité et respect mutuel, encadre les obligations des parties et favorise l'installation des jeunes agriculteurs sans achat de foncier.



DR

François-Tanguy-Prigent, ministre de l'Agriculture de septembre 1944 à octobre 1947. Issu d'une famille paysanne du Finistère, il se destine très tôt au syndicalisme agricole et à la politique. Nommé au ministère de l'Agriculture par le Général de Gaulle, il est l'artisan de la réforme du statut du fermage et du métayage.

Avant 1946, les fermiers et métayers n'avaient presque aucun droit. C'était le propriétaire qui décidait de tout : de l'organisation de l'exploitation, des cultures, et même du destin du fermier. Les contrats étaient souvent verbaux, les prix pas encadrés, et les fermiers vivaient dans une grande insécurité : ils pouvaient être congédiés à tout moment, et il n'était pas rare de devoir changer de ferme chaque année.

Après la Seconde Guerre mondiale, une ordonnance du 17 octobre 1945 et une loi d'avril du 13 avril 1946 sont venues compléter le statut du fermage. Cette réforme a limité les prix des baux, a garanti des baux de 9 ans renouvelables et a offert aux fermiers sécurité et stabilité. L'objectif était clair : protéger les agriculteurs tout en assurant la souveraineté alimentaire de la France.

Un régime juridique protecteur

Le statut du fermage est un ensemble de règles qui fixent les droits et devoirs du propriétaire (appelé bailleur) et du locataire agricole (appelé preneur ou fermier). Ce contrat, appelé bail rural ou bail à ferme, permet au propriétaire de confier ses terres ou ses bâtiments à un fermier, en échange d'un loyer appelé fermage.

Le montant du fermage est encadré par un arrêté préfectoral mis à jour chaque année. Aucune majoration n'est en principe possible, sauf investissements particuliers supportés par le bailleur. L'actualisation du loyer est ensuite assurée annuellement au moyen d'un indice national des fermages mis en place en 2010. Ce mécanisme de régulation permet aux exploitants de bénéficier d'un coût de location raisonnable et soumis à de faibles variations.

La durée minimale d'un bail rural est de 9 ans, et il est renouvelé automatiquement si aucune des deux parties ne s'y oppose. Il existe aussi des baux plus longs, de 18 ou 25 ans, voire pour toute la carrière du fermier. Chaque type de bail a ses propres règles, mais aucun ne peut être rompu avant son terme, même en cas de changement de propriétaire.
Le bail rural peut être écrit ou oral. S'il est oral, il est automatiquement considéré comme un bail de 9 ans. Le paiement du fermage sert alors de preuve pour faire valoir les droits du fermier.
En principe, le bail rural ne peut pas être transmis à une autre personne. Cependant, une exception existe pour le conjoint, le partenaire de Pacs ou les enfants du fermier.



DR

Après la secondes guerre mondiale, l'agriculture française doit être modernisée. Il faut donc repenser l'accès à la terre.

Un outil économique pour l'installation des jeunes

Aujourd'hui, le statut du fermage concerne plus de 80 % de la SAU en France et reste la référence pour la location de terres. Le fermage contribue à éviter la flambée des prix du foncier comme cela peut-être le cas chez nos voisins européens. L'accessibilité des loyers permet notamment à des nouveaux installés d'investir dans leurs outils de production plutôt que d'acheter des terres.

Alors que l'agriculture accueille de nouveaux profils, il est essentiel de garantir la pérennité de ce statut en le modernisant, afin qu'il prenne en compte l'évolution des pratiques et les aspirations des agriculteurs. À l'échelle nationale, 63 % des porteurs de projets ne proviennent pas du milieu agricole, et la part des installations hors cadre familial connaît une forte progression.

D'après communiqué

// STATUT DU FERMAGE

Des adaptations nécessaires

L'accès au foncier peut être un parcours du combattant. Aujourd'hui, la majorité des agriculteurs accède à la terre via la location. Zoom sur les principales pistes de réforme du fermage proposées par le syndicat Jeunes Agriculteurs.

Aujourd'hui le statut du fermage s'applique pour plus de 80 % de la SAU en France, il est la référence pour les locations de terres agricoles. Sa conclusion verbale, écrite, sous forme notariée, de neuf, douze, dix-huit, vingt-cinq ans ou plus convient à l'ensemble des projets des preneurs comme des propriétaires. Cependant sa méconnaissance conduit certain à rechigner à sa mise à bail.
Le fermage contribue à éviter la flambée des prix du foncier comme cela peut-être le cas chez nos voisins européens. L'accessibilité des loyers permet notamment à des nouveaux installés d'investir dans leurs outils de production plutôt que d'acheter des terres.
Pour autant des adaptations sont aujourd'hui nécessaires pour qu'il réponde aux attentes nouvelles des exploitants agricoles et des propriétaires fonciers. Par ailleurs, sa rigidité a engendré certains effets pervers, tels que la sous-location ou le recours intégral au travail à façon.

- **Moderniser le cadre juridique des baux ruraux**

Les baux ruraux ont montré leur intérêt mais ils doivent être modernisés pour être plus attractifs et sécurisés. Il en est ainsi des baux verbaux qui sont nombreux et sources d'insécurité juridique. Jeunes Agriculteurs propose une obligation de baux écrits, déposés numériquement auprès de la structure gérant les autorisations d'exploiter et/ou des services fiscaux. Par ailleurs, il y a trop de baux, ce qui est une source de confusion et il faut donc supprimer les plus désuets. C'est le cas des baux de petites parcelles ou les baux de 25 ans sans possibilité de renouvellement.

- **Un indice du fermage à repenser pour coller aux réalités régionales et climatiques**

La question de l'indice national des fermages fait encore débat dans certaines régions. Celui-ci, calculé depuis 2010 sous forme de moyenne pondérée composée à 60 % par l'indice du RBEA et à 40 % de l'indice du prix du PIB, n'a entraîné qu'une seule diminution des loyers, la première année de sa mise en place. Cet indice provoque une déconnexion progressive des fermages avec certaines réalités économiques régionales. C'est pourquoi Jeunes Agriculteurs souhaite rénover l'indice du fermage face au changement climatique en le territorialisant. L'objectif est de corréler l'évolution du montant du fermage à celui du potentiel de rendement pour tenir compte des évolutions climatiques qui diffèrent selon les territoires.

- **Encadrer la sous-location et le travail à façon intégral**

La prestation de service agricole constitue un marché en pleine expansion qui doit son succès aux indéniables intérêts qu'elle offre aux entreprises agricoles, petites ou grandes. Derrière la généralisation de ces pratiques, se cachent néanmoins une mutation profonde des modes d'exploitation ainsi que des phénomènes de fraudes. Si la sous-location est interdite par la loi, le travail à façon intégral, lui, échappe à tout encadrement légal. Cette pratique reste libre et n'est actuellement soumise à aucun cadre juridique ni à aucune contrainte. Près de deux exploitations sur trois ont eu recours aux services de prestataires. L'externalisation des travaux n'est acceptable que si elle reste limitée, que ce soit en termes de durée ou de volume des tâches réalisées. Face aux excès qui se multiplient, il apparaît nécessaire de mettre en place une régulation.

D'après communiqué JA

// 172e CONCOURS GÉNÉRAL AGRICOLE DE LA NIÈVRE

58 Une adaptation forcée

Le 12 novembre, la Société d'agriculture de la Nièvre organisait le 172e Concours général agricole de la Nièvre. Retour sur cette édition très particulière, avec André Bourry.

Initialement prévu sur deux jours les 24 et 25 octobre, le 172e concours général agricole de la Nièvre s'est finalement tenu sur une seule journée et décalé au 12 novembre. Un ajustement forcé par le contexte sanitaire complexe lié à la dermatose nodulaire contagieuse (DNC), comme le détaille André Bourry, président de la Société d'agriculture de la Nièvre organisatrice de l'événement. *« À cause des restrictions, et sous l'impulsion des jeunes de notre bureau, nous avons opté pour un décalage de la date avec ajustements, car il semblait indispensable de maintenir la rencontre puisqu'elle reste un moment convivial privilégié pour la profession ainsi que pour le public ; d'ailleurs venu en masse cette année »*.

Il poursuit : *« À mon sens, cette envie manifeste de mener à bien le concours est la preuve indiscutable d'une passion intacte de tous et d'une envie d'avancer malgré des entraves imprévues »*. Parmi les ajustements évoqués plus haut, il pointe une entrée des animaux le jour même et une sortie au diapason en soirée. *« Nous avons dû nous adapter aux contraintes. Mais, cela nous a permis d'entendre de nouvelles demandes des éleveurs, et nous ferons voter cette possibilité d'entrée des animaux la veille ou le matin en bureau, car manifestement cela peut en intéresser certains »*.

Une analyse globale

En outre, le président de la Société d'agriculture précise que le décalage de la date, a engendré un nombre à la baisse d'animaux présents mais *« avec autant d'exposants »*. Au total, ce sont donc 146 animaux qui furent présentés. Il insiste sur *« la qualité très relevée, notamment pour les veaux de l'année »*. En sus, il souligne que les amateurs et professionnels ont pu admirer des *« lignées impressionnantes de taureaux »*.

Fort de son expérience, André Bourry constate *« une orientation se dirigeant vers des animaux lourds, car ces spécimens se valorisent mieux aujourd'hui. Cela va un peu à l'encontre de ce que j'ai pu voir ces dernières années avec une recherche de petits gabarits »*, analyse-t-il. *« Le métier évolue toujours et encore, mais un élément reste immuable : la passion de tous pour la race et les traditions »*.

Pour conclure, *« cette édition est une réussite car tous étaient encore au rendez-vous malgré le contexte particulier. Pour moi, cela est une preuve qu'il ne faut pas abandonner ces instants où l'on peut prendre le temps de vivre en toute convivialité »*.

Chloé Monget



Herd Book Charolais

Trapon du Gaec Touillon Moiron (naisseur : Gaec Deboux) ayant obtenu le Grand prix d'honneur mâles et Prix d'honneur mâles sénior.

Le palmarès

- **Grand prix d'honneur mâles et prix d'honneur mâles sénior : Trapon - Gaec Touillon Moiron (naisseur : Gaec Deboux).**
- **Prix d'honneur mâles junior : Versailles – indivision successorale Champeau (naisseur : Adam Arnaud).**
- **Grand prix d'honneur femelles et prix d'honneur femelles sénior : Slovénie – Gaec Savre.**
- **Prix d'honneur femelles junior : Vodka – François Paupinat.**
- **Prix d'honneur veaux mâles de l'année Grands raceurs : 1. Agakhan – Gaec Besson ; 2. Artiste – indivision successorale Champeau ; 3. Amsterdam – Gaec Cuisset Gacon.**
- **Prix d'honneur veaux femelles de l'année : Agora – indivision successorale Champeau.**
- **Prix de synthèse Bourgogne femelles adultes : Rosarium – Gaec Valentin et Éric Compot.**
- **Prix de synthèse Bourgogne veaux mâles de l'année : Aigleroyal – Gaec Roube-Fayet.**
- **Prix de synthèse Bourgogne veaux femelles de l'année : All Star - SCEA Domaine d'Aglan.**
- **Prix de l'AJEC veaux mâles : EARL de Montgoublin.**
- **Prix d'ensemble femelles adultes : Gaec Valentin et Éric Compot. Prix d'ensemble veaux mâles groupe A : 1. Michel Champeau, 2. Pierre-Jean Lemaitre, 3. EARL Paponneau.**
- **Prix d'ensemble veaux mâles groupe B : 1. Gaec Lépée Bouchard, 2. EARL J. et N. Cypres, 3. Nicolas Beauzon.**
- **Prix d'ensemble veaux femelles de l'année : 1. Indivision successorale Champeau, 2. Pierre-Jean Lemaitre.**
- **Prix de famille par le père : Gaec Lépée Bouchard.**
- **Prix de descendance veaux : 1. Pierre-Jean Lemaitre, 2. Denis Perraudin.**
- **Challenge sans cornes veaux mâles de l'année : Apollon P - Albert Corentin.**
- **Trophée de Bouillé : 1. Versailles – Indivision successorale Champeau (naisseur : Adam Arnaud), 2. Volnay – Gaec Touillon Moiron (naisseur : EARL Bigay).**

Retrouvez l'intégralité du palmarès par catégories : https://www.charolaise.fr/concours-reconnus/?idC=119323&yOfC=2025



Herd Book Charolais

Agora (indivision successorale Champeau) a reçu le Prix d'honneur veaux femelles de l'année.



Herd Book Charolais

Le Prix d'honneur veaux mâles de l'année Grands raceurs revient à Agakhan du Gaec Besson. Il est suivi par Artiste (indivision successorale Champeau) sur la seconde marche du podium et par Amsterdam du Gaec Cuisset Gacon qui prend la troisième place.



BATMETAL
CONSTRUCTIONS METALLIQUES

VOTRE INTERLOCUTEUR LOCAL
PIERRE-EMILE MALDANT

BÂTIMENTS AGRICOLES, VITICOLES ET INDUSTRIELS :
CHARPENTE — COUVERTURE
BARDAGE — PHOTOVOLTAÏQUE

21270 Pontailler-sur-Saône — 03 80 31 60 26 — contact@batmetal.fr

ÉLEVAGE

// ÉLEVAGE LAITIER

Simplifier la traite

Jeudi 13 novembre, Adrien Martin, éleveur de vaches laitières, a organisé une journée porte ouverte pour mettre en avant l'innovation.

C'est à Villeneuve-les-Genêts qu'une journée porte ouverte s'est déroulée au sein de l'exploitation agricole d'Adrien Martin, avec comme partenaires : Lely, Soreal, Sodiaal, Alysé, l'EARL Arnoult, le Gaec Madelenat, l'EARL de la Jaunière, Bioret Agro et Akwind. Cette journée s'intègre à la suite *« d'un renouvellement de robot de traite qui a été fait en 2024 »*, explique Christel Proust, commerciale chez Lely dans le secteur de Puisaye. *« Son robot de traite commençait à avoir des failles et il a préféré prendre le dernier modèle. Le robot de traite A5 next facilite son activité, que ce soit par le passage des vaches à la traite, par l'apport d'un bras hybride, par l'ajout de lasers et de nouveaux seaux »*, explique-t-elle. Laura et Aurélien Leblanc, éleveurs de prim'holstein, montbéliarde et brune des Alpes à Arcy-sur-Cure, font partie des nombreux curieux qui sont venus voir les innovations en matière de robots de traite. Aurélien est installé depuis 2008 et Laura, pour l'instant salariée, deviendra associée de l'exploitation au 1er janvier 2026, lorsque sa tante partira en retraite. *« Nous comptons nous moderniser en deux temps. D'abord, nous souhaitons passer de l'aire paillée à la logette paillée. Ensuite, nous installerons un robot de traite »*, explique méticuleusement Aurélien Leblanc. *« Lorsque la troisième personne partira en retraite, nous savons que nous allons avoir du mal à la remplacer, on constate bien qu'il y a très peu de profils en élevage laitier »*, résume Laura Leblanc.



C'est au sein de l'exploitation agricole d'Adrien Martin que s'est déroulée la journée porte ouverte dédiée au robot de traite.

Faciliter son quotidien

Au-delà du manque de main-d'œuvre, Laura et Aurélien confient toutefois que *« l'on pourra gagner en qualité de vie, prendre des vacances et avoir une vie de famille en dehors de l'exploitation »*. Laura confesse les contraintes régulières auxquelles elle fait face. *« On doit se lever à 4 heures tous les jours pour réaliser des tâches routinières et je commence déjà à ressentir des douleurs au niveau du canal carpien »*, témoigne-t-elle., *« C'est quand même très physique la traite »*. En étant présents, leur objectif est *« de voir ce qui se fait sur le marché, comparer les différents modèles et surtout avoir le retour d'autres éleveurs »*, raconte Aurélien Leblanc. En faisant le tour, Adrien Martin, hôte de l'événement, retrace son parcours. *« Je suis la 6e ou 7e génération d'éleveurs. En reprenant l'exploitation, en 2010, j'ai dû faire face à un dilemme : soit on modernise l'exploitation, soit on arrête l'élevage de bovins »*, confie-t-il. Ce choix cornélien résulte d'un témoignage de ses proches *« qui avaient beaucoup de douleurs physiques et qui se plaignaient de la redondance de la traite »*, explique-t-il. Se pose alors la question de la manière de moderniser l'exploitation. En 2010, *« peu de robots de traite étaient présents dans les élevages de Puisaye »*, se souvient-il. Et comme Laura et Aurélien Leblanc, il a lui-même été à la rencontre de nombreux éleveurs qui avait choisi la modernité et l'innovation. *« J'ai commencé par aménager mes bâtiments, et j'ai ensuite intégré un robot de traite Lely, fonctionnel pour mes soixante vaches à la traite. Ça a été révolutionnaire. Même si au début, il fallait habituer mes vaches prim'holstein à cette machine, à les attirer avec des graines. Après, avec mon salarié, ça nous a permis de nous dégager du temps au fur et à mesure »*, confie-t-il. Avant de conclure, il se réjouit du renouvellement de son robot de traite *« en fin de vie »* par un modèle qui *« fait moins de bruit et qui permet de faire des gains en consommation énergétique »*.

Charlotte Sauvignac

// FOURRAGE

Préserver la qualité de l'herbe, de la fauche au silo

L'institut technique Arvalis mène des travaux sur les meilleures pistes de préservation de la qualité des fourrages. L'un de ses ingénieurs est intervenu sur le thème lors du dernier Sommet de l'Élevage.

Entre le moment où l'on récolte de l'herbe et celui où elle est stockée en silo, l'agriculteur peut accuser des pertes en quantité comme en qualité, qui peuvent affecter la performance de son troupeau. Lors du dernier Sommet de l'Élevage, Silvère Gelineau, ingénieur Agronomie et Production fourragère au sein d'Arvalis (ferme expérimentale de La Jaillière, en Loire-Atlantique), a réalisé une intervention riche d'enseignements sur cette problématique. Les situations sont différentes en fonction des fourrages mais, de manière globale, au moment de la récolte, les pertes de feuilles peuvent atteindre 15 % du total récolté, et à cela s'ajoute de la perte en matière sèche. Il faut aussi compter avec les pertes lors de la conservation (moisissure, pourriture, déviation fermentaire), qui peuvent atteindre 15 % en quantité. Quant aux pertes en qualité, elles ont pour conséquences une baisse d'Unité fourragère lait (UFL), de Protéines digestibles dans l'intestin (PDI), ou d'appétence.

Vigilance sur les conditions de fauche

Afin de préserver au mieux quantité et qualité, Silvère Gelineau incite à prêter attention aux conditions de fauche : *« il importe de faucher dès disparition de la rosée pour ne pas piéger l'eau dans les andains. Il faut aussi adopter une hauteur de fauche de 7-8 cm. Des andains plus larges assurent un séchage plus rapide du fourrage. »* Sur le fanage et l'andainage après la fauche, subsiste un risque de pertes mécaniques et de contamination du fourrage par de la terre. Il est préférable d'intervenir le matin sur un fourrage réhumidifié. Sur un fourrage sensible et/ou sec, il faudra réduire la vitesse du tracteur et travailler à 350/450 tr/min. Pensez également à régler vos toupies pour éviter de gratter le sol. Sur l'étape de la conservation en silo, il importe de rechercher un PH assez bas afin de limiter le développement de micro-organismes. Arvalis a mesuré que l'activité biologique pouvait entraîner une perte en quantité de 5 % dans le cas d'un ensilage en laboratoire en bocaux parfaitement étanches et de 3 % en balles d'enrubannage parfaitement filmées et non empilées. *« Il faut veiller,* poursuit l'ingénieur d'Arvalis, *à ensiler ou enrubanner un fourrage avec un taux de matière sèche adapté : 30 à 35 % de MS pour du maïs ensilage ou des graminées prairiales, 35 à 40 % pour des légumineuses et 50 à 60 % pour de l'enrubannage, ce qui représente un bon compromis entre la tenue des balles et le risque de moisissure. »* Le silo doit également être bien tassé, par couches fines de 10 cm avec un engin lourd aux pneus gonflés et qu'il soit hermétique. Se pose enfin la question du recours à des conservateurs d'ensilage. Ils peuvent être biologiques (bactéries lactiques ou enzymes) ou chimiques (acide formique, acide propionique, sels, tanins) *« mais ils servent à sécuriser les fourrages à risque et non à compenser des négligences lors des chantiers de récolte »* conclut Silvère Gelineau.



Préserver la qualité des fourrages dans les étapes qui jalonnent le fauchage et la mise en silo peut s'avérer économiquement important.

Berty Robert



// STOCKAGE DE CARBONE ET D'AZOTE

Échantillonner les sols français au fil du temps

Au cours d'une matinée technique réalisée par la Chambre d'agriculture de l'Yonne lundi 17 novembre, l'Agence de l'Eau Seine Normandie a effectué une intervention sur l'évolution des stocks de carbone et d'azote du sol.

C'est dans la salle des fêtes de la Belliole que Célestin Valentin, référent à l'Agence de l'Eau Seine Normandie, vulgarise certaines études réalisées par l'Inrae sur le stockage de carbone dans les sols. Avant d'entrer dans le cœur du sujet, il revient sur *« le réchauffement climatique, qui est notre point de départ pour parler de l'émission de carbone. Je souhaiterais préciser que nous parlons souvent de CO2 car c'est un référentiel commun, mais en réalité on parle également d'émission de méthane et de protoxyde d'azote »*, affirme Célestin Valentin. *« Nous savons qu'un nombre incalculable d'activités humaines favorisent l'émission de carbone et d'azote dans le sol, comme les transports en commun, les métiers du BTP, mais comme aujourd'hui je suis face à des agriculteurs, nous parlerons d'agriculture. Nous constatons que le secteur agricole consomme 18 % à 20 % de gaz à effet de serre par an »*, chiffre le référent. Pour que tout soit clair auprès des agriculteurs, il revient sur la manière de définir un stock d'azote et de carbone. Deux composants principaux président le carbone et l'azote : les matières minérales (sodium, silicium, potassium…) et les matières organiques (carbone, hydrogène, oxygène…). Pour lui, il est important de rappeler que *« le carbone et l'azote doivent impérativement être présents, sans que l'un le soit plus que l'autre. L'important est de préserver l'équilibre. Même si aujourd'hui, nous savons que les sols français perdent de l'azote »*.

Le dispositif de l'Estrées-Mons

C'est pour lui le moment de revenir sur l'étude phare : Icos de l'Estrées-Mons, un dispositif qui vise à étudier l'effet des pratiques culturales en grandes cultures sur la dynamique de carbone dans les sols, sur la qualité de l'eau, de l'air et de la biodiversité. Depuis 2009, de nombreux chercheurs de l'Inrae ont effectué des expériences en réalisant six traitements différents sur des sols, en prenant comme système de référence le productif labour, autrement dit le conventionnel et le productif non-labour, le productif paille bioénergie, le bas intrants, le bas intrants intensifié et le productif bio énergie. Pour que les résultats soient fiables, les chercheurs *« réalisent des points de prélèvement tous les 5 ans et prennent en compte la variabilité des sols »*. En ce qui concerne chaque parcelle, de nombreux résultats ont été annoncés, *« deux systèmes en agriculture biologique ont été sortis de l'étude, car nous avons constaté une perte de carbone importante avec une balance azotée négative »*, mais ce ne sont pas les seuls. En effet, *« tous les systèmes qui faisaient partie intégrante du projet ont perdu des stocks de carbone ou d'azote »*, confie-t-il. Lorsque Maxime Boucher, céréalier dans le nord du département, demande s'il existe des rotations, les yeux du spécialiste s'illuminent. *« Effectivement, nous avons réalisé deux rotations. Nous avons commencé par faire une rotation uniquement à partir de légumineuses, sauf que la perte d'azote restait importante. Dans la deuxième partie nous avons inclus la luzerne, qui a changé significativement la donne. Cela ramène énormément d'azote »*, conclut-il avant d'ajouter, *« le principal est de conserver son système, mais il faut rester vigilant aux limites de nos systèmes, car nous en avons tous conscience, les sols français perdent de l'azote »*.



CA89

Au cours de la matinée technique, les référents de l'Agence de l'Eau Seine Normandie ont réalisé une pesée de biomasse.

Charlotte Sauvignac

// CHAMBRE D'AGRICULTURE

Comprendre le fonctionnement de la fertilité des sols

La deuxième session de la formation « Élemen'terre mon cher whatsol », organisée par la Chambre d'agriculture de l'Yonne, a eu lieu ce lundi 17 novembre.

C'est à Charny-Orée-en-Puisaye, que Njaka Ralaizafisoloarivony, conseiller grandes cultures à la Chambre d'agriculture de l'Yonne a retrouvé la dizaine de stagiaires de la formation « Élemen'terre mon cher Whatsol ! ». Cette formation a pour objectif de travailler sur la fertilité des sols avec un focus particulier sur la fertilisation azotée, tant sur les aspects techniques que réglementaires. Avant de se rendre sur le terrain, le conseiller grandes cultures a convié les participants à une matinée technique. Après la rencontre du 8 avril dernier, il a souhaité faire un rappel de la session précédente en adressant plusieurs axes : *« le fonctionnement général du sol, les trois piliers de la fertilité incluant le physique, le chimique et le biologique, ainsi que les points clés des analyses de sol comprenant le pH, le CEC, le C/N… »*, explique-t-il. C'est dans une bonne ambiance et une forte interaction entre formateurs et agriculteurs que la session matinale, réalisée sous forme de *Kahoot*, a eu lieu. *« Nous avions posé 22 questions et c'est mon collègue Théo Allalou, pédologue à la Chambre qui a réalisé le questionnaire »*, explique le conseiller grandes cultures. Dans un second temps, les stagiaires ont également été interrogés sur la directive Nitrates à travers un quiz et une mise au point réglementaire. Animé par Éric Bizot, conseiller grandes cultures à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, l'objectif était de revenir sur les dates d'apport autorisées pour l'ammonitrate, les engrais minéraux, le calcul des objectifs de rendements, les dates de destructions des intercultures longues ou des repousses, ainsi que les échéances pour établir un plan prévisionnel de fumure (PPF). Pour les exploitants situés en zone d'action renforcée (ZAR), cela a permis de faire un point sur les éléments nouveaux. Par la suite, un certificat « Directive Nitrates » a été délivré auprès des agriculteurs. Avant de terminer cette matinée, les stagiaires ont réalisé un dernier exercice concernant la fertilisation azotée et le rôle des couverts végétaux. *« Nous avons voulu revenir dessus et aborder le piégeage de l'azote en évaluant les niveaux de reliquats post-récolte selon les cultures, que ce soit le colza, le blé, l'orge ou encore le tournesol »*, confie-t-il avant d'ajouter avoir ensuite travaillé sur le rôle des couverts et des repousses dans la captation de l'azote après récolte.



CA89

Les stagiaires de la formation étaient à Charny-Orée-en-Puisaye ce lundi 17 novembre pour la dernière session de la formation « Élemen'terre mon cher whatsol ».

Rendre compte en allant sur le terrain

Dans un second temps, c'est sur le terrain que Théo Allalou a décidé d'ouvrir deux fosses pédologiques pour réaliser une analyse collective des profils. *« Nous avons observé, en compagnie des agriculteurs, les phénomènes de battance en surface, la succession des horizons, la texture et la structure, les couleurs et traces d'oxydation, l'activité biologique, la porosité et l'infiltration de l'eau ainsi que les phénomènes de lessivage »*, exprime le pédologue de la Chambre d'agriculture. Les stagiaires n'ont pas étudié n'importe quel type de sol, il s'agissait d'un *« luvisol, caractérisé par une accumulation d'argile et de fer en profondeur, une zone à infiltration réduire, pouvant limiter l'évacuation de l'eau en période très humide et une zone d'oxydation témoignant de phénomènes d'engorgement temporaires »*, analyse Njaka Ralaizafisoloarivony. Après avoir diagnostiqué les profils de sol et défini les leviers à mettre en place, chaque agriculteur a réalisé un plan d'action pour son exploitation. Et c'est en se réfugiant à l'abri de la pluie que le groupe d'agriculteurs a dressé un bilan positif. *« Ils ont souligné l'intérêt d'activités interactives, de rappels techniques clairs, de la mise en situation via les profils de sol, de l'approche concrète de la fertilisation azotée en Agriculture de Conservation des Sols (ACS) et d'un plan d'action dédié à chacun »*, conclut-il.

Charlotte Sauvignac

// EN SAVOIR +

Vous pouvez contacter Njaka Ralaizafisoloarivony pour plus d'informations : 07 88 39 84 17/03 86 94 22 29 ou par mail : n.ralaizafisoloarivony@yonne.chambagri.fr



// STOCKAGE DU CARBONE

21 Améliorer le potentiel du semis direct

Vincent Chaplot, agriculteur côte-d'orien et directeur de recherches à l'IRD insiste sur l'indispensable amélioration de la pratique du semis direct si l'on cherche à progresser dans le stockage de carbone atmosphérique.

Le semis direct conduit année après année à l'enrichissement en carbone de la couche de surface du sol, au détriment des couches profondes, ce que montrent depuis les années 2010 les études faites de par le monde et préalablement présentées dans les colonnes de Terres de Bourgogne. Le semis direct est une pratique de préservation des sols de l'érosion mais si l'on veut l'utiliser pour stocker du carbone atmosphérique et augmenter les stocks de matière organique des sols pour une agriculture durable, il doit être amélioré. C'est indispensable pour lutter contre le ruissellement et l'érosion des sols mais aussi pour accroître les stocks totaux de carbone du sol. Dans ce but, un certain nombre de pratiques ont été associées au semis direct mais jusqu'ici sans succès. La fertilisation azotée, l'irrigation, l'implantation de couverts, la restitution des résidus de récolte ou l'allongement de la rotation associés au semis direct sont bénéfiques mais n'entraînent pas la séquestration nette de carbone, ce que montrent les études bibliographiques les plus récentes. D'autres pratiques comme les amendements organiques (fumier, compost ou biochar) accroissent mécaniquement le stock de carbone du sol car ils représentent des apports nets de carbone mais restent peu applicables à grande échelle. Enfin, le retour à la végétation naturelle (forêt ou prairie) est, lui aussi, efficace mais correspond à un changement radical d'usage des sols.



La pratique du semis direct réclame de prendre en compte plusieurs facteurs si l'on veut qu'elle porte ses fruits en matière de stockage de carbone dans le sol.

Revenir au b.a.-ba

La matière organique (MO) des sols résulte principalement de l'activité racinaire : les racines nourrissent des bactéries qui, en se décomposant, deviennent elles-mêmes de la MO. Ainsi, cette dernière est composée des mêmes éléments chimiques que les organismes vivants. L'élément majeur est certes le carbone (environ 45 – 50 % de la MO sèche) mais il est associé à l'oxygène (environ 40 %), l'hydrogène (environ 6 %), et l'azote (environ 3 %) et à des éléments secondaires comme le phosphore, le soufre et des éléments traces (potassium, calcium, magnésium, etc., tous généralement en concentration inférieure à 1 %). Aussi, les sols agricoles étant très majoritairement pauvres et appauvris en nutriments, il est illusoire de vouloir former de la MO dans le sol sans améliorer simultanément la photosynthèse pour augmenter le transfert de carbone de l'atmosphère au sol et la disponibilité dans le sol de tous les éléments chimiques indispensables au métabolisme microbien. Ainsi, les systèmes de culture doivent être repensés pour que tous ces éléments soient présents simultanément dans le sol, de surcroît à une concentration proche de celle de sa MO stable. Ceci vaut pour le carbone en maximisant les apports au sol (via les racines par des cultivars améliorés et/ou couverts, ou via les résidus de récolte) et les autres nutriments en améliorant la fertilisation N, P, K, S…

Vincent Chaplot

// FORMATION

21 Apprendre à diagnostiquer ses sols

Le pôle Productions végétales de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or organise deux journées de formation consacrées au diagnostic des sols comme outil d'amélioration de la fertilité les 26 et 27 novembre. Cette formation est complète mais une nouvelle session est d'ores et déjà programmée pour février 2026. Le sujet intéresse !

Dans un contexte de réduction progressive mais inéluctable des possibilités de recours aux intrants et engrais chimiques, favoriser la fertilité de ses sols en améliorant la connaissance que l'on en a devient un facteur essentiel dans la conduite culturale. C'est sur ce constat que repose la formation proposée, mercredi 26 et jeudi 27 novembre à Is-sur-Tille, par le pôle Productions végétales de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or. Le thème en sera « Diagnostiquer mes sols pour améliorer leur fertilité » et elle sera animée par Laetitia Morge et Laurine Thibault. Le thème interpelle et intéresse dans les rangs agricoles. Le fait que cette première session de formation soit déjà complète en témoigne et c'est pourquoi la Chambre d'agriculture en a déjà programmé une seconde, qui se tiendra les 5 et 6 février 2026 dans ses locaux, à Bretenière. En attendant, sur ces deux premiers jours, de 9 heures à 17 heures, à la salle du Docteur Brulet, située à Is-sur-Tille, dans la rue du même nom, plusieurs aspects seront abordés : *« Nous allons d'abord reposer les bases sur les principaux éléments qui constituent un sol,* précise Laetitia Morge, conseillère du pôle Productions végétales, *et ce qui participe à la fertilité physique, chimique ou biologique. Nous irons ensuite plus loin en apprenant à lire une analyse de terre et à l'interpréter. »* Des aspects sur lesquels les agriculteurs sont très demandeurs.



Apprendre à observer et interpréter son sol va devenir un savoir-faire incontournable dans les productions végétales.

Formation enrichie

Chaque stagiaire pourra venir avec une analyse de terre de son exploitation afin d'apprendre à l'interpréter. La formation se poursuivra ensuite sous une forme plus pratique en allant sur le terrain en compagnie de Morgan Curien, pédologue agronome de la Chambre d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté. *« Là,* poursuit Laetitia Morge, *nous pourrons observer des profils de sols, sur des systèmes de cultures différents (avec couvert, sans couvert, en semis direct…) »* Cette formation n'en est pas à son coup d'essai mais elle se trouve maintenant enrichie du module sur les analyses de terre. Une dernière partie permettra de reconnaître certains problèmes qui peuvent s'identifier en regardant le sol, encore faut-il interpréter ce qu'on y voit : sur ce plan, la formation fournira des outils pour mieux observer ses sols (mini-profils 3d, fosses pédologiques, tests bêche, nombre de vers de terre, capacité d'infiltration de l'eau). Les stagiaires apprendront à cette occasion quelles solutions ils pourront mettre en place pour remédier à ces problèmes.

Berty Robert

// COLZA

Mesurer la biomasse en entrée hiver pour un apport d'azote sur-mesure

Dans l'ensemble, les colzas ont rencontré un bon développement en ce début de campagne. Pour estimer la dose d'azote à apporter au printemps prochain, Terres Inovia rappelle l'importance de mesurer la biomasse à l'entrée et à la sortie de l'hiver.



Clarisse Guiziou-Jaouen / Terres Inovia

Mesurer la biomasse des colzas à l'entrée et à la sortie de l'hiver est important pour estimer la dose d'azote à apporter au printemps.

Les conditions de ce début de campagne ont permis, dans l'ensemble, un bon développement des colzas, lorsque ces derniers n'ont pas pâti de mauvaises conditions d'implantation.
Afin d'estimer la dose d'azote à apporter au printemps, il est important de mesurer la biomasse des colzas à l'entrée et à la sortie de l'hiver.

La pesée entrée hiver est fortement recommandée

La biomasse est un indicateur de la quantité d'azote absorbée par la culture de colza. Par exemple, un colza de 1,5 kg/m² à l'entrée de l'hiver a absorbé 75 uN (1 kg de matière verte / m² en entrée hiver = 50 uN absorbé).

La mesure du poids vert du colza en entrée hiver est fortement recommandée pour optimiser la fertilisation azotée des gros colzas qui, en proportion, perdent plus de feuilles durant l'hiver.
Grâce à la double pesée (entrée et sortie d'hiver), la Réglette Azote Colza ® ajuste la quantité d'azote à apporter au printemps en tenant compte de l'azote contenu dans les feuilles perdues qui sera à nouveau disponible pour la culture au cours de son cycle.
L'estimation de la biomasse en sortie hiver est quant à elle indispensable. L'estimation de l'azote absorbé à l'ouverture du bilan constitue un des piliers du calcul de la fertilisation azotée avec la fixation de l'objectif de rendement.

Méthode d'estimation de la biomasse

La pesée s'effectue sur 4 fois 1 m² en sectionnant les colzas au niveau du collet pour une bonne estimation de sa parcelle. La méthode de prélèvement varie selon l'écartement du colza :
- Écartement inférieur à 30 cm : prélever dans un carré de 1 mètre de côté ;
- Écartement de 45 cm : prélever 2 rangs contigus de 1,25 mètre linéaire ;
- Écartement de 50 cm : prélever 2 rangs contigus de 1 mètre linéaire.

Colza associé à des légumineuses gélives

Dans le cas d'un colza associé, il est également conseillé de mesurer la biomasse des plantes compagnes, à part du colza. Cette mesure permettra de savoir si le couvert est suffisamment développé pour avoir un impact sur l'alimentation azotée. La Réglette Azote Colza ® prend en compte un effet « couvert associé », si la biomasse des plantes compagnes est supérieure à 250-300 g/m².

Un prélèvement de colzas doublement utile

La réalisation du test Berlèse est fortement recommandée durant l'hiver afin de suivre l'évolution de la pression des larves de grosses altises. Une fois la pesée de biomasse réalisée, profitez de l'échantillon prélevé pour mettre en place un test Berlèse.

Clarisse Guiziou-Jaouen, Terres Inovia

// EN SAVOIR +

**La Réglette Azote Colza permet d'ajuster la quantité d'azote à apporter au printemps.
Elle est disponible en ligne sur
Pour y accéder, vous pouvez utiliser le QR code suivant à l'aide de l'appareil photo de votre smartphone.**

Réglette azote colza

// EN BREF

Alternatives aux néonicotinoïdes Des pistes prometteuses pour la betterave



iStock/Fesoj

Le Comité scientifique et de suivi (CSS) du Plan national de recherche et d'innovation consolidé (PNRI-C) a rendu publics les premiers résultats de ses travaux le 13 novembre par voie de presse. Dans son état des lieux, il a validé *« la pertinence de la stratégie "multi-leviers" portée par INRAE, l'ITB(1) et l'ensemble de la filière »*. Des essais grandeur nature sur des fermes pilotes d'expérimentation (FPE), *« montrent une réduction d'environ 50 % des pucerons verts grâce à l'utilisation d'avoine rude et d'orge de printemps en plantes compagnes »*. Par ailleurs, une vingtaine de produits a été testée sous serre par l'ITB depuis 2021. *« Plusieurs d'entre eux ont montré une efficacité significative, notamment certains champignons entomopathogènes »*, poursuit le communiqué. De même des essais sont menés sur le comportement du puceron Myzus persicae sur des plantes issues de semences enrobées de composés organiques volatils (COV) sélectionnés pour leur potentiel effet répulsif. De plus, les chercheurs ont analysé près de 9 000 plantes par séquençage haut débit juste avant la colonisation des betteraves par les pucerons. *« Les travaux du PNRI-C continuent en 2026, avec l'ambition d'aboutir à des solutions opérationnelles pour les planteurs »*, conclut le communiqué.

(1) Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement / Institut technique de la betterave

// TERRES INOVIA

Le guide de culture de féverole bio est disponible

Terres Inovia a mis à jour son guide de culture dédié à la féverole en conduite biologique. Ce tout nouveau guide complet accompagne pas-à-pas les conseillers et les producteurs de légumineuses dans la réussite de cette culture. Ce support est téléchargeable gratuitement sur le site internet de Terres Inovia et peut également être commandé en version imprimée.

Légumineuse performante dans la fixation de l'azote et la structuration des sols grâce à son système racinaire pivotant, la féverole est une légumineuse pilier dans les systèmes biologiques. En effet, elle dispose d'une forte capacité à rapporter de l'azote dans le système. De plus, sa richesse en protéines permet une valorisation pour de nombreux débouchés. Le guide de culture féverole bio permet de découvrir les étapes de l'itinéraire technique de la féverole bio, tant pour les types hiver que printemps : le choix de la parcelle et des variétés, les clés de l'implantation ou de la fertilisation, mais aussi le déploiement des leviers agronomiques de lutte contre les bioagresseurs ou bien encore les techniques de récolte et de conservation.

Deux nouvelles rubriques enrichissent cette édition 2025 : le couvert végétal avant la féverole et un focus sur les auxiliaires, qui représentent le premier levier de contrôle biologique de certains ravageurs. La conduite technique a été également revue, notamment la rubrique implantation, étape essentielle dans l'élaboration du potentiel final de la culture. Les plages et secteurs de semis ont été revus en lien avec les conditions climatiques afin d'apporter plus de robustesse dans les potentiels de rendements.

Les solutions disponibles tels que le choix variétal (la dernière synthèse pour la féverole d'hiver bio 2024 est à retrouver sur l'outil Myvar) et les méthodes de biocontrôle ont aussi été mis à jour.

Le guide de culture féverole bio est téléchargeable gratuitement sur le site internet de Terres Inovia(1) et peut être commandé en version imprimée, seule une participation aux frais de port est demandée.

D'après communiqué

(1) https://www.terresinovia.fr/p/guide-feverole-bio



Terres Inovia

Le guide est disponible en téléchargement sur le site www.terresinovia.fr

// SIMPLIFICATION

Des mesures type pour avancer collectivement

La Confédération des appellations et vignerons de Bourgogne (CAVB) et la délégation territoriale de l'Inao ont mené un travail inédit pour harmoniser les modifications des cahiers des charges des appellations bourguignonnes. Objectif : gagner en efficacité tout en intégrant les enjeux climatiques et agronomiques.

En Bourgogne, la révision des cahiers des charges prend une nouvelle dimension. La Confédération des appellations et des vignerons de Bourgogne (CAVB), en lien étroit avec la délégation territoriale de l'Inao, a coordonné un travail collectif inédit pour harmoniser les demandes de modification. Tout est parti d'un questionnaire envoyé à l'ensemble des Organismes de défense et de gestion (ODG). Objectif : recenser les réflexions en cours et les besoins de chaque appellation. Les réponses ont permis de dégager des tendances communes. La commission « Cahiers des charges », qui ne s'était pas réunie depuis plusieurs années, a alors été relancée. *« Beaucoup d'ODG formulaient les mêmes propositions. On voulait éviter que chacun reparte à chaque fois de zéro »*, rappelle Charlotte Huber, directrice technique de la CAVB. Le but était de *« constituer un dossier à tiroirs, avec des « mesures type » que les ODG peuvent solliciter, les argumentaires techniques et réglementaires déjà prêts, et les points de contrôle associés »*. Une démarche inédite en France. Le document intègre aussi la dimension de durabilité, désormais incontournable. *« L'Inao demande que toute modification soit accompagnée d'un argumentaire sur la durabilité »*, précise la directrice.

Main dans la main avec l'Inao

Le projet a débuté en janvier, avec une volonté commune d'avancer rapidement. *« Les services de l'Inao ont été très disponibles et motivés. Il y avait une vraie volonté de leur part de marquer le coup »*, souligne la directrice technique. Trois réunions de la commission se sont tenues avant que le dossier ne soit présenté au Comité national de l'Inao durant l'été. Ce fut un succès. Le travail a été salué par le Comité national de l'Inao. *« Ils ont reconnu la qualité du dossier et la cohérence de la démarche »*, indique Charlotte Huber. Le projet a été présenté par la délégation territoriale de l'Inao, avec l'appui des représentants régionaux, dont Bruno Verret, membre de la commission « Cahiers des charges » en tant que président de l'ODG des Bourgognes, qui a suivi le dossier de près.

Mesures communes immédiatement mobilisables

Il regroupe plusieurs évolutions harmonisées, validées au niveau national et permet à chaque ODG d'adopter une mesure sans devoir rédiger un argumentaire complet ni relancer une procédure longue. Parmi les évolutions retenues figurent l'entretien des inter rangs et l'interdiction du désherbage chimique ; l'encadrement des dispositifs antigel et anti-grêle ; l'obligation d'entretien des contours de vignes ; la période de repos de trois ans après arrachage. Certaines mesures concernent aussi la récolte, avec l'introduction d'une obligation de vendange en grappe entière ou manuelle, pour anticiper l'arrivée de machines (robots) capables de cueillir sélectivement les grappes. *« On a voulu que ces mesures soient prêtes à l'emploi. Si chaque ODG reformule à sa manière, elle devra tout recommencer à zéro. Le but est d'être efficace collectivement »*, insiste Charlotte Huber. Ce travail anticipe également toutes les règles complexes de replis entre appellations.

Levier d'adaptation

Le projet introduit aussi une avancée importante sur les cépages accessoires. Grâce à la validation du Comité national, les ODG peuvent désormais demander leur intégration de manière simplifiée. *« Aujourd'hui, un ODG qui souhaite introduire un cépage accessoire n'a plus qu'à faire un courrier à l'Inao. Tout l'argumentaire est déjà disponible et validé »*, souligne Charlotte Huber. Les cépages concernés sont tous d'origine bourguignonne : Aligoté, pinot gris, Chardonnay rose, Melon, Tressot, César. Un cépage résistant est également en observation : le UD 156 537, connu sous son nom commercial de pinot Kors.

Des ODG déjà engagés

Deux appellations ont déjà intégré des mesures type : le Clos de Vougeot, pour l'encadrement de la récolte, et Volnay Premiers Crus, pour l'interdiction du désherbage chimique et l'entretien des contours. Trois autres ODG doivent suivre en novembre : les grands crus Gevrey-Chambertin, Mâcon et Viré-Clessé. En parallèle, le Dispositif d'évaluation des innovations (DEI) permet de tester de nouvelles pratiques viticoles ou œnologiques à petite échelle, sans sortir du cadre AOC. *« L'Inao est aujourd'hui dans une logique d'innovation. Il veut donner aux ODG les moyens de s'adapter sans dénaturer les appellations »*, rappelle Charlotte Huber. Pour l'instant, peu d'ODG bourguignons l'ont mobilisé, car le dispositif reste administratif. Mais la CAVB est prête : *« Nous avons tous les argumentaires et les outils. Il ne reste qu'à s'en saisir »*. Mais tout ne se fera pas encore au sein des AOC. Pour les variétés résistantes (mildiou, oïdium, black rot), la Bourgogne s'appuie plutôt sur les cahiers des charges IGP (Indication géographique protégée), plus souples et mieux adaptés à l'expérimentation. L'objectif est de répondre aux attentes sociétales tout en améliorant les conditions de travail. *« Si un vigneron peut traiter deux fois par an au lieu de huit, il y gagne en qualité de vie et en durabilité »*, conclut Charlotte Huber. De quoi tester et avoir pour la suite des arguments solides, lorsque ces essais – individuels ou collectifs – sont faits avec un suivi scientifique et technique sur plusieurs années.



La CAVB et l'Inao harmonisent les cahiers des charges des vins de Bourgogne avec des mesures types pour accélérer l'adaptation climatique et réglementaire.

Prochain grand débat

Le chantier suivant s'annonce lui aussi technique : la densité de plantation. Les positions sont contrastées. *« Certains estiment que des écartements plus larges permettront une meilleure adaptation au changement climatique, d'autres pensent au contraire que c'est en augmentant la densité, vers 14 000 ou 15 000 pieds à l'ha, qu'on peut maintenir une belle expression végétale »*, conclut Charlotte Huber. Pour nourrir la réflexion, la CAVB prévoit d'organiser, début 2026, une conférence dédiée aux systèmes de conduite, avec la participation de chercheurs et vignerons qui ont testé plusieurs de ces systèmes.

Cédric Michelin

// VENTE AUX ENCHÈRES

89 Le bouquet final des 20 ans »

Pour terminer en beauté la célébration des 20 ans du domaine Clotilde Davenne, le domaine organise une vente aux enchères, le 6 décembre prochain.



Le 6 décembre prochain, le domaine Clotilde Davenne organise une vente aux enchères au sein de son domaine.

Après un afterwork, une présence au festival Fleurs de Vignes, une fête au Domaine et un dîner célébration, le domaine Clotilde Davenne annonce officiellement son dernier événement: une vente aux enchères caritative au profit de l'association Ichtyose France. C'est une maladie génétique chronique qui concerne principalement la peau et qui a pour principaux symptômes, une sécheresse de la peau et par la présence excessive de *« pellicules de peaux mortes »*.

À cette occasion, la viticultrice Clotilde Davenne sera accompagnée par Maître Aurélie Guen de Dyonne Enchères, commissaire-priseur à Tonnerre pour animer l'après-midi. 100 lots, dont des vins du domaine, d'ailleurs, et des œuvres d'art seront proposés au cours de la soirée pour les invités, qu'ils soient sur place, à Préhy, au sein du Domaine ou en ligne, via le site Interenchères. Parmi les domaines partenaires, nous pouvons déjà citer, le domaine Anne Gros, le domaine Pascerette des Vignes, le domaine Taupenot-Merme, le domaine Heresztyn-Mazzini, le domaine Sylvaine et Alain Norman, le Manoir du Capucin et le Château Rasque. Le Domaine ouvrira donc ses portes, dès 16 heures pour une visite et c'est seulement à 18 heures que les enchères commenceront. Pour couronner le tout, la soirée sera parrainée par l'influenceuse Rouge aux lèvres, de son vrai nom, Margaux Ducancel. Elle possède un média sur les réseaux sociaux où elle souhaite vulgariser et rendre accessible le vin, un club de vin basé à Paris pour sensibiliser à l'œnologie et une agence d'événementielle œnologique à destination des entreprises.

D'après communiqué

// EN SAVOIR +

Si vous êtes intéressé(e), vous pouvez d'ores et déjà réserver vos places.
https://www.clotildedavenne.fr/fr/domaine/13-degustation-au-domaine?re-product-id=321161

// VÉHICULES UTILITAIRES

Le diesel toujours plébiscité

Bien que stigmatisée, la motorisation diesel reste bien ancrée sur les véhicules utilitaires correspondant aux utilisations en agricole.



Renault

Renault est la marque leader des véhicules utilitaires légers en France avec près d'un véhicule sur trois.

Malgré une offre qui se diversifie, notamment en motorisations essence et surtout électrique, la multiplication des zones à faible émission (ZFE) et une incitation fiscale vers l'hybride et l'électrique, le marché du diesel résiste bien sur les véhicules utilitaires.

En effet, cette motorisation représente quatre ventes de véhicules neufs sur cinq en utilitaires légers, alors qu'elle ne représente en France plus qu'une automobile neuve sur 20, toutes catégories confondues.

Le surcoût des véhicules électriques et hybrides constitue un argument favorable aux thermiques. La plus grande autonomie et la charge utile plus élevée donnent aussi la part belle aux véhicules thermiques. Le diesel se révèle aussi plus coupleux que l'essence, notamment à bas régime. En outre, le gasoil est moins cher que l'essence et la possibilité de percevoir tout ou partie de la TVA sur le gasoil accentue cette différence.

Une offre qui s'amenuise

Le véhicule utilitaire diesel voit cependant sa position d'irréductible gaulois qui tend à vaciller. Lourdement chargé par les malus écologiques, le monde des lourds pick-up diesel s'est réduit comme peau de chagrin avec désormais trois acteurs présents sur le marché français. Ces engins basculent progressivement vers des motorisations hybrides ou électriques.

Quant aux véhicules utilitaires légers, Stellantis se taille la part du lion des modèles disponibles sur le marché français, en proposant ses plateformes diesel aux couleurs du groupe (Citroën, Fiat, Opel et Peugeot) et même Toyota, suite à un accord entre le Nippon et le groupe européen. Avec ses quatre marques, Stellantis représente environ 35 % des parts de marché de véhicules utilitaires (toutes motorisations confondues), mais Renault reste cependant la marque leader des utilitaires en France avec 31 % de part de marché.

Ludovic Vimond

Tableau 1 // L'offre du marché en véhicules utilitaires légers diesel

Marque	Modèle	Moteur	Puissance	Couple	Transmission
Citroën	Berlingo Van	BlueHDi 1,5 l	100 ch	250 Nm	Manuelle 6 vitesses
		BlueHDi 1,5 l	130 ch	300 Nm	Manuelle 6 vitesses ou automatique 8 rapports
	Jumpy	BlueHDi 1,5 l	120 ch	300 Nm	Manuelle 6 vitesses
		BlueHDi 2,2 l	145 ch	340 Nm	Manuelle 6 vitesses ou automatique 8 rapports
		BlueHDi 2,2 l	180 ch	400 Nm	Automatique 8 rapports
Fiat	Doblo	BlueHDi 1,5 l	100 ch	250 Nm	Manuelle 6 vitesses
		BlueHDi 1,5 l	130 ch	300 Nm	Manuelle 6 vitesses ou automatique 8 rapports
	Scudo	BlueHDi 1,5 l	120 ch	300 Nm	Manuelle 6 vitesses
		BlueHDi 2,2 l	145 ch	340 Nm	Manuelle 6 vitesses ou automatique 8 rapports
		BlueHDi 2,2 l	180 ch	400 Nm	Automatique 8 rapports
Ford	Transit Courier	1.5 Ecoblue	75 ch	190 Nm	Manuelle 6 vitesses
		1.5 Ecoblue	100 ch	215 Nm	Manuelle 6 vitesses
		1.5 Ecoblue	100 ch	250 Nm	Manuelle 6 vitesses
	Transit Connect	2.0 Ecoblue 2 l	102 ch	280 Nm	Manuelle 6 vitesses
		2.0 Ecoblue 2 l	122 ch	320 Nm	Automatique 7 rapports
	Transit Custom	2.0 Ecoblue 2 l	110 ch	310 Nm	Manuelle 6 vitesses
		2.0 Ecoblue 2 l	136 ch	360 Nm	Manuelle 6 vitesses ou automatique 8 rapports
		2.0 Ecoblue 2 l	150 ch	360 Nm	Manuelle 6 vitesses
		2.0 Ecoblue 2 l	170 ch	390 Nm	Automatique 8 rapports
		2.0 Ecoblue 2 l	185 ch	385 Nm	Manuelle 6 vitesses
Mercedes	Citan	110 CDI 1,5 l	95 ch	260 Nm	Manuelle 6 vitesses ou automatique 7 rapports
		112 CDI 1,5 l	116 ch	270 Nm	Manuelle 6 vitesses ou automatique 7 rapports
	Vito	114 CDI 2 l	136 ch	330 Nm	Automatique 9 rapports
		116 CDI 2 l	163 ch	380 Nm	Automatique 9 rapports
		119 CDI 2 l	190 ch	440 Nm	Automatique 9 rapports
Nissan	Primastar	DCI 130 2 l	130 ch	320 Nm	Manuelle 6 vitesses
		DCI 150 2 l	150 ch	350 Nm	Manuelle 6 vitesses
		DCI 170 2 l	170 ch	380 Nm	Automatique 6 rapports
Opel	Combo Cargo	BlueHDi 1,5 l	100 ch	250 Nm	Manuelle 6 vitesses
		BlueHDi 1,5 l	130 ch	300 Nm	Manuelle 6 vitesses ou automatique 8 rapports
	Vivaro	BlueHDi 1,5 l	120 ch	300 Nm	Manuelle 6 vitesses
		BlueHDi 2,2 l	145 ch	340 Nm	Manuelle 6 vitesses ou automatique 8 rapports
		BlueHDi 2,2 l	180 ch	400 Nm	Automatique 8 rapports
Peugeot	Partner	BlueHDi 1,5 l	100 ch	250 Nm	Manuelle 6 vitesses
		BlueHDi 1,5 l	130 ch	300 Nm	Manuelle 6 vitesses ou automatique 8 rapports
	Expert	BlueHDi 1,5 l	120 ch	300 Nm	Manuelle 6 vitesses
		BlueHDi 2,2 l	145 ch	340 Nm	Manuelle 6 vitesses ou automatique 8 rapports
		BlueHDi 2,2 l	180 ch	400 Nm	Automatique 8 rapports
Renault	Express Van	Blue dCi 1,5 l	95 ch	260 Nm	Manuelle 6 vitesses
	Kangoo Van	Blue dCi 1,5 l	115 ch	270 Nm	Manuelle 6 vitesses ou automatique 7 rapports
	Trafic Van	Blue dCi 2 l	110 ch	300 Nm	Manuelle 6 vitesses
		Blue dCi 2 l	130 ch	320 Nm	Manuelle 6 vitesses
Toyota	ProAce City	D-4D 1,5 l	100 ch	250 Nm	Manuelle 6 vitesses
		D-4D 1,5 l	130 ch	300 Nm	Manuelle 6 vitesses ou automatique 8 rapports
	ProAce	D-4D 1,5 l	120 ch	300 Nm	Manuelle 6 vitesses
		D-4D 2 l	140 ch	340 Nm	Manuelle 6 vitesses ou automatique 8 rapports
		D-4D 2 l	180 ch	400 Nm	Automatique 8 rapports
Volkswagen	Caddy	TDI 2 l	75 ch	250 Nm	Manuelle 6 vitesses
		TDI 2 l	102 ch	280 nm	Manuelle 6 vitesses
		TDI 2 l	122 ch	320 Nm	Manuelle 6 vitesses ou automatique 7 rapports
	Transporter	TDI 2 l	110 ch	310 Nm	Manuelle 6 vitesses
		TDI 2 l	150 ch	360 Nm	Manuelle 6 vitesses ou automatique 8 rapports
		TDI 2 l	170 ch	390 Nm	Automatique 8 rapports

Tableau 2 // L'offre du marché en pick-up diesel

Marque	Modèle	Moteur	Puissance	Couple	Transmission
Ford	Ranger	EcoBlue 2 l	170 ch	405 Nm	Manuelle 6 vitesses ou automatique 6 rapports
		EcoBlue 2 l	205 ch	500 Nm	Automatique 10 rapports
		EcoBlue 3 l	240 ch	600 Nm	Automatique 10 rapports
Isuzu	D-Max	1,9 l	164 ch	360 Nm	Manuelle 6 vitesses ou automatique 6 rapports
Toyota	Hilux	D-4D 2,4 l	150 ch	400 Nm	Manuelle 6 vitesses ou automatique 6 rapports
		D-4D 2,4 l	204 ch	500 Nm	Manuelle 6 vitesses ou automatique 6 rapports



// VÉHICULE UTILITAIRE

S'équiper d'un modèle électrique d'occasion

L'achat d'un véhicule utilitaire électrique pour une utilisation dans une exploitation agricole présente de réels avantages, surtout s'il est acquis d'occasion à un bon prix.



D. Laisney

Du fait du faible kilométrage réalisé au quotidien, un véhicule utilitaire électrique a tout à fait sa place dans les exploitations agricoles.

Le choix d'un véhicule utilitaire électrique d'occasion peut s'avérer pertinent dans une exploitation agricole. Que ce soit pour la surveillance des cultures, des animaux, l'approvisionnement en intrants, en aliments, ou la livraison de la production, les agriculteurs parcourent rarement plus de 100 km par jour. L'autonomie plus limitée des véhicules électriques – 170 à 200 km pour les modèles avec les plus petites batteries avec une conduite optimisée 90 à 120 km avec une conduite plus sportive – reste tout à fait compatible avec la majorité des usages en agriculture.

Une décote plus rapide

Plus cher de 35 à 50 % à l'achat neuf, le véhicule électrique décote 20 à 25 % plus vite qu'un équivalent en diesel, constate-t-on sur les sites de ventes de voitures en ligne. Au bout de trois ans, la différence de prix entre le diesel et l'électrique n'est plus que de l'ordre de 10 à 15 %.

Un coût d'usage réduit

De plus, le coût d'utilisation ne se limite pas au prix d'achat. Le prix de l'énergie et les coûts d'entretien interviennent aussi dans l'équation. Sur le plan de l'énergie, lorsque la recharge des batteries est réalisée à la ferme, l'électricité reste imbattable face au gasoil et justifie un retour sur investissement rapide.

Côté entretien, l'électrique présente l'intérêt de dispenser des onéreux coûts d'entretien rencontrés avec les moteurs thermiques, comme les vidanges, les changements de filtres ou de la distribution. Il génère moins de vibrations et donc moins d'usure sur les pièces mécaniques.

Vigilance sur la batterie

La grosse charge financière reste la batterie. La majorité des constructeurs garantit la batterie sur une durée de 8 ans ou 160 000 km. Sa durée de vie est donnée pour 1 000 à 2 000 cycles de charge complet. Elle doit être remplacée lorsque l'autonomie se réduit de 20 à 30 %, quand le temps de charge devient anormalement long ou compliqué, ou quand les performances sont manifestement à la baisse.

Son remplacement représente un coût important. En effet, la batterie constitue aujourd'hui 30 à 40 % du coût d'un véhicule neuf, mais les prix continuent de décroître avec la démocratisation de cette technologie : le prix au kWh a été divisé par 12 en 15 ans.

Pour se rassurer lors de l'acquisition d'un véhicule électrique, vous pouvez demander le SOH, c'est-à-dire l'état de santé de la batterie. Réalisé par les concessionnaires ou les professionnels des véhicules électriques, ce SOH, exprimé en pourcentage (100 % sur un véhicule neuf), ne doit pas descendre en deçà de 70-75 %, seuil pour lequel le changement de batterie devient nécessaire.

Ludovic Vimond

Où trouver de bonnes occasions en électrique ?

Outre les concessionnaires automobiles et les sites de vente automobile en ligne classiques (La Centrale, Leboncoin), les sites d'enchères peuvent contenir un certain nombre d'annonces intéressantes. Certaines administrations territoriales et grosses entreprises comme les sociétés d'autoroute y mettent en vente leurs véhicules lors du renouvellement de leur parc automobile. Par exemple, le site encheres-domaine.gouv.fr recense les véhicules issus des administrations publiques.

Même ceux qui ne pensent pas à la retraite vont y penser

Jusqu'à
200€
offerts
sur votre contrat retraite*

*Du 15 octobre 2025 au 30 avril 2026, pour toute première adhésion au Plan d'Epargne Retraite « Groupama Nouvelle Vie » avec mise en place de cotisations mensuelles d'un montant minimum de 80 € investi en gestion pilotée, bénéficiez d'un abondement retraite. Cet abondement, équivalent à une mensualité (arrondie à la dizaine d'euros inférieure) et plafonnée à 200 €, sera versé par Groupama Gan Vie au terme d'un délai de 6 mois, sous réserve de paiement des cotisations régulières sans impayé et du maintien du montant défini lors de l'adhésion pendant ce même délai. Il sera investi sans frais, selon les modalités de gestion financière en vigueur lors du versement. Si vous êtes déjà client retraite Groupama (contrat Madelin ou PERP) et que vous souhaitez transférer votre contrat vers Groupama Nouvelle Vie, vous pourrez bénéficier de l'abondement dans les mêmes conditions si les nouvelles cotisations régulières mensuelles mises en place sont supérieures de 80 € minimum à celles de votre contrat transféré.

Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est - 101 route de Hausbergen CS 30014 Schiltigheim 67102 Strasbourg Cedex - 379 906 753 RCS Strasbourg. Les contrats d'assurance vie, d'épargne retraite et de capitalisation sont assurés par Groupama Gan Vie – Société Anonyme au capital de 1371100605 € – 340 427 616 RCS Paris - Code APE : 6511Z - Siège social : 8-10 rue d'Astorg 75008 Paris - Entreprises régies par le Code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution – 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09. Document et visuel non contractuels. Octobre 2025. Création : Agence Marcel - Ref. Com Retraite.

Groupama
Toujours là pour moi

UTILITAIRES

Sélection de nouveautés

Citroën // Le Jumper décliné en édition Type H



Citroën

À l'occasion des trente ans du Jumpy, Citroën propose une édition spéciale de cet utilitaire. Disponible en version fourgon ou en version cabine approfondie, cette finition reprend des éléments stylistiques bien identifiables du Type H historique produit entre 1948 et 1981. Le Jumpy Type H dispose d'un écran central de 10 pouces incluant Apple CarPlay et Android Auto, mais aussi deux caméras (une au-dessus de la porte arrière gauche et une sous le rétroviseur extérieur côté passager) connectées au nouveau rétroviseur central digital : elles offrent au conducteur une vue de l'arrière et du côté passager de son véhicule que ce soit pendant la conduite ou dans les phases de stationnement. En outre, l'écran central projette la caméra de recul grand angle (180°). Disponible sur la version électrique et avec la motorisation diesel BlueHDi de180 ch, cette édition inclut également le pack Moduwork comprenant un éclairage renforcé à l'intérieur du fourgon et le Pack hiver incluant les sièges et le volant cuir chauffant. Elle est proposée en trois teintes : Blanc Kaolin, Gris acier et Gris titane.



Ford

Ford // Un pick-up hybride rechargeable au catalogue

Ford lance le Ranger PHEV, un pick-up hybride rechargeable. Disponible en versions Stormtrak, Wildtrak et XLT, cet utilitaire loge un moteur essence Ford 2,3 l EcoBoost combiné à une boîte automatique à 10 rapports. À cela, s'ajoutent un moteur électrique de 75 kW et une batterie lithium-ion de 11,8 kWh, qui se recharge en moins de 4 h 15 sur un chargeur 16 A. Cette batterie lui procure une autonomie de 43 km en tout électrique.

La nouvelle Transmission Hybride Modulaire intègre le moteur électrique dans le carter de la boîte de vitesses à 10 rapports. Un mécanisme d'embrayage à commande électronique engage et désengage le moteur électrique et le moteur essence en fonction du mode de conduite sélectionné.

La combinaison de l'électrique et du thermique permet d'atteindre une puissance maximale de 281 ch et un couple de 697 Nm. Elle optimise la traction grâce au système e-4WD, selon le mode de conduite sélectionné (Normal, Eco, Sport, Glissant, Remorquage/Traction, Boue/Ornières et Sable).

Le Ranger PHEV affiche une charge utile de 993 kg et une capacité de remorquage de 3,5 t. Il peut recevoir le système Pro Power Onboard pour recharger la batterie d'outils portatifs. Ce système se décline en une version de 2,3 kW correspondant davantage à un usage récréatif (recharger un vélo électrique, un réfrigérateur portable), mais aussi en une version professionnelle de 6,9 kW, avec deux prises 15 A dans la benne pour des besoins plus importants (outillage professionnel).

Isuzu // Le D-Max passe à l'électrique

Isuzu lance le D-Max électrique. Doté d'une batterie de 66,9 kWh, ce pick-up affiche une autonomie de 263 km, une charge utile d'une tonne et une capacité de traction de 3,5 t. Décliné en cabine approfondie et en double cabine, il reçoit un premier moteur de 43 kW à l'avant et un second de 97 kW à l'arrière, soit une puissance cumulée de 190 ch et un couple de 325 Nm. Le D-Max électrique propose une recharge totale en 10 heures en courant alternatif (11 kW maximum) ou une recharge rapide en courant continu (50 kW maximum) de 20 à 80 % en une heure.



Isuzu



Iveco

Iveco // L'eJolly, un utilitaire compact

Né d'un partenariat avec Stellantis, l'eJolly n'est autre qu'un e-Jumpy sous l'étiquette d'Iveco. Il complète l'offre de l'Italien plus habitué aux véhicules plus musclés de 3,5 t et plus de PTAC. L'eJolly affiche un PTAC de 2,8 à 3,2 t, et une capacité de charge pouvant atteindre 1,175 t. Il loge un moteur électrique développant 100 kW et affiche une autonomie maximale de 224 km, avec la batterie 49 kWh, ou 352 km avec la batterie 75 kWh. Selon Iveco, une recharge rapide permet de récupérer 100 km d'autonomie en 15 minutes. Les premiers modèles seront livrés au cours du second trimestre 2026.

UTILITAIRES

Mercedes // Autonomie dopée sur le Vito électrique

L'eVito est désormais disponible avec une batterie de 90 kWh. Cette alternative à la batterie de 60 kWh présente une autonomie de 474 km en cycle urbain WLTP et de 397 km en cycle mixte. L'eVito à batterie de 90 kWh accède par ailleurs à une motorisation de 150 kWh (204 ch) en plus de la standard (85 kW - 116 ch), cette dernière étant la seule proposée avec la batterie 60 kWh. Si le couple maximal (360 Nm) est le même quelle que soit la puissance, la vitesse maximale atteint 140 km/h (160 km/h en option) sur la plus puissante des motorisations (120 km/h sur la 85 kW). Outre le chargeur embarqué en courant alternatif 11 kW, l'eVito 90 kWh accède à la charge rapide en courant continu 50 kW (de 10 à 80 % en 1 h 20 min) ou 110 kW (en option) réduisant encore par deux le temps de chargement.



Mercedes



Nissan

Nissan // Un pick-up hybride rechargeable en 2028

Nissan lance un version hybride rechargeable de son pick-up Frontier Pro à l'horizon 2028. Cet utilitaire embarquera un moteur thermique quatre cylindres 1,5 l turbo essence, qui, combiné au moteur électrique monté sur la transmission, développera une puissance totale de 408 ch et un couple de 800 Nm. Chaussé en pneumatiques 265/65R18, le Frontier Pro hybride est annoncé pour une autonomie de 135 km en tout électrique. Il reçoit une suspension arrière multibras, une transmission intégrale Intelligent All-Wheel Drive qui répartit le couple entre l'avant et l'arrière, et quatre modes de conduite : Hybride, 100 % électrique, Performance et Neige.
Le pick-up Nissan dispose d'un toit panoramique, d'un écran d'infodivertissement de 14,6 pouces, de sièges avant chauffants, ventilés et massants.
Un port V2L permet de tirer jusqu'à 6 kW de puissance pour recharger les batteries d'outils portatifs.

Peugeot // Garde au sol supérieure sur les Partner Pro Skill

Peugeot propose une déclinaison Pro Skill de son utilitaire Partner. Celle-ci comprend de série le pack Chantier incluant une garde au sol accrue de 3 cm, une protection spécifique sous le moteur, le système Grip Control avec Hill Assist Descent pour optimiser la motricité selon le terrain, des antibrouillards, une roue de secours, des pneus 3PMSF pour une adhérence optimale en conditions hivernales. À l'intérieur, le Partner Pro Skill bénéficie également d'un revêtement de sol robuste.
Pour les professionnels confrontés à des terrains particulièrement difficiles, le Partner Pro Skill peut également bénéficier d'une transmission 4X4 innovante développée par Dangel, qui ajoute un moteur électrique arrière entièrement autonome, ne nécessitant aucune recharge. Le véhicule dispose alors d'un rehaussement supplémentaire de 6 cm et d'une plaque de protection se prolongeant sous la boîte de vitesses.
Le Partner Pro Skill est proposé sur la version électrique e-Partner de 136 ch, ainsi que sur les versions diesel 100 ch à boîte manuelle à six vitesses et sur la version 130 ch à boîte automatique huit rapports, cette dernière pouvant recevoir la transmission intégrale Dangel.



Peugeot



// FÊTE DE LA NOIX

« Une année à noix »

Étais-la-Sauvain a accueilli la 4e édition de la Fête de la Noix, ce dimanche 16 novembre. Un événement, organisé par neuf nuciculteurs et qui permet de valoriser la production de noix et noisettes.



Laurent Yverneau profite de la Fête de la Noix pour promouvoir sa culture de diversification.



Les nuciculteurs se réjouissent de la belle récolte qu'ils ont eu cette année.

C'est dans la salle des fêtes que les nuciculteurs ont pris place, ce dimanche 16 novembre, pour la 4e édition de la Fête de la Noix. Loïc Guyard, l'un d'entre eux, fait partie des cuistots. En souriant à Arnaud Delestre, président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne et co-organisateur de l'événement, Loïc Guyard se souvient de la manière dont cette aventure a commencé. C'est en 2016 que tout change, *« après une moisson catastrophique »*, neuf céréaliers faisant partie d'un groupe technique de la Chambre d'agriculture se retrouvent pour réfléchir sur des manières de se diversifier. *« L'un d'entre nous, Hugo Verdonck, faisait des recherches approfondies. Par la suite, il a suivi une formation dans le Lot dédiée à la production de noix et de noisettes »*, témoigne-t-il. Rapidement ils décident tous de se lancer dans l'aventure en faisant la même formation. *« On voulait prendre une récolte pérenne, en parallèle des céréales, surtout après l'année catastrophique que l'on avait vécue »*, explique-t-il. Suite à ce choix et à un appel à projet lancé par l'Agence de l'Eau Seine Normandie, ils décident de créer le GIEE Haut-les-Noix, basé dans le canton de Saint-Sauveur. La plantation, elle, s'étale sur 2-3 ans, en fonction des projets de chaque nuciculteur et compte *« des variétés tardives, comme le fernor, le fernette ou encore la franquette, pour qu'elles ne soient pas soumises au gel »*. Le sourire aux lèvres, Arnaud Delestre annonce que cette année est spéciale car *« c'est la première année positive… la première année où l'on commence à voir les effets de nos plantations. Cette année, sept tonnes ont été récoltées au sein du GIEE »*.

Huit ans d'engagement au service de la noix

En face, Laurent Yverneau, céréalier à Étais-la-Sauvain et membre du GIEE, sourit face à la vive activité de la Fête. Avec près de 150 hectares, il a consacré 10 % de son exploitation à la plantation de noyers. Ce qui en fait le membre ayant le plus planté du groupement. *« J'ai planté 15 ha de noyers, parce que quand je fais quelque chose, je veux le faire à fond »*, confie-t-il. *« Sur le long terme, j'ai l'ambition de réorienter mon exploitation sur l'arboriculture. C'est une plante pérenne qui lutte mieux contre le changement climatique, en tout cas mieux qu'une plante annuelle »*, exprime-t-il.

La plupart des agriculteurs du groupement ont planté les noyers en verger, *« sauf l'un d'entre nous qui a préféré planter en agroforesterie »*. Mais pour *« faire les choses au bout »*, comme le dit Laurent Yverneau, le GIEE Haut-les-Noix a décidé de créer une association, Noix & Noisettes de Bourgogne, afin de promouvoir *« la production de noix, la production locale et donc la consommation en nous adressant aux consommateurs »*. C'est donc la 4e édition de la Fête de la Noix que cette association organise en compagnie de producteurs. Les nuciculteurs confient qu'*« à long terme, lorsque tous les noyers seront à maturité, nous avons pour objectif d'atteindre 150 à 180 tonnes à l'année. Ce qui nous permettra d'avoir une vraie valeur ajoutée au sein de notre exploitation »*.

Charlotte Sauvignac

Cet encart d'information est mis à disposition gratuitement au titre de l'article L. 541-10-18 du code de l'environnement. Cet encart est élaboré par CITEO.



// CARRIÈRE ÉQUESTRE

Une convention pour soutenir le territoire

Le 5 novembre dernier, une convention tripartite pour soutenir le territoire, la filière équestre et la vie locale a été signée par la commune de Saint-Sauveur-en-Puisaye, l'entreprise Billault TP et l'Association pour les Compétitions Équestres.

Le 5 novembre dernier, les trois représentants de cette convention, Jennifer Dabonneville, nouvelle présidente de l'ACE, Yohann Corde, maire de Saint-Sauveur-en-Puisaye et Richard Billault, directeur général de Billault TP ont signé en mairie une convention prévue sur trois ans. L'objectif commun est de garantir une durabilité du sol sportif et des infrastructures, de soutenir la pratique équestre et de valoriser l'image sportive et culturelle de Saint-Sauveur.

D'après communiqué



Billault TP

Signature de la convention tripartite en Marie – 5 novembre 2025 - De gauche à droite : Richard Billault (Billault TP), Yohann Corde (Maire de Saint-Sauveur-en-Puisaye) et Jennifer Dabonneville (ACE).

TABLEAU DE BORD

L'AGENDA PRO'

CÔTE-D'OR

// Visite d'une ferme bas carbone

• Jeudi 27 novembre

La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or et le pôle d'innovation en agroécologie Agronov organisent une visite de ferme bas-carbone au Gaec Martens, à Essarois, de 8 h 45 à 14 heures Elle sera centrée sur les atouts de la méthanisation en polyculture-élevage.

Pour vous inscrire, utilisez le QR Code.

// Colloque sur la fertilité des sols à Is-sur-Tille

• Mardi 16 décembre

Un colloque Avertisol consacré à la fertilité des sols comme levier face au changement climatique est organisé par la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, la Chambre régionale BFC, Agro Campus Dijon, Arvalis et Terres Inovia à la salle des Capucins, de 9 h 30 à 17 heures. L'objectif est de comprendre les sols et leur fertilité. Le spécialiste de l'agroclimatologie Serge Zaka interviendra lors d'une table ronde réunissant également des agriculteurs et des conseillers sur le thème : « Comment faire de son sol un facteur de résilience face au changement climatique ? »

Entrée libre mais inscription obligatoire en utilisant le QR code

NIÈVRE

// Information sur la transmission-reprise

• 25 novembre

La Chambre d'agriculture de la Nièvre organise, en partenariat avec la MSA, une réunion d'information sur le thème « Préparer sa cessation d'activité ». Elle aura lieu de 9 h 30 à midi à Saint-Benin-d'Azy, à la salle Paul Doumer (1er étage du centre social). Au programme : tout comprendre sur la retraite, modalités et démarches (avec la MSA). Les différentes étapes pour transmettre son exploitation (Chambre d'agriculture).

Renseignements : 03 86 93 40 47

YONNE

// Réunions d'information de mise en relation entre cédants et repreneurs

• Mardi 25 novembre à Auxerre, mercredi 26 novembre à Moulin-en-Tonnerrois, jeudi 27 novembre à Gron

La Chambre d'agriculture de l'Yonne organise trois réunions d'information afin de mettre en relation des cédants et des repreneurs d'installation.

Contacter Marc Abonnet au 03 86 94 21 95

// Soirée Théâtre

• Lundi 8 décembre

La Chambre d'agriculture de l'Yonne organise pour la première fois le spectacle interactif *« Elle va devenir quoi ma ferme ? »*, dont l'objectif est de faire émerger la parole en s'appuyant sur des scènes jouées par la compagnie Force Nez, inspirées de situations réelles. L'entrée est gratuite, mais l'inscription est obligatoire. Le rendez-vous est fixé à 18 h 30, avenue des Plaines de l'Yonne, en face d'AuxerreExpo.

Pour vous inscrire, utilisez le QR Code. Renseignements : Chambre d'agriculture de l'Yonne au 03 86 94 22 22 ou par mail yonne.chambres-agriculture.fr

LES FORMATIONS

CÔTE-D'OR

// Mécanisation : calculer mes charges et raisonner un investissement

• 24 novembre (visio)
• 3 décembre à Bretenière

Thomas Michaut, CA21 – 06 30 82 31 13 – thomas.michaut@cote-dor.chambagri.fr

// Apprendre à rédiger son DUER

• 27 novembre

À Bretenière

Aline Demontoux, CA21 – 06 75 88 63 76 – aline.demontoux@cote-dor.chambagri.fr

// Préparer sa transmission d'exploitation

• 27 novembre

Le service Transmission-Installation de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or organise une journée de préparation à la transmission au cours de laquelle seront traités les aspects juridiques, fiscaux, économiques et humains.

Inscription auprès d'Amélie Fercoq au 06 87 55 78 90

// Intégrer un chien de protection dans son troupeau

• Vendredi 28 novembre

L'intégration d'un chien de protection pour un troupeau ne s'improvise pas. C'est pourquoi la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or propose une formation qui se teindra au pôle agricole de Créancey.

Marine Petiot au 06 73 74 76 39 ou par mail : marine.petiot@cote-dor.chambagri.fr

// Définir une stratégie phytosanitaire adaptée à ses objectfs

• 2 décembre

à Beaune

Claudia Nogueira, CA21 – 03 80 68 66 35 – claudia.nogueira@cote-dor.chambagri.fr

// Comprendre la certification HVE et assurer son audit

• 4 décembre

À Nuits-Saint-Georges

Claudia Nogueira, CA21 – 03 80 68 66 35 – claudia.nogueira@cote-dor.chambagri.fr

NIÈVRE

// Triage et stockage des grains en agriculture biologique à la ferme

• 25 et 26 novembre

Cette formation étudie le stockage des grains avec prise en compte des risques et mise en œuvre de techniques pour fournir des grains de bonne qualité sanitaire et technologique. Lieu : à définir.

Inscription auprès du centre de formation : 03 86 93 40 37

// Transmettre dans de bonnes conditions

• 27 novembre et 9 décembre

Transmettre son exploitation nécessite de l'anticipation. Il faut à la fois prendre le temps de réfléchir à chaque étape, aux conditions de cessation et se préparer à l'idée d'arrêter, réfléchir à ce que l'on souhaitera, se mettre d'accord avec son repreneur… Lieu : Nevers.

Inscription auprès du centre de formation : 03 86 93 40 37

// Construire un atelier cultures rentable et économe en intrants

• 2 décembre

Que ce soit en zone céréalière ou d'élevage, le système de cultures doit être construit pour répondre aux besoins de l'exploitation (revenu, alimentation et paillage du troupeau…). Pour répondre à ces besoins, il est primordial de développer un système adapté au contexte local et qui limite les risques autant climatiques que financiers, notamment par la gestion des intrants.Lieu : Nevers.

Inscription auprès du centre de formation : 03 86 93 40 37

YONNE

// Anticiper la transmission de mon exploitation

• 2, 9 et 16 décembre

Transmettre son exploitation nécessite un travail au préalable incluant l'identification des obstacles à sa transmission, une connaissance des démarches à réaliser pour transmettre et une définition des étapes de sa transmission. Au cours de trois jours, l'objectif est de préparer sa transmission pour qu'elle soit vécue sereinement.

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Grille nationale des salaires pour entreprises de la production agricole et des Cuma

Les salaires minima conventionnels obligatoires au 1er juillet 2025

Un nouvel avenant à la convention collective nationale production agricole et Cuma du 15 septembre 2020, signé le 12 mars 2024 par les partenaires sociaux (FNSEA, FNCuma, coté employeur et CFDT, CFTC et FO, côté salarié), prévoit une revalorisation des salaires minima applicables dans le secteur. L'application obligatoire de cette nouvelle grille était conditionnée à la publication de l'arrêté d'extension au journal officiel, intervenue le 11 juin 2025. Elle devient donc impérative pour toutes les exploitations agricoles et les Cuma à compter du 1er juillet 2025. Certaines entreprises avaient pu décider de l'appliquer volontairement avant cette date.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,88
12 - 16	2	11,97
17 - 24	3	12,14
25 - 35	4	12,40
36 - 51	5	12,93
52 - 73	6	13,54
74 - 104	7	14,33
105 - 143	8	15,32
144 - 196	9	16,58
197 - 270	10	18,36
271 - 399	11	20,90
400	12	23,88

INDICES DES FERMAGES

Foncier L'indice des fermages quasi stable

L'indice national des fermages s'établit à 123,06, pour 2025, soit une très légère hausse de 0,42 % par rapport à l'an passé. Cette quasi-stabilité marque une rupture après plusieurs années de hausse : l'indice avait déjà progressé de 5,63 % en 2023 et de 3,55 % en 2022.

L'indice tient compte de l'indice du revenu brut d'entreprise agricole national à l'hectare en 2025 - qui a baissé à 121,13 - et de l'indice du prix du produit intérieur brut de 2024, qui a progressé, à 125,95. Le marché du foncier agricole a connu une année 2024 « très contrastée », avait indiqué le 22 mai la FNSafer, montrant une poursuite des tendances de prix. En hausse *« mesurée »*, les terres et prés libres s'affichent à 6 400 €/ha, soit +3,2 %, la troisième augmentation de suite. De leur côté, les vignes AOP décrochent à 176 400 €/ha (-1,1 %), avec des différences marquées selon les vignobles. Depuis 1997, *« le prix des fonds loués a augmenté de 36,7 % quand celui des fonds libres a augmenté de 39,5 % en valeur constante »*, rappelait la Safer dans son rapport annuel en 2024.

Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2024 et le 30 septembre 2025, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1 x 123,06 (indice 2025)}}{\text{122,55 (indice 2024)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%
2023	116,46	+5,63%
2024	122,55	+5,23%
2025	**123,06**	**+0,42%**

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

18/11/2025

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 816 - Vente : 97 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	< 200 kg	7,51	7,53	7,52	+ 0,33
		200-250	6,71	7,42	7,15	+ 0,09
		250-300	6,84	6,85	6,84	=
		300-350	6,14	6,67	6,24	- 0,20
		350-400	5,63	6,27	6,00	+ 0,09
		400-450	5,41	5,95	5,59	- 0,06
		450-500	5,24	5,61	5,42	- 0,17
	R	250-300	5,50	6,53	6,09	
		300-350	5,78	6,19	6,05	+ 0,15
		350-400	5,23	5,98	5,60	
		400-450	5,35	5,63	5,53	
		450-500	5,15	5,43	5,31	
F	U	250-300	5,69	5,77	5,72	- 0,44
		300-350	5,60	5,76	5,69	
		350-400	5,41	5,72	5,69	- 0,16

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 110 - Vente : 88 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	350-400	5,42	5,71	5,45	
		450 et +	4,68	4,96	4,76	
	R	350-400	5,18	5,36	5,26	

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 463 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	+ 500 kg	3,80	4,22	3,89	
	R	+ 500 kg	3,67	3,75	3,70	
F	E	24 à 36 mois	4,96	6,95	5,68	
		- 5 ans	4,70	5,63	4,98	
	U	24 à 36 mois	4,23	4,95	4,50	- 0,17
		- 5 ans	4,21	5,02	4,41	+ 0,02
		5 à 10 ans	4,13	4,67	4,30	- 0,01
		+ 10 ans	3,93	4,37	4,12	+ 0,12
	R	24 à 36 mois	3,97	4,24	4,13	- 0,12
		- 5 ans	4,00	4,57	4,15	=
		5 à 10 ans	3,44	4,20	4,07	- 0,07
		+ 10 ans	3,61	3,99	3,80	+ 0,06
	O	+ 10 ans	3,32	3,55	3,44	

OBSERVATIONS

Effectif global : 1 389 - Taux de vente : 97 %.

Broutards : Davantage d'offre cette semaine suites aux semaines cahotiques de fermeture et de jours feriés. Les cours se tiennent sensiblement dans les lots jusqu'à 450 kg tandis que les plus lourds cèdent quelques centimes.
Laitonnes / génisses 18 mois : Demande suivie mais les cours plafonnent après plusieurs semaines de hausses successives.
Vaches / Génisses de 30 mois : Un des plus gros marché dans la quantité pour cette année 2025. Les apports permettent d'attirer de nombreux acheteurs. La vente est fluide et rapide avec des cours fermes voir à haussiers dans certaines catégories.

Retrouvez-nous sur
agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout



MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

10/11/2025

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 696 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4,42	4,84	4,60	+ 0,43
		de 38 à 44 kg	4,37	4,86	4,64	+ 0,50
		de 44 à 50 kg	3,76	4,68	4,28	+ 0,45
		+ de 50 kg	3,25	3,83	3,60	+ 0,45
	R	de 32 à 38 kg	4,00	4,52	4,28	+ 0,50
		de 38 à 44 kg	3,80	4,30	4,10	+ 0,26

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 121 - Vente : 74 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 60 kg	2,18	2,42	2,32	+ 0,01
	R	- de 60 kg	1,72	2,02	1,76	- 0,28
		+ de 60 kg	1,94	2,10	2,00	- 0,06

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 43 - Vente : 48 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
Première qualité		60	77	69	+ 44,00

AGNEAUX MAIGRES (€/tête) — *Effectif : 22 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	R	25 à 35 kg	112	138	125	- 11,00

OBSERVATIONS

Effectif global : 882 - Taux de vente : 93 %

Agneaux : Vente totale et rapide accompagnée d'une nouvelle nouvelle hausse des tarifs.
Brebis : Bonne demande en brebis lourdes avec des cours reconduits, mais légère baisse en brebis de qualité intermédiaires ou médiocres.
Béliers : Cours inchangés.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

12/11/2025

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 650 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	3,55	4,45	4,24	+ 0,26
		de 38 à 44 kg	4,02	4,85	4,44	+ 0,13
		+ de 44 kg	3,88	4,71	4,24	+ 0,17

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 135 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- de 60 kg	1,79	2,90	2,22	+ 0,13
		+ de 60 kg	1,81	2,47	2,13	+ 0,17

OBSERVATIONS

Effectif global : 810 - Taux de vente : 98 %

Agneaux : L'offre s'étoffe cette semaine et de nombreux lots de bons agneaux sont présentés. La vente est fluide et le commerce plus favorable.
Brebis : Même constatation, la présence de nombreux lots de bonne brebis tirent les cours vers le haut. Vente totale

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

12/11/2025

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 60 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
Charolais M	U	250-300	6,22	6,61	6,50	
		300-350	5,78	6,44	6,24	
		350-400	5,60	5,86	5,75	+ 0,02

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 44 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- 5 ans	3,97	4,51	4,26	+ 0,12
		5 à 10 ans	3,92	4,44	4,06	+ 0,03

OBSERVATIONS

Effectif global : 104 - Taux de vente : 99 %

Broutards : Cours reconduits dans les sujets de plus de 400 kg, vente rapide et totale dans les sujets légers avec une légère hausse des cours.
Vaches : La présence de nombreux acheteurs dopent les cours cette semaine.

ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

17 Nov. 2025

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : l'affluence des vaches laitières entraine une morosité dans les allaitants, injustifiée au vu de la faiblesse de l'offre.

Bovins maigres : Le marché est actif et la hausse des prix est initiée dans certaines catégories. Les femelles sont particulièrement recherchées.

POLITIQUES

Le projet de résolution européenne contre l'accord du Mercosur, visant à saisir la Cour de Justice européenne, a été déposé avec la signature de 145 députés européens, de tous bords politiques. Celle-ci sera prochainement soumise au vote. L'issue est particulièrement incertaine, tant les débats sur cet accord sont nombreux. En cas de vote favorable, et de saisine de la Cour de justice, la procédure de ratification de l'accord serait suspendue.
Nous appelons tous les Parlementaires à valider cette saisine afin de défendre l'agriculture européenne !

SANITAIRE

Plusieurs foyers de dermatose nodulaire contagieuse (DNC) ont été confirmés dans les zones réglementées déjà établies dans le Jura avec 7 foyers et les Pyrénées-Orientales avec 15 foyers. D'après le dernier bilan du ministère de l'Agriculture au 17 novembre, la France compte désormais 102 foyers. Par ailleurs, la levée de la zone de protection en zone réglementée ZR 5 (dernier foyer dans l'Ain) permet d'avoir une zone unique de surveillance. Un webinaire a été organisé par la FNSEA, JA, FNB et FNPL jeudi dernier. Un lien va être transmis aux adhérents. Enfin en Espagne, où la maladie était apparue plus tôt, 18 foyers sont comptabilisés, tous en Catalogne ; le dernier remonte au 17 octobre.

Projet de loi de finances (PLF)

Des amendements significatifs ont été adoptés le 14 novembre par l'Assemblée nationale dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances 2026. Il s'agit entre autres d'élargissement aux cotisations sociales pour l'exonération des indemnités pour abattage sanitaire. Concernant la DEP (Déduction Epagne de Précaution), le plafond est proposé à 250.000 euros, et le taux de réintégration à 50%. Le plafond du régime réel simplifié d'imposition serait relevé à 500.000 euros. Le crédit d'impôt en bio serait prorogé et revalorisé. Et pour favoriser la transmission, des mesures ont été retenues également. Ces dispositions restent bien entendu en suspens tant que le budget n'est pas définitivement validé, or le calendrier politique est très contraint.

FAIT DE LA SEMAINE

Le FMSE (fonds de mutualisation des risques sanitaires) annonce avoir validé une enveloppe de 1 million d'euros pour indemniser les éleveurs ayant subi une surmortalité des animaux de 0 à 1 mois en 2025 en raison de la fièvre catarrhale ovine de sérotype 3 (FCO-3). Trois principaux critères sont à prendre en compte comme avoir été déclarés foyer en 2024, ne pas avoir touché d'aide de sa Région et avoir vacciné leur troupeau au plus tard le 31 octobre 2024. Toutes les informations sont à retrouver sur le site du FMSE.

FOCUS

Un accord a été trouvé en trilogue, le 12 novembre dernier, concernant les pratiques commerciales déloyales dans la chaine d'approvisionnement agricole. La proposition prévoit le renforcement de la coopération entre les Etats membres, et notamment l'institution d'un mécanisme d'assistance mutuelle, d'enquête et d'exécution pour les pratiques commerciales déloyales. Cette avancée pourrait permettre ainsi de sanctionner les grandes centrales d'achat européennes qui ne respecteraient pas les règles concernées.

CHIFFRE A RETENIR

-135 000 têtes

C'est le nombre de petits veaux laitiers en moins pour la filière veau de boucherie en 2021, selon Idele lors du Grand angle viande du 13 novembre dernier. En parallèle, 334 000 petits veaux sont exportés en 2022, soit 211 000 têtes en plus. Force est de constater une progression nette de la filière export, comme l'indique l'institut technique. A l'inverse, la filière veau française fait face à une baisse constante des abattages…

EN REGION

La FNB était en réunion régionale Nouvelle-Aquitaine le 14 novembre, à Périgueux., et a tenu une conférence de presse sur les enjeux nationaux pour l'élevage bovin-viande. Les problématiques régionales ont été soulignées, dont le dossier de la Tuberculose bovine (montant et délai des indemnités, faible avancée des mesures de lutte de la feuille de route du ministère, …). Ainsi que l'enjeu de renouvellement des éleveurs pour la pérennité du cheptel, au travers du besoin de perspectives de prix pérennes.

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

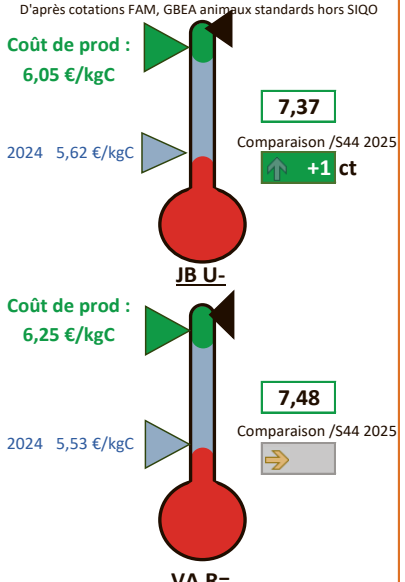
Indicateurs de marché viande bovine

Sources : Normabev, DGAL-TRACES, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

2025 - Semaine 45

Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards

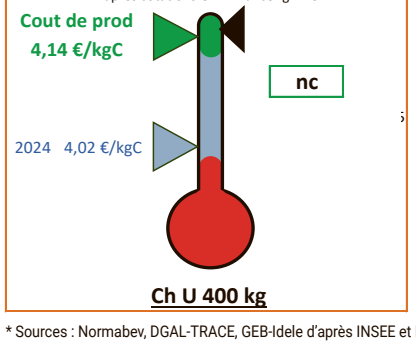
D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO



Les coûts de production sont calculés en sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.

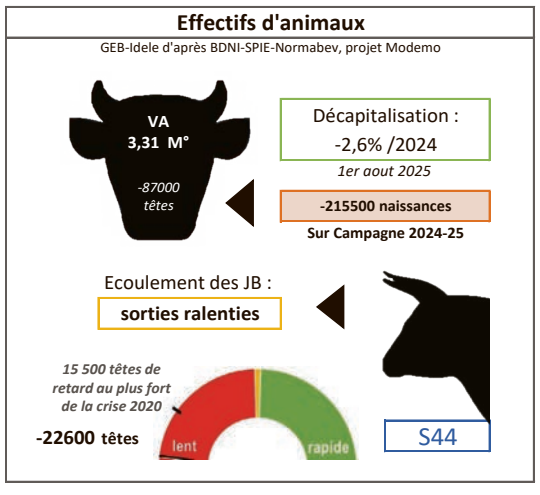
Cotations françaises maigre

D'après cotations GBM FranceAgriMer



Effectifs d'animaux

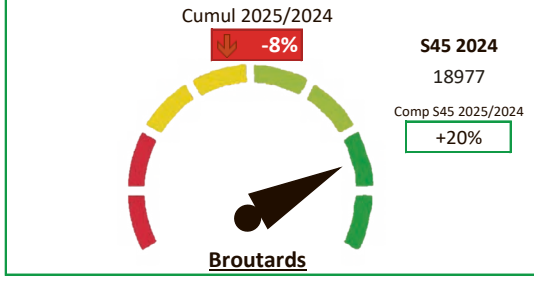
GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo



Exports vifs Italie

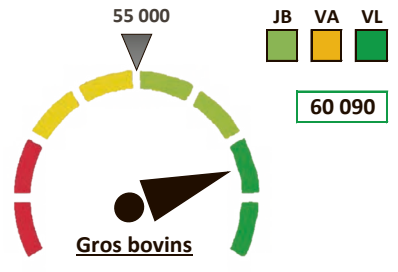
D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES

S45 2025 : 22 831 têtes



Abattages hebdo gros bovins

D'après données hebdomadaire Normabev (concernant les abattoirs de plus de 1500 tec/semaine)



Indicateurs de prix de revient

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

6,25	Vache Charolaise R = (€/kg éc.)
6,84	Génisse R + (€/kg éc.)
6,05	Jeune Bovin U - (€/kg éc.)
4,14	Broutard 400 kg (€/kgvif)

1er semestre 2025

Le ciseau des prix….

D'après INSEE - GEB-Idele et FranceAgriMer

En 25 ans…

+100%	Sur les prix à la consommation
+105%	Sur les charges en élevage
+80%	Sur les prix payés aux poducteurs

* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux

Semaine 46 du 8 au 14 novembre

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

• **Broutard(e)s :** l'activité reste globalement stable, avec quelques fluctuations selon les catégories d'animaux. Les volumes sont parfois limités. Dans l'ensemble, les cours sont plutôt reconduits, même si certains segments montrent un léger fléchissement ou un plafonnement des prix. Quelques marchés affichent une bonne dynamique avec des ventes rapides. En femelles, l'offre est aussi limitée, ce qui restreint l'activité commerciale mais contribue à maintenir des tarifs fermes. Dans plusieurs marchés, les cours sont reconduits ou gagnent quelques centimes, soutenus par une demande toujours active et des ventes rapides.

• **Gros bovins maigres :** l'activité reste très dynamique, porté par une offre souvent inférieure à la demande. Les ventes sont majoritairement rapides, les cours se maintiennent à un niveau ferme ou poursuivent leur hausse selon les places. La présence active des acheteurs contribue à soutenir les prix, qui sont parfois dopés ou reconduits sans difficulté.

• **Boucherie :** la tendance commerciale apparaît plutôt calme, avec plusieurs sites fermés ou affichant un manque de volume lié à la semaine réduite. Les tarifs sont majoritairement reconduits. L'activité est plus difficile, notamment en laitières où les cours peinent à être maintenus. L'offre en vaches lourdes peut être limitée, ce qui restreint la dynamique commerciale.

• **Veaux :** les effectifs sont en baisse, avec plusieurs marchés fermés ou faiblement approvisionnés. Lorsque les ventes ont lieu, les cours sont le plus souvent reconduits ou stabilisés. Certaines places présentent un commerce actif, tandis que d'autres restent marquées par une vente plus laborieuse, notamment pour les sujets légers qui continuent d'être délaissés.

• **Ovins :** en agneaux, le marché montre une bonne dynamique générale, soutenue par une offre qui s'étoffe ou reste stable selon les places, et par une demande active. Les ventes sont le plus souvent fluides et rapides, avec plusieurs hausses de tarifs observées. Les présentations sont de bonne qualité et les lots de bons agneaux trouvent facilement preneur. En brebis, le marché reste globalement stable, avec des cours le plus souvent reconduits.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

42 - Vends tracteur MF42, 1964, entièrement révisé + petits matériels.
✆ 06 95 03 02 21

69 - Vds. tracteur Deutz 5130TTV 2700h, charrues quadri et trisocs, désileuse, aplatisseur à céréales, distributeur engrais DPX, cultipaker, lève-sacs, cellule à grains 30 m3 3 compartiments, salle de traite, cornadis, vêleuse, etc…
✆ 06.32.11.72.55 HR

Travail du sol

01 - Vends charrue 5 corps ; andaineur ; ensileuse ; faucheuses, faneuse récolteuse.
✆ 06 02 19 98 21

26 - Vends Vibro 3M 300 euros. Herses, 1 de 4M 300euros, 1 de 4M repliage hydrolique 300 euros. Cultivateur Grenier 2.5M2 300euros.
✆ 04 75 07 40 30

26 - Prestation de semis de céréales-luzerne…Drôme et départements limitrophes. Je propose prestations de semis de céréales réalisées avec un amazone centaya 3000 semoir pneumatique de 3 mètres. Travail régulier (GPS) précis et soigné, adapté à tous types de sols. Intervention rapide, possibilité de déplacement sur l'ensemble de la Drôme et les départements voisins. Contact Manuel Adrien
✆ 07 88 22 04 94

Récolte

01 - Vends cause cessation moiss. batteuse JD 9560 IWTS coupe 5m50 cueilleur maïs Dominoni 6 rangs repliable.
✆ 06 09 12 31 60

01 - Vends cause retraite tout matériel agricole : charrue 3 corps, vibro, semoir engrains et à maïs pneu. Berthoud 1000L 15m.
✆ 04 79 42 00 95
ou 06 26 53 52 86

Arbo-viti

07 - Charue vigneronne Gard cadre extensible 5 longerons 3 corps a droite 3 corps a gauche 2 buteurs 1200 euros HT (10h à 19h).
✆ 04 75 39 32 41

66 - Vends encrages à hélice pour fixation brise vent ou tête de rangée kiwis, 40 unités en 130, 9 unités en 110, tige de 14, prix 8 € en 130, 6 € en 110, neufs, jamais servis.
✆ 06 80 07 69 39

Distribution

21 - Cause cessation vend pailleuse minotor Kuhn, TBE, 2000 euros. (4705)
✆ 06 77 61 83 08

Irrigation

26 - A vendre Pivot 260 m, buse neuve, 3 travées 62 m , 1 travée 18 m, bon état à démonter 21 000 euros.
✆ 06 08 76 06 57

Elevage

01 - Vends cse cess pailleuse silo Farmer goulotte hydro orientable chariot dérouleuse motorisé Valmetal pince balle enrubanné + suréléveteur JD.
✆ 06 16 34 95 84

38 - Vds robots de traite Delval pour pièces, portes de tri, pompe à vide, godet désileur Emily, autochargeur.
✆ 06 14 80 45 03

Divers

01 - Vends anciennes machines d'atelier de forgeron : étampeuse, refouleuse, etc...
✆ 03 85 24 81 40 HR

01 - Vends SDT ambu niches pirouette auge cornadis barrières semoir faucheuse condit.
✆ 07 44 56 72 05

07 - Griffon porte Lr 300M 16 dents queue de cochon 20x20 4rangées de dents 1500€ HT - 10h à 19h
✆ 04 75 39 32 41

ACHETE TRACTEURS



Tout état, toute marque, en panne pour pièces

Tél. : 07 49 88 65 13

07 - Roues étroites pour traitement binage Michelin roues complètes avec janteset flasque d'adaptation au tracteur Renault usure 50% un peu craquelés 2 roues 9.5x32 880€ HT et 2 roues 9.5R48 1000€ HT - 10h à 19h
✆ 04 75 39 32 41

07 - Lève paillettes à bannes lève 1500KG à 300M attelage sur 3 points arriere 1000€ HT - 10h à 19h
✆ 04 75 39 32 41

07 - Motopompe thermique moteur Perkins 4 cylindres pompe Landini 60M3H 12 bars montée sur chassisavec roues réservoir 200L travaille 150H environ 1800€ HT - 10h à 19h
✆ 04 75 39 32 41

07 - Semoir monograine MONOSEM pneumatique 5 élements avec disques pour maïs colza tournesol sorgho avec microgranuleur à réparer cadran à sécuriser 800€ HT -10h à 19h
✆ 04 75 39 32 41

07 - Herse alternative AMAZONE RV30 Lr 300M équipée de rouleau arrière et attelage pour semoir relevable hydrauliquement barre porte dents à réparer 700€ HT - 10h à 19h
✆ 04 75 39 32 41

07 - Herse rotative KULN HR300 dents droites équipée rouleau arrière et attelage pour semoir relevable hydrauliquement équipée de dispositif sécurité sur entrainement cardan à sécuriser 1300€ HT - 10h à 19h
✆ 04 75 39 32 41

07 - Rouleau Paker Lr 300M emotteur et compacteur 2 rangées de rouleaux porte ou traine 700€ HT - 10h à 19h
✆ 04 75 39 32 41

07 - Décompacteur 5 dents dents Deltagard profondeur 50cm equipé de dents arrières égalisatrices lr travaillée 250M 1300€ HT - 10h à 19h
✆ 04 75 39 32 41

07 - Sous soleuse une dent profondeur 80cm équipée d'un obus de drainage démontable + versoir à claire voie démontable arrachage vigne petit arbuste 500€ HT 10h à 19h
✆ 04 75 39 32 41

07 - Rateau andaineur Jhon Deere 4 soleils appareil porte 350€ HT 10h à 19h
✆ 04 75 39 32 41

07 - Presse balots rectangulaires 46x36 new holland 271 protecteur à cardan à changer 900€ HT 10h à 19h
✆ 04 75 39 32 41

07 - Epanpreuse BRUNEL à lanières commande hydraulique équipement avec chassis spécifique pour recevoir un équipement de desherbage chimique lances protections cloisons 1500€ HT- 10h à 19h
✆ 04 75 39 32 41

07 - Charue KEVERLAND réversible 4 corps 12 pouces securité par lames non stop 1200€ HT- -10h à 19h
✆ 04 75 39 32 41

07 - Gyrobroyeur 1500x380 à lames horizontales même systeme de coupe et securité que Gyro Gard 1700€ ht (10h à 19h)
✆ 04 75 39 32 41

07 - Pare à vent ou soleil 10x3 repliable par manvelle4 bras dit americain 450€ ht 10H A 19H
✆ 0475393241

21 - Recherche tracteurs, mois.batteuses, presses, télescopiques, ensileuses automotrices, épandeurs, bennes, autres machines agricoles, bon état et à réparer. (4704)
✆ 06 30 11 59 25

21 - Vends un caisson de stockage produit phyto (état neuf, jamais servi). Longueur 2,50 m, largeur 1 m. Prix à débattre. (4701)
✆ 06 75 02 71 69 -
06 81 85 10 89

26 - Vends tracteur Deutz LP 77 5970 H 75 cv 2008 arceau 12000 euros HT - Générateur Gaz diam 800 - Soufflerie AR AMB - Atomiseur 1000 L CT ok - Charrue 2 socs.
✆ 06 80 54 69 90

26 - Vds semoir combiné semis à blé - Pulvérisateur 800L - Semoir maïs etc ... 5 rgs - Déchaumeur à disque 2M - Couverture intégrale 2 Ha.
✆ 06 49 63 22 28

26 - Association HANDI BIKE recherche tous types de véhicules à moteur, cycles, motocycles et outillage divers.
✆ 06 63 31 48 59

38 - Vends : tonneau à eau sur roues, presse Massey n°14 à réviser, prise de force, trieur à grain, et divers.
✆ 06 40 99 04 90

38 - Vends casseuse à noix Somier 4 casses émondeuse Rousset
✆ 06 30 97 21 60

58 - Vends remorque benne Duchesne 9 T en très bon état. Godet BLS pour fourche John Deere 2 m. Vends 5 ha de bonne terre, peut convenir pour panneaux solaires. (4605)
✆ 06 04 44 64 16

89 - Achète tracteurs, bennes, épandeurs, matériels de fenaison, semoirs à disques, etc... (4404)
✆ 06 08 47 76 66

Terres de Bourgogne Petites annonces 03 80 78 90 40

Véhicule

Utilitaire

26 - Vends Ford Ranger 2020 CV 170 XLT BVA 10V NBS options, plateau ridelle 91000KMs, 26500 euros.
✆ 06 78 77 88 75

34 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état même sans CT + tous pick-up.
✆ 06 42 69 14 31

38 - Vds Kangoo 2016, diesel, 116500 km, tva, contrôle technique valide 4 pneus 4 saisons neufs 8000 euros TTC.
✆ 06 73 13 88 80

69 - Vds Citroën Berlingo HDI 130 AN 2020 68000 klm pneu neuf entretien concession.
✆ 06 23 46 73 24

71 - Vends cse cess., Gator XUV865M, diesel, an. 2021, 980 h, toutes options, TBE.
✆ 06 88 59 16 46

Tourisme

01 - Vends voiture DACIA DUSTER - DCI - 120 cv - Expression - 2023 - 30 000 kms - entretien révision OK - parfait état - 4x2 - 2 pneus neufs avant.
✆ 0673530935

Achat-Vente

Récolte

01 - Vends paille et foin bottes rectangulaires, luzerne 2e coupe, foin en BR, bonne qualité, livraison 10 T mini.
✆ 04 74 00 30 70

01 - Vends foin BR 2025 + regain prairie naturelle rentré bonnes conditions, TB qualité, livraison.
✆ 06 16 28 80 56

Fourrage

01 - Vends 50 balles rondes de foin bonne qualité stockées à l'abri.
✆ 06 52 35 61 70

// PETITES ANNONCES // RÉSERVÉES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 Remplissez votre grille (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 Cochez la zone de diffusion de votre choix et le nombre de parution(s)

❑ **Régionale - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **Vallée du Rhône & Bourgogne - 10 dépt.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **Grande Région - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 Cochez la rubrique de votre choix

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 Joignez votre règlement et envoyez le tout à Terres de Bourgogne

Raison sociale :
N° TVA :
Nom :
Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
21110 Bretenière - Tél. 03 80 78 90 40

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver
parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

Terrain

30 - 30 - Propriétaire cède terrain de loisirs à Tresques (Gard), plat, boisé, en bordure de ruisseau, 2430 m2, prix 10 000 €. Possibilité plus grande surface prix intéressant. Me contacter. Tél. :

✆ **06 82 20 22 64**

Location

Agricole

69 - Suite au départ à la retraite du fermier actuel, un fermage est disponible de suite sur 3 parcelles de gamay chez Mme Renée Dumas sur la commune de St Laurent D'oingt (434 route du vernier) pour une surface totale d'environ 1ha80a. Les parcelles sont faciles d'accès, en bordure de route, elles sont plates et mécanisables. Pour tous renseignements, merci de contacter directement sa fille Mme Guillard Nicole.

✆ **06 71 39 01 88**

Chasse, Etangs

21 - Cote d'Or WE découverte repas midi compris 100 € traqueurs - postes, 50 sang., 22 cerv., 20 chev., 600 ha Moloy

✆ **06 19 43 19 97**

Emploi

Offre

18 - Le Groupement d'Employeurs des moulins à 15 km à l'est de Bourges recrute un responsable d'élevage : salarié(e) qualifié(e) autonome, rigoureux et à l'aise avec les bovins. Travail en équipe sur 2 exploitations distantes de 2 km : l'une en en polycultures avec création d'un atelier d'élevage et d'engraissement de bovins, l'autre en polyculture-élevage bovins charolais. Dans la première, vous aurez en charge la création d'un troupeau puis sa gestion (alimentation, soins, contention, achats, préparation à la vente, achat de matériel et aliments, suivi sanitaire, partie administrative, aide à la préparation d'assolement pour autonomie alimentaire…). Vous participerez également aux travaux des champs. Dans la deuxième, vous participerez au suivi du troupeau, aux soins, aux vêlages, à l'alimentation. Une grande partie du temps sera dédiée aux travaux des champs (assolement très diversifié). Vous avez la maîtrise d'engins agricoles ainsi que les travaux du sol et récolte fourrages. Vous aurez à assurer également des travaux de clôtures, plantation de haies, maçonnerie et petites constructions. Compétences requises : méticulosité, autonomie, maîtrise technique en élevage comme en agriculture, plaisir d'apprendre. Formations requises : expériences significatives ou BAC agricole minimum. • Contrat à durée indéterminée après une période d'essai. • Salaire à négocier selon expérience et compétences. • Permis B Envoyez vos CV, lettre de motivation à gedesmoulins18@gmail.com

✆ **06 88 12 72 11**

18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un agent de remplacement (H/F) pour intervenir dans une exploitation avicole (canards) sur la commune de Beddes (sud Cher). Activités : gavage, surveillance et entretien des animaux. Poste en CDD, du 17/10/2025 au 23/10/2025 + du 17/12/2025 au 03/01/2026. Durée : 48 heures par semaine (du lundi au samedi). Rémunération : 12.40 € (brut) + 10% de précarité + 10% de congés payés. Kilomètres indemnisés. Permis B et véhicule personnel obligatoire. Connaissances du milieu agricole souhaitées.

✆ **02 48 23 45 89 ou 06 03 46 99 24**

18 - Le service de remplacement recrute un agent de remplacement pour intervenir sur un secteur de 15 kms autour de Lury-sur-Arnon. Activités : traite, alimentation, entretien et manutention des animaux (bovins allaitants, bovins lait, caprins), travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles, travail du sol, semis, fenaison, entretien du matériel…), travaux en lien avec l'activité viticole (taille des vignes, mise en bouteille …). Poste en CDI, à pourvoir dès maintenant. Rémunération : 13.54€ (brut)/heure). Avantages : mutuelle, indemnités kilométriques – Connaissances du milieu agricole souhaitées. Permis B et véhicule personnel obligatoire. Contacter le Service de remplacement du Cher

✆ **02 48 23 45 89 ou 06 03 46 99 24**

Urgent



Recherche
MÉTALLIER-SOUDEUR (H/F)
De préférence avec expérience

Envoyez CV + LM à
Éts LEVÊQUE
4, rue du Mouchoir du Cou - 21350 Saffres
Pour tout renseignement, tél. : 03 80 49 63 86

58 - Groupement d'employeurs situé dans le département de la Nièvre 58, proche de Corbigny 58800, polyculture/élevage bovins allaitants, recherche un ou une ouvrier(e) polyvalent(e) agricole pour l'alimentation et le soin des animaux, les travaux des champs. CDD 3 mois temps plein évolutif sur CDI, SMIC horaire Une expérience dans le domaine agricole est obligatoire. Permis B obligatoire. (4602)

✆ **06 49 38 53 78**

Demande

71 - Cherche tous travaux viticole, taille, tirage de bois, expérience plus de 25 ans, travail soigné. (4702)

✆ **06 29 47 88 45**

Offre de service

26 - Vous déménagez? Vous débarrassez? Pour 1 travail soigné, contactez-moi, GIRARD Benjamin

✆ **06 63 31 48 59**

Mariage

58 - Homme célibataire 63 ans recherche femme française pour relation sérieuse et durable. **Ecrire Terres de Bourgogne (4604)**

Animaux

Bovin

03 - Élevage LENA Olivier, 03360 Urçay, vend reproducteurs limousins de 15-16 mois, fils de Tebeau RJ, Pacao Ben RRVS, Rafiot PP, Orrex PP. TGS. (4204)

✆ **06 28 02 04 05**

18 - Vends taureaux limousins 14 mois, inscrits HBL, homozygotes SC ou hétérozygotes SC ou cornus, tous issus IA.

✆ **06 65 68 06 68**

18 - EARL Breton vend deux très bon taureaux charolais HBC de 18 mois nés en juin 2024 et plusieurs veaux reproducteurs nés au printemps 2025 dociles avec de très bonnes qualités maternelles.

✆ **06 82 25 17 13**

21 - Vends 10 génisses Montbéliarde, garantie portantes, bonne génétique. (4703)

✆ **06 45 65 16 90**

21 - Élevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène, propose à la vente taureaux aptes à la saillie. Gd choix toutes catégories d'âges. Garanties sanitaires. Élevage ayant sélectionné le vêlage facile. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps, livraison toutes distances. (4601)

✆ **06 07 75 59 74 Jean-Luc**
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

21 - Elevage charolais en IA depuis 45 ans vends 9 taureaux HBC 12/14 mois génotypés dont 5 taureaux à génisses. FN de 105 à 109. ALLAIT de 106 à 116 et AVEL de 109 à 118. Et 4 taureaux à vaches. EARL du Montrond, Parisot Bruno et Vincent (4402)

✆ **06 15 28 77 63**

42 - Cause retraite vends jeunes vaches au lait 2 et 3 ans, Prim'Holstein.

✆ **06 85 69 36 66**

58 - Vds taureau à génisses, 5 ans, homozygote, cause consanguinité, veaux de l'année, HBC. Pigoury G. (4607)

✆ **06 20 19 70 43**

Des professionnels à votre service



BECKER Frères **ARRIVAGE**
PANNES GALVA
Profil SIGMA, profil Z, profil C
58310 ARQUIAN - **03 86 39 70 94** - sarlbecker@orange.fr
58800 CORBIGNY - **03 86 20 19 66** - becker.freres@orange.fr

L'ART DE L'EAU
● Installation de pompe de puits et de forage
● Distribution et traitement de l'eau
POURRAT Sébastien - 06 18 47 50 90
6 rue des auvergnats - 18150 La Chapelle Hugon
lartdeleau18@gmail.com - www.lart-de-leau.fr

FORAGE EAU GÉOTH
02.48.77.00.35 - 06.29.41.81.12
secretariat@forage-eau-geoth.com
Réduisez votre facture d'eau
www.forage-eau-geoth.com
Z.A des Grivelles - 7 rue des 3 provinces
18600 Sancoins
AGRICULTEURS - ÉLEVEURS - PARTICULIERS - ENTREPRISES
FORAGE POUR CAPTAGE D'EAU
POSE DE PIÉZOMÈTRES
GÉOTHERMIE
POSE DE SONDES VERTICALES
MICROFORAGES

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

71 - Éleveur limousins vend taureaux reproducteurs 13-14 mois, inscrits HBL ou non.

✆ **06 20 55 81 02**

71 - Vends veaux issus IA, tous au-dessus 100 IFNAIS, génotypés, HBC, nés nov. 2024. Préaud Thierry.

✆ **06 86 45 20 94**

Ovin

58 - Vends agnelles Texel pour reproduction. (4706)

✆ **03 86 58 36 05 HR**

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.

✆ **06 08 06 98 65**

Equin

01 - Vends Poulain demi trait pie noir 9 mois licolé gentil ; Mère trait pie rouge père pinto pie noir. Pouliche demi trait pie rouge 16 mois licolée monte en bétaillère ; Mère pie rouge trait et père pinto pie noire.

✆ **06 72 56 66 46**

Divers

38 - Cause retraite vends dix chèvres pleines plus deux chevrettes, une jument et son poulain.

✆ **06 48 08 14 17**

Suivez-nos publications sur Instagram

Terres de Bourgogne **Abonnement**
à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE
1, Rue des Coulots - 21110 Bretenière

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un **ACCÈS ILLIMITÉ** au site www.agribourgogne.fr

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP | VILLE
TÉL. | PORT.
EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle € par virement

IBAN FR76 1100 6210 5252 1287 7243 009 | BIC AGRIFRPP810

SIGNATURE

Contact : Tél. 03 80 78 90 40 - abonnement@terres-de-bourgogne.net

Choisissez votre revue parmi les titres suivants
Cochez la case correspondante

☐ REUSSIR Bovins viande — BOVINS VIANDE
☐ REUSSIR Grandes Cultures — GRANDES CULTURES
☐ REUSSIR Lait — LAIT
☐ REUSSIR Porc — PORCS
☐ La chèvre — LA CHÈVRE
☐ Pâtre — PÂTRE
☐ REUSSIR Fruits & Légumes — FRUITS et LÉGUMES
☐ REUSSIR Vigne — VIGNE
☐ REUSSIR Volailles — VOLAILLES
☐ REUSSIR Bio — BIO numérique

JE M'ABONNE POUR

☐ 1 AN 125 €

☐ 2 ANS 225 €

☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix
☐ pour 1 an 63 € par revue
☐ pour 2 ans 126 € par revue

TOTAL

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

VERTIZOU
SAS au capital de 100 €
Siège social : 51 rue devosge
21000 Dijon
943 103 309 RCS de Dijon

Aux termes de l'AGE en date du 25/09/2025 l'associé unique a décidé de transférer le siège social au 14E rue Pierre de Coubertin Parc Tertiaire de Mirande 21000 Dijon, à compter du 25/09/2025.
Mention au RCS de Dijon

AL25020372

MODIFICATION DU CAPITAL

F2FMARKET
Société par actions simplifiée
au capital de 19.806 €
Siège social :
16 rue de l'Hôpital
21000 DIJON
877 988 741 RCS Dijon

Par décisions du Président en date du 21 octobre 2025 suivant délégation donnée par les associés aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 17 octobre 2025, il a été décidé de modifier le capital social en le portant de 19.509 euros à 19.806 euros.
Mention sera portée au RCS de Dijon

AL25020601

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

PRODIST
Société par actions simplifiée
au capital de 8 000 Euros
Siège social :
71100 SAINT-REMY
7, rue du Moulin
(transféré à 21200 BEAUNE
14, avenue Albert Bichot)
415 040 344 RCS CHALON-SUR-SAONE

Aux termes de ses décisions en date du 25 mars 2025,l'associée unique de la société susvisée :
- constituée pour une durée de 99 années à compter du 12 janvier 1998
- ayant pour objet social la distribution de tous produits alimentaires ou non, sous forme de distribution automatique ou sous toute autre forme, auprès d'entreprises, artisans,commerçants, professions libérales, clientèles particulières, tous achats, ventes, locations, prestations de services pour tous matériels de distribution et autres matériels pouvant se rapporter à l'objet social, ainsi que toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou commerciales se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité ou à tous objets similaires, connexes ou susceptibles d'en faciliter la réalisation
- et un capital social d'un montant de 8 000 euros,
a décidé de transférer le siège social de 71100 SAINT-REMY -7, rue du Moulin à 21200 BEAUNE - 14, avenue Albert Bichot,et ceci avec effet à compter du 25 mars 2025. En conséquence, la société, dont la société 2 A D (402 042634 RCS Colmar) est le Président, qui était immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Chalon-sur-Saône sous le numéro 415 040 344, fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon, désormais compétent à son égard.
Pour avis,
Le Président

AL25020770

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

SARL DE LA FONTAINE
SARL au capital de 251237 euros
Siège social :
11 rue de la Confrérie
21121 FONTAINE-LES-DIJON
RCS Dijon 821 485 505

Aux termes d'une assemblée générale ordinaire en date du 28 octobre 2025, les associés ont pris acte de la démission de M. Cédric LESCURE de ses fonctions de co-gérant, à compter du 1er novembre 2025. Madame Sophie LESCURE demeure seule gérante de la société à compter de cette date.
Mention sera faite au RCS de Dijon.
Pour avis,
La gérance

AL25020774

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

MONOCEPAGE
Société par actions simplifiée
au capital de 8 000 euros
Siège social :
7 Place de la Lyre
66600 RIVESALTES
850 711 722 RCS PERPIGNAN

Aux termes d'une décision en date du 05 Novembre 2025, l'Associée Unique a décidé de transférer le siège social du 7 Place de la Lyre, 66600 RIVESALTES au 11 Rue du Faubourg Saint Jean, 21200 BEAUNE, à compter du même jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de PERPIGNAN sous le numéro 850 711 722 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Présidente : Madame Tingting LI, demeurant 24 Boulevard Arago, 66600 RIVESALTES
POUR AVIS
La Présidente

AL25020784

MODIFICATIONS MULTIPLES

ARTEMIS génie électrique-maintenance
Société à responsabilité limitée
au capital de 85 100 euros
Siège social : 2, rue de l'Yser
21850 ST APOLLINAIRE
501 466 551 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 21.08.2025, l'Associée Unique a décidé :
- d'étendre l'objet social aux activités de Pose et installation de pompes à chaleur Pose et installation de module photovoltaïque, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
- de transférer le siège social du 2, rue de l'Yser, 21850 ST APOLLINAIRE au 5, rue de Mayence 21000 DIJON à compter du 21.08.2025 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
- De ne pas remplacer Monsieur Azedi BOUHALASSA, co-gérant, décédé
Pour avis, La Gérance.

AL25020795

Maître Amaury PANIER
CABINET FIDACT
13 Rue des Tonneliers - BP 48
71700 - TOURNUS

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

SAS CUNISSET
Société par actions simplifiée
Unipersonnelle
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 7 Rue Henri Matisse
21000 DIJON
929 815 652 RCS DIJON

Aux termes d'une décision de l'Associée Unique en date du 30 janvier 2025, il résulte que :
- Monsieur Pierre ALEXANDRE, demeurant 16 Rue de Montchapet, 21000 DIJON a été nommé en qualité de Président en remplacement de Madame Nicole CUNISSET,démissionnaire.
POUR AVIS, La Présidente.

AL25020805

MODIFICATIONS MULTIPLES

SELARL TANGUY
SELARL de Pharmacie
Au capital de 120 000 euros
Siège social : 245 Rue de Bourgogne
PONT DE PANY
21410 SAINTE MARIE SUR OUCHE
477 731 285 RCS DIJON

Aux termes de décisions du 06/11/2025, l'AGE : a décidé de remplacer à compter du 06/11/2025 la dénomination sociale par « TANGUY » et de modifier en conséquence l'article 2,statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce,a décidé la transformation de la Société en SELAS à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
Son objet, son siège, sa durée, son capital et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions au profit d'associés ou de tiers doit être autorisée par décision collective des associés.
Président :Mylène SEGUIN demeurant 4 Rue des Ursulines - 21230 ARNAY LE DUC.
Pour avis, Le Président.

AL25020832

// ENQUÊTE PUBLIQUE

Département de la Côte-d'Or

ENQUÊTE PUBLIQUE

Sur le projet d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental
Une enquête publique sur le projet d'opération d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental de la commune d'Ancey se déroulera du **17 novembre 2025 à 14h00 au 19 décembre 2025 à 18h00** (soit 33 jours) en mairie d'Ancey.
Ce projet d'aménagement foncier concerne la commune d'Ancey et par extension le territoire d'une partie de celles de Fleurey sur Ouche et Mâlain.
L'enquête publique consiste à porter à la connaissance du public le choix du mode d'aménagement foncier, le périmètre correspondant et les prescriptions que devront respecter le plan du nouveau parcellaire et les travaux connexes.
Le tribunal administratif de Dijon a désigné comme commissaire enquêteur M. Jean-Marc DAURELLE, expert foncier, pour conduire l'enquête publique. Ce dernier se tiendra à la disposition du public lors de permanences en mairie d'Ancey aux dates suivantes : **le lundi 17 novembre 2025 de 14h00 à 17h00, le samedi 6 décembre 2025 de 9h00 à 12h00,le jeudi 11 décembre 2025 de 9h00 à 12h00 et le vendredi 19 décembre 2025 de 15h00 à 18h00.**
Le public pourra consulter le dossier d'enquête et présenter ses éventuelles observations pendant la durée de l'enquête sur un registre ouvert à cet effet à la mairie d'Ancey (4 rue d'Amont) **les lundis de 16h00 à 18h00 et vendredis de 16h00 à 18h00 ou pendant les permanences du commissaire enquêteur**. Ces observations seront tenues à la disposition du public.
Le dossier sera également accessible depuis un poste informatique à la mairie d'Ancey aux horaires précédemment indiqués ainsi que depuis le site internet du Conseil Départemental **https://www.cotedor.fr/votre-service/amenagement-et-animation-des-territoires/agriculture-amenagement-rural-et-filieres-1** et sur le site internet du registre dématérialisé : **https://www.registre-dematerialise.fr/6776/**
Les observations pourront également être adressées par courriel à l'adresse suivante : **enquete-publique-6776@registre-dematerialise.fr** (publiées sur le registre dématérialisé) ainsi que par correspondance postale fermée à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie d'Ancey - Enquête aménagement foncier - 4 rue d'Amont – 21410 Ancey.
Le dossier d'enquête comprend :
- Le cadre de l'enquête publique
- La proposition de la Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF) qui comporte le choix du mode d'aménagement foncier, la délimitation du périmètre de l'opération, les prescriptions que devront respecter le futur plan parcellaire et les travaux connexes ainsi qu'une liste des travaux susceptibles d'être interdits ou soumis à autorisation
- Un plan faisant apparaître le périmètre retenu pour le mode d'aménagement envisagé ainsi que la liste des parcelles du périmètre
- L'étude d'aménagement et d'environnement, ainsi que l'avis de la CCAF sur les recommandations contenues dans cette étude
- Les informations portées à la connaissance du Président du Conseil Départemental par le Préfet.
A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur rédigera un rapport et des conclusions qui seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairie d'Ancey, à la Préfecture de la Côte-d'Or et au Conseil Départemental de la Côte-d'Or ainsi que sur le site internet de ce dernier **https://www.cotedor.fr/votre-service/amenagement-et-animation-des-territoires/agriculture-amenagement-rural-et-filieres-1**
La CCAF se réunira après la remise du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur pour examiner les observations formulées. Au vu de ceux-ci et après avoir recueilli l'avis de la CCAF, puis celui des communes concernées,le Conseil Départemental décidera s'il ordonne l'opération d'aménagement et, le cas échéant, en fixera le périmètre.
Le Département de la Côte-d'Or, maître d'ouvrage, est l'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées (Conseil Départemental de la Côte-d'Or - Service Agriculture et Alimentation de proximité –53 bis rue de la Préfecture – CS 13501 – 21035 Dijon cedex, 03.80.63.65.69).
Le présent avis est notifié à tous les propriétaires de terrains situés à l'intérieur du périmètre retenu. Il sera également consultable sur le site internet du Conseil Départemental de la Côte-d'Or **https://www.cotedor.fr/votre-service/amenagement-et-animation-des-territoires/agriculture-amenagement-rural-et-filieres-1**
Les propriétaires doivent signaler au Conseil Départemental, dans un délai d'un mois à compter de la date de notification de l'avis d'enquête, les éventuelles contestations judiciaires en cours.
A Dijon,Le Président
Pour le Président et par délégation
L'Adjoint au Directeur Eau, Environnement et Alimentation

AL25020549

Département de la Côte-d'Or

ENQUÊTE PUBLIQUE

Sur le projet d'aménagement foncier, agricole, forestier et environnemental
Une enquête publique sur le projet d'opération d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental de la commune de Saint-Jean-de-Bœuf se déroulera du **17 novembre 2025 à 9h00 au 17 décembre 2025 à 18h00** (soit 31 jours) en mairie de Saint-Jean-de-Bœuf.
Ce projet d'aménagement foncier concerne la commune de Saint-Jean-de-Bœuf et par extension le territoire d'une partie de celle de La Bussière-sur-Ouche.
L'enquête publique consiste à porter à la connaissance du public le choix du mode d'aménagement foncier, le périmètre correspondant et les prescriptions que devront respecter le plan du nouveau parcellaire et les travaux connexes.
Le tribunal administratif de Dijon a désigné comme commissaire enquêteur M. Jean-Claude CHARAVEL pour conduire l'enquête publique. Ce dernier se tiendra à la disposition du public lors de permanences en mairie de Saint Jean de Bœuf aux dates suivantes : **le lundi 17 novembre 2025 de 9h00 à 12h00, le samedi 29 novembre 2025 de 9h00 à 12h00,le jeudi 4 décembre 2025 de 9h00 à 12h00 et le mercredi 17 décembre 2025 de 15h00 à 18h00**.
Le public pourra consulter le dossier d'enquête et présenter ses éventuelles observations pendant la durée de l'enquête sur un registre ouvert à cet effet à la mairie de Saint-Jean-de-Bœuf (18 rue de la Montée-de-la-Velle) **les jeudis de 10h00 à 12h00 ou pendant les permanences du commissaire enquêteur**. Ces observations seront tenues à la disposition du public.
Le dossier sera également accessible depuis un poste informatique à la mairie de Saint Jean de Bœuf aux horaires précédemment indiqués ainsi que depuis le site internet du Conseil Départemental **https://www.cotedor.fr/votre-service/amenagement-et-animation-des-territoires/agriculture-amenagement-rural-et-filieres-1** et sur le site internet du registre dématérialisé : **https://www.registre-dematerialise.fr/6777/**
Les observations pourront également être adressées par courriel à l'adresse suivante : enquete-publique-6777@registre-dematerialise.fr (publiées sur le registre dématérialisé) ainsi que par correspondance postale fermée à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Saint-Jean-de-Bœuf - Enquête aménagement foncier - 18 rue de la Montée-de-la-Velle – 21410 Saint-Jean-de-Bœuf.
Le dossier d'enquête comprend :
- Le cadre de l'enquête publique
- La proposition de la Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF) qui comporte le choix du mode d'aménagement foncier, la délimitation du périmètre de l'opération, les prescriptions que devront respecter le futur plan parcellaire et les travaux connexes ainsi qu'une liste des travaux susceptibles d'être interdits ou soumis à autorisation
- Un plan faisant apparaître le périmètre retenu pour le mode d'aménagement envisagé ainsi que la liste des parcelles du périmètre
- L'étude d'aménagement et d'environnement, ainsi que l'avis de la CCAF sur les recommandations contenues dans cette étude
- Les informations portées à la connaissance du Président du Conseil Départemental par le Préfet.
A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur rédigera un rapport et des conclusions qui seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairie de Saint-Jean-de-Bœuf, à la Préfecture de la Côte-d'Or et auConseil Départemental de la Côte-d'Or ainsi que sur le site internet de ce dernier **https://www.cotedor.fr/votre-service/amenagement-et-animation-des-territoires/agriculture-amenagement-rural-et-filieres-1**
La CCAF se réunira après la remise du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur pour examiner les observations formulées. Au vu de ceux-ci et après avoir recueilli l'avis de la CCAF, puis celui des communes concernées, le Conseil Départemental décidera s'il ordonne l'opération d'aménagement et, le cas échéant, en fixera le périmètre.
Le Département de la Côte-d'Or, maître d'ouvrage, est l'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées (Conseil Départemental de la Côte-d'Or - Service Agriculture et Alimentation de proximité –53 bis rue de la Préfecture – CS 13501 – 21035 Dijon cedex, 03.80.63.65.69).
Le présent avis est notifié à tous les propriétaires de terrains situés à l'intérieur du périmètre retenu. Il sera également consultable sur le site internet du Conseil Départemental de la Côte-d'Or **https://www.cotedor.fr/votre-service/amenagement-et-animation-des-territoires/agriculture-amenagement-rural-et-filieres-1**
Les propriétaires doivent signaler au Conseil Départemental, dans un délai d'un mois à compter de la date de notification de l'avis d'enquête, les éventuelles contestations judiciaires en cours.
A Dijon,Le Président
Pour le Président et par délégation
L'Adjoint au Directeur Eau, Environnement et Alimentation

AL25020547

Commune d' ARNAY-LE-DUC

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U)

Par arrêté municipal du 2 octobre 2025 le maire d'Arnay-le-Duc a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur la révision du Plan Local d'Urbanisme.
A cet effet, par décision du Tribunal Administratif de Dijon n°E25000117/21 en date du 19 septembre 2025, M. Bernard MAGNET a été désigné Commissaire Enquêteur.
L'enquête publique se déroulera du vendredi 21 novembre 2025 à partir de 9h, au lundi 22 décembre 2025 inclus jusqu'à 16h, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.
Le Commissaire enquêteur recevra le public en mairie d'Arnay-le-Duc, 15 Place Bonaventure des Périers 21 230 ARNAY-LE-DUC :
- Le vendredi 21 novembre 2025 de 9h à 12h
- Le mardi 2 décembre 2025 de 13h à 16h
- Le samedi 13 décembre 2025 de 9h à 12h
- Le lundi 22 décembre 2025 de 13h à 16h.
Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier et les observations sur le projet de plan local d'urbanisme pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées au commissaire enquêteur à l'adresse où se déroule l'enquête publique ou via le registre dématérialisé disponible à l'adresse suivante :
https://www.registre-dematerialise.fr/6727/
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie et sur le site internet de la mairie
www.arnay-le-duc.com
M. Benjamin LEROUX
Maire de Arnay-le-Duc

AL25020532

Commune de MAGNIEN

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U)

Par arrêté municipal du 14 octobre 2025, Monsieur le Maire de MAGNIEN a prescrit l'ouverture de l'enquête publique portant sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.
Cette enquête publique se déroulera du mardi 18 novembre 2025 à partir de 14h, au jeudi 18 décembre 2025 inclus jusqu'à 17h.
Pendant la durée de l'enquête, le dossier, en versions physique est consultable en mairie aux jours et heures habituelles d'ouverture de la mairie ; une version dématérialisée à l'adresse : **https://www.mairiedemagnien.com/** est également disponible.
Monsieur Daniel MARTIN, désigné commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Dijon, recevra le public en mairie de Magnien, Rue Saint Agnan – 21230 Magnien :
- mardi 18 novembre 2025 de 14h à 17h
- mercredi 3 décembre 2025 de 14h à 17h
- samedi 13 décembre 2025 de 9h à 12h
- jeudi 18 décembre 2025 de 14h à 17h
Les observations sur l'élaboration du P.L.U. pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie.
Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :
Monsieur le Commissaire Enquêteur, Mairie de Magnien – Rue Saint-Agnan – 21230 MAGNIEN
ou par voie dématérialisée sur la plateforme **https://www.registre-dematerialise.fr/6819/**
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie, pendant une durée d'un an, ainsi qu'à la Préfecture de la Côte-d'Or
Monsieur Jean Louis Bouley, Maire de Magnien.

AL25020596

// DIVERS

SELAS « LEGATIS BEAUNE »
Notaires associés
7, rue Jacques de Molay
21200 BEAUNE

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Isabelle ROUSSELIN-FUSSI, Notaire associé de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée dénommée « LEGATIS BEAUNE », titulaire d'un Office Notarial à BEAUNE (21) 7 rue Jacques de Molay, CRPCEN 21029, le 10 novembre 2025, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :
Monsieur Patrick Jean Albert LEU, Retraité, et Madame Michèle Marie-Josephe ALLEMAND, Retraitée, demeurant à BLIGNY LES BEAUNE (21) 6 rue de la Croix Blanche.
Monsieur est né à DIJON (21) le 16 mai 1956,Madame est née à GRAY (70) le 1er octobre 1957.
Mariés à la mairie de VELESMES-ECHEVANNE (70) le 1er octobre 1977 sous le régime légal de la communauté réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable.
Les oppositions des créanciers à ce changement de régime, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion, Maître Isabelle ROUSSELIN-FUSSI.

AL25020789

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 17/11/2025
La Safer Bourgogne-Franche-Comté (département SD21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Dossier Plombières-les-Dijon – Talant :
Libre – Objectif : Maintien de l'occupant sur la parcelle AB 422
Landes, terres, vergers, taillis simple.
Plombières-lès-Dijon : 1 ha 52 a 04 ca 'COMBE VAUX MARCOT' : AD-0021 - 'DESSUS DE VOSSENVEAUX' : AD-0322 - 'AU DEVANT DU VALLUROT' : AM-0031 - 'COMBE AUX NOYERS' : AP-0118—0121—0216 - 'CROIX DE LA MORT' : AP-0426
Urbanisme : Zone N du PLUi de Dijon Métropole
Talant : 20 a 65 ca 'LES PERRIERES' : AB-0370 - 'LE BAS DES EPOUTIERES' : AB-0422 – Urbanisme : Zone A du PLU
Dossier La Roche-en-Brenil – Saint-Germain-de-Modéon :
Libre – parcelles de terres, prés, landes et bois.
Saint-Germain-de-Modéon : 4 ha 71 a 05 ca 'COMME HELIOTTE' : B-0189—0190 - 'LA REVENUE DE BIERRE' : B-0173—0183—0184 – Urbanisme : RNU
La Roche-en-Brenil : 17 ha 94 a 75 ca 'CHAMPS DE LA LEVEE' : A-0113—0114—0115—0116—0118 - 'LA BRUYERE' : A-0069—0070—0071—0072 - 'PRE DE LA VERNE' : A-0075 - 'LE BAS DU CHAMP' : A-0073—0074 - 'LES PRES BONNOTTE' : A-0120 - 'EN MOLLEMBLIN' : A-0076 – Urbanisme : RNU
Baulme-la-Roche : Libre Parcelles de terres, prés, landes et bois – Urbanisme : Znc de la carte communale - 6 ha 31 a 15 ca 'LES PLANTES' : B-0034 - 'BAS DE JALLOUX' : C-0068—0074—0075 - 'CHAMP BALLOT' : C-0064—0065 - 'PRE BLANCHARD' : C-0234 - 'LA GORGE' : C-0015 - 'VIGNE AU ROI' : D-0137
Dossier Champdôtre – Tréclun – Tillenay : Loué sur une partie de la surface – Objectif : Maintien de l'exploitant – terres, prés, bois.
Champdôtre : 66 ha 94 a 70 ca 'EN ROSIERE' : C-0837 - 'LES MOTTES' : D-0204—0205—0206—0207 - 'VIE DE VELAY' : ZL-0051—0052—0060—0062 - 'BUISSON BUGNOT' : ZN-0002—0004—0006—0007—0008—0009—0010 - 'CHEMIN D AUXONNE' : ZN-0024—0027—0028 - 'LA PLANCHE' : ZO-0012—0013—0015—0016—0017—0018—0019 - 'LA FOUILLIE' : ZR-0014—0015—0016—0017—0018—0019—0020—0040 – Urbanisme : RNU
Tréclun : 14 ha 61 a 40 ca 'SUR BIGNON' : C-0247 - 'EN GUERITEY' : ZL-0078—0079—0080—0081—0083 – Urbanisme : RNU
Tillenay : 2 ha 85 a 50 ca 'AU DESSUS DU BIEF' : ZB-0147—0148—0149—0150—0151 – Urbanisme : Zone N du PLU
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté se propose de louer les biens fonciers suivants, par bail SAFER :
Champdôtre : Terres - 1ha 95 a 40 ca 'EN COURTALON' : ZK-0036—0037—0038 – Urbanisme : RNU
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 08/12/2025 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand, 21850 ST APOLLINAIRE où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL25020827

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION PAR TRANSMISSION UNIVERSELLE DU PATRIMOINE

ALEM DEVELOPPEMENT
SASU Au capital de 1 000,00 Euros
Siège social :
27 CHE DE TOUILLON
21110 TART
Numéro RCS : 918 580 382
Inscrite au R.C.S. de DIJON

Publication en application des articles R210-3 et R 210-9 du Code de commerce.La société est détenue par un nouvel associé unique. Ce changement n'a pas entrainé de modification statutaire. La dissolution de la société en application de l'article 1844-5, 3ème alinéa, du Code Civil a été décidé le 06/11/2025. Les détails de cette opération figureront dans une annonce à publier au Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales à la diligence du Greffier.

AL25020771

AVIS DE DISSOLUTION

EARL HENRI BONNEFOY
Société civile au
capital de 164.507,73 €
12 rue Bossuet
21170 FRANXAULT
421 680 869 RCS DIJON

L'associé unique a décidé, le 03/11/2025, la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci.
Le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés, a été fixé au siège social à FRANXAULT (21170) – 12 rue Bossuet.
Henri BONNEFOY cesse ses fonctions de gérant, et est nommé liquidateur de la société, avec les pouvoirs les plus étendus.
Ces modifications prennent effet au 01/12/2025.
Le dépôt des actes relatifs à la liquidation sera effectué au RCS de DIJON.
Pour Avis,

AL25020777

DISSOLUTION ANTICIPÉE

COTE JARDIN Pouilly
Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 6 000 euros
Siège social : 36, avenue Général de Gaulle
21320 POUILLY EN AUXOIS
893 013 847 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 31.07.2025, l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31.07.2025 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Monsieur Philippe BULLIER, demeurant 16, rue des Grandes Charrières 21540 SOMBERNON, Associé Unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 36, avenue Général de Gaulle 21320 POUILLY EN AUXOIS
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis, Le Liquidateur.

AL25020830

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 25/10/2025, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SASU BV2GObjet social : - Le conseil aux entreprises ; la fourniture de toute prestation de services de nature administrative, comptable et autres.- La prise et la détention de participations directes ou indirectes et tous intérêts dans des sociétés notamment commerciales, financières, industrielles et/ou immobilières, la gestion et la perception des fruits de ses participations, toutes opérations portant sur des valeurs mobilières, tous placements de capitaux sous toutes formes.- L'acquisition par voie d'achat ou d'apport,la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement,l'entretien, l'administration et la gestion, par voie de location ou autrement, de tous biens et droits immobiliers.- L'emprunt de tout fond nécessaire à la réalisation de cet objet.- La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles,d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement,de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.- Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.
Siège social :14 route d'Esbarres 21170 Aubigny-en-Plaine.
Capital : 2000 €Durée : 99 ans
Président : M. BOITEUX Ghislain, demeurant 14 route d'Esbarres 21170 Aubigny-en-Plaine
Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix au moins.
Clause d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre associés. En revanche, elles ne peuvent être cédées au profit de tiers qu'avec l'agrément préalable del a collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.
Immatriculation au RCS de Dijon.

AL25020647

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 10/11/2025, il a été constitué une SC ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : LES VIGNES DU DESSOUS
Objet social : Acquisition, vente et gestion de toutes valeurs mobilières
Siège social : 363 B, boulevard Maxime Lecouvreur 21200 Beaune.
Capital : 1000 €
Durée : 99 ans
Gérance : M. SCATAMACCHIA Florian, demeurant 363 B, boulevard Maxime Lecouvreur 21200 Beaune
Clause d'agrément : Les cessions à des tiers sont soumises à agrément de la collectivité des associés.
Immatriculation au RCS de Dijon

AL25020772

ATS GROUPE
Société par actions simplifiée
Au capital de 1 348 000 euros
Siège social : Impasse Briquessou
21310 ARCEAU

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 03 novembre 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : ATS GROUPE
Siège : Impasse Briquessou, 21310 ARCEAU
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 348 000 euros
Objet : L'acquisition, la gestion et la cession de toutes valeurs mobilières, La prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés ou entreprises commerciales,industrielles, financières, mobilières ou immobilières, civiles ou agricoles, sous quelque forme que ce soit, la direction, la gestion, le contrôle, la coordination de ses filiales et participations en ce compris l'exercice de tous mandats d'administration, de gestion et de contrôle, et plus généralement, toutes pres-

ANNONCES LÉGALES

tations de services auprès des entreprises,dans le respect de la législation applicable aux activités réglementées.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Quentin PESME, demeurant Impasse Briquessou, 21310 ARCEAU
Directeur général : Madame Delphine TAMOS demeurant 2 bis rue du Bourbourey 38550 CLONAS SUR VAREZE.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
POUR AVIS, Le Président.

AL25020787

NIÈVRE

// MODIFICATION

COGEP AVOCATS

TRANSFERT DE SIEGE HORS RESSORT (GREFFE D'ARRIVÉE)

SOFIX
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social :
ZAC de Port Sec Nord, rue Archimède
18000 BOURGES
353 216 963 RCS BOURGES

Aux termes d'une délibération en date du 22/10/2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée SOFIX a décidé de transférer le siège social du ZAC de Port Sec Nord, rue Archimède, 18000 BOURGES au 4 rue Maubois 58400 MESVES SUR LOIRE à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BOURGES sous le numéro 353 216 963 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Gérance : Monsieur Sébastien GUILLE, demeurant 15 rue de la Gare 58400 MESVES SUR LOIRE
Pour avis, La Gérance

AL25020778

COGEP AVOCATS

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SOFIM 3
Société civile immobilière
au capital de 38 112,25 euros
Siège social : ZAC de Port Sec Nord
Rue Archimède
18000 BOURGES
348 967 977 RCS BOURGES

Aux termes d'une délibération en date du 22/10/2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du ZAC de Port Sec Nord, rue Archimède, 18000 BOURGES au 4 rue Maubois 58400 MESVES SUR LOIRE à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BOURGES sous le numéro 348 967 977 RCS BOURGES fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
La Société, constituée pour 99 années à compter du 11/01/1989, a pour objet social l'acquisition, la propriété, l'administration et l'exploitation, soit directement, soit indirectement, par bail, location ou autrement, y compris par bail à construction de tous immeubles qui lui seront apportés ou qui seront acquis par elle au cours de la vie sociale.
La Société a un capital de 38 112,25 euros composé uniquement d'apports en numéraire.
Pour avis, La Gérance.

AL25020790

CHANGEMENT DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

FJZ
SAS au capital de 1 000 €
Siège social : 7, Place du Champ de Foire
58300 DECIZE
934 075 359 RCS NEVERS

Aux termes d'une AG du 27/10/2025, il résulte la modification suivante d'une mention antérieurement publiée à compter du même jour :
Directeur Général :
- ancienne mention : M. Florent MICHOT
- nouvelle mention : Néant

AL25020797

COGEP AVOCATS

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI LES COTEAUX DE GALLICIAN
Société civile immobilière
au capital de 152 449,02 euros
Siège social : rue Archimède
ZAC de Port Sec Nord
18000 BOURGES
381 301 803 RCS BOURGES

Aux termes d'une délibération en date du 22/10/2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du rue Archimède, ZAC de Port Sec Nord, 18000 BOURGES au 4 rue Maubois 58400 MESVES SUR LOIRE à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BOURGES sous le numéro 381 301 803 RCS BOURGES fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
La Société, constituée pour 99 années à compter du 15/02/1991, a pour objet social l'acquisition de toutes propriétés, notamment viticoles, agricoles et forestières, leur exploitation, par voie de bail, de fermage, de métayage ou selon toutes autres modalités,l'acquisition de tous terrains, forêts, pièces ou autres droits immobiliers servant ou pouvant servir notamment, à la viticulture, l'agriculture et l'exploitation forestière et l'aliénation au moyen de vente, échange ou apport en société, de ceux de ces immeubles et droits immobiliers, devenus inutiles à la société et d'une manière générale toutes les opérations mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus défini et susceptibles d'en favoriser la réalisation pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société, et un capital de 152 449,02 euros composé uniquement d'apports en numéraire.
Pour avis, La Gérance

AL25020799

COGEP AVOCATS

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SEDINVEST
Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : ZAC de Port Sec Nord
Rue Archimède
18000 BOURGES
529 777 195 RCS BOURGES

Aux termes d'une délibération en date du 13/11/2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée SEDINVEST a décidé de transférer le siège social du ZAC de Port Sec Nord, rue Archimède, 18000 BOURGES au 4 rue Maubois 58400 MESVES SUR LOIRE à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BOURGES sous le numéro 529 777 195 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Gérance : Monsieur Sébastien GUILLE, demeurant 15 rue de la Gare 58400 MESVES SUR LOIRE
Pour avis, La Gérance

AL25020804

COGEP AVOCATS

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI LAFOSSE
Société civile immobilière
Au capital de 15 244,90 euros
Siège social : ZAC de Port Sec Nord
Rue Archimède
18000 BOURGES
353 954 423 RCS BOURGES

Aux termes d'une délibération en date du 13/11/2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du ZAC de Port Sec Nord, rue Archimède, 18000 BOURGES au 4 rue Maubois 58400 MESVES SUR LOIRE à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BOURGES sous le numéro 353 954 423 RCS BOURGES fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
La Société, constituée pour 99 années à compter du 05/01/1990, a pour objet social l'acquisition de toutes propriétés viticoles, agricoles et forestières, leur exploitation, soit directement, soit par voie de fermage, de métayage ou selon toutes autres modalités, la vente des produits provenant de ces propriétés, l'acquisition, la mise en valeur, la prise en location en totalité ou en partie de tous terrains, forêts, pièces ou autres droits immobiliers servant ou pouvant servir à la viticulture, l'agriculture et l'exploitation forestières et l'aliénation au moyen de vente, échange ou apport en société, de ceux de ces immeubles et droits immobiliers, devenus inutiles à la société et d'une manière générale toutes les opérations mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus défini et susceptibles d'en favoriser la réalisation pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société,et un capital de 15 244,90 euros composé uniquement d'apports en numéraire.
Pour avis, La Gérance.

AL25020807

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

KHALDI
Société par actions simplifiée
Au capital de 2 000 euros
Siège social : 15 rue Saint-Martin
58000 NEVERS
819 999 384 RCS NEVERS

Le 30 juin 2022 l'associé unique a décidé de ne pas renouveler les mandats des commissaires aux comptes titulaire et suppléant arrivés à échéance le même jour.
Pour avis.

AL25020808

SELAS PIERRE JOURDIER – MARIE CHERAMY – JEAN-CHARLES REROLLE
Notaires associés
3, rue Henri Barbusse
58000 NEVERS

MODIFICATION DU CAPITAL

La société dénommée GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DU CROT DE SAVIGNY, ayant son siège social à SERMOISE-SUR-LOIRE (58000), Le Crot de Savigny, identifiée au SIREN sous le n° 441874674 et immatriculée au RCS de NEVERS
Aux termes d'un acte reçu par Me Marie CHÉRAMY, notaire à NEVERS, le 06 novembre 2025, les associés ont procédé à la réduction de capital d'une somme de 46 871,00 € et de le porter ainsi de 523 009,00 € à 476 138,00 € par annulation de 30 747 parts d'un montant nominal de 1,5244 €.
Par suite le capital social est ainsi composé :
Le capital a été réduit de 523 009,00 € pour être ramené à 476 138,00 €.
L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.
Ancienne mention
Capital : 523 009,00 €
Nouvelle mention
Capital : 476 138,00 €
Mention sera faite au RCS : NEVERS
Pour avis,

AL25020839

Maître Aurélie Pouviaud
Notaire à Fours (Nièvre),
1 Route de Luzy

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION

SOCIÉTÉ BEAU SOLEIL

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 Octobre 2025, LA SCP DES DOCTEURS PEREIRA ET SOU» devient «la SOCIÉTÉ CIVILE PROFESSIONNELLE BEAU SOLEIL» à compter du 03/11/2025.
Mention en sera faite au registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis.

AL25020848

// ENQUÊTE PUBLIQUE

PRÉFET DE LA NIÈVRE
Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

Création d'une liaison souterraine de 63 kV entre le poste électrique privé de Dirol du parc photovoltaïque Le Bouillon de la société Nièvre Agrisolaire et le poste électrique RTE de Vignol sur les communes de Dirol et Vignol
Le Centre de Développement et d'Ingénierie de Nancy de la société RTE (Réseau de Transport d'Électricité) situé, 8 rue de Versigny 54600 VILLERS-LES-NANCY, a en charge le raccordement électrique du parc photovoltaïque Agrisolaire Le Bouillon de la société NIEVRE-AGRISOLAIRE situé sur les communes de Germenay et de Dirol.
Telle que définie aux articles L. 122-1-1 et L. 123-19, R.123-461 et R.123-46-2 du code de l'environnement et en vertu des articles L. 323-3 et suivants et R. 323-5 du code de l'énergie, une participation du public par voie électronique est organisée sur l'utilité publique de la création d'une liaison souterraine de 63 000 volts entre le poste électrique privé de Dirol du parc photovoltaïque Agrisolaire Le Bouillon de la société Nièvre Agrisolaire et le poste électrique RTE de Vignol sur les communes de Dirol et Vignol.
Le préfet de la Nièvre pourra prendre, à l'issue de l'ensemble de la procédure, un arrêté déclarant ce projet d'utilité publique.
Cette participation du public par voie électronique se tiendra du :
20 novembre 2025 à 00h00 au 19 décembre 2025 à 23h59 (30 jours)
Dans le cadre de la demande d'utilité publique, en application de l'article R. 323-5 du code de l'énergie, RTE a actualisé l'étude d'impact initiale du client NIEVRE-AGRISOLAIRE. Un constat d'absence d'avis de l'autorité environnementale a été émis le 22 octobre 2025.
À cet effet, le dossier requis au titre de l'article L. 123-19 II du code de l'environnement, comprenant l'étude d'impact ainsi que l'avis de l'autorité environnementale, et accompagné d'un mémoire descriptif et d'une carte au 1/25000e, sera :
- Publié sur le site internet de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté, rubrique consultation du public :
https://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/consultations-2025-a10980.html
- Mis à disposition du public sur support papier dans les mairies de Dirol et de Vignol, aux horaires d'ouvertures habituels, conformément à l'article L.323-3 du code de l'énergie.
Le public pourra envoyer ses observations pendant cette période :
- Sur le registre électronique (site Internet de la DREAL)
- Sur les registres papiers dans les mairies de Dirol et de Vignol
- Par voie postale : DREAL Bourgogne-Franche-Comté, 5 voie Gisèle Halimi, BP 31269 - 25005 BESANÇON cedex.
Ces observations devront parvenir à la DREAL Bourgogne-Franche-Comté au plus tard le 19 décembre 2025.
Les observations et propositions réceptionnées après la date de clôture de la participation au public par voie électronique ne pourront pas être prises en considération.

AL25020653



// VENTE AUX ENCHÈRES

DPA

SELARL DURANCEAU PARTENAIRES & ASSOCIES
Maître Delphine DURANCEAU
Domaine des Plantiers,
150 Route de Berre
13510 EGUILLES - Tél. : 04.42.27.45.56
Email :
saisies.immobilieres@dpa-avocats.com
www.dpa-avocats.com
SELARL AGIN - PREPOIGNOT
Maître Myriam PREPOIGNOT
6 square de la Résistance
58000 NEVERS
Tél : 03 86 57 05 00
Email : cabinet@aginprepoignot.com

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES SUR SAISIE IMMOBILIERE - EN UN SEUL LOT D'ENCHERE

Sur la commune de NEVERS (58000), NIÈVRE, dans un ensemble immobilier en copropriété et à **USAGE DE RÉSIDENCE HOTELIERE dénommé «RÉSIDENCE LE LOGIS» sis 5 - 11 Quai des Mariniers**
cadastré à ladite commune :
- Section BW numéro 153 pour une contenance de 08a 29ca
- Section BW numéro 151 pour une contenance de 14a 58ca
- Section BW numéro 385 pour une contenance de 06a 03ca
Lieudit « 5 Quai des Mariniers - 2, Rue de Gonzague » pour une superficie totale de 28a 90ca, les biens et droits immobiliers ci-après désignés :
UN APPARTEMENT - LOT NUMÉRO CENT TRENTE HUIT (138) - portant le numéro 75, de Type 1, situé au 3ème étage, comprenant une entrée,une pièce principale avec coin cuisine et une salle de douche avec WC, d'une surface totale Loi Carrez de 20,72 m².
MISE A PRIX : 8 400,00 euros (HUIT MILLE QUATRE CENTS EUROS)
(outre les frais des poursuites payables en sus, y compris TVA)
Tels que lesdits biens se poursuivent et comportent, avec toutes ses aisances,dépendances et immeubles par destination, servitudes et mitoyennetés, sans exception ni réserve, autres que celles pouvant être le cas échéant relatées aux présentes.
ADJUDICATION
VENDREDI 6 JANVIER 2026 À 10H45
à l'audience du Juge de l'Exécution près le Tribunal Judiciaire de NEVERS sis à NEVERS(58000), Place du Palais, à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur des biens immobiliers ci-dessus désignés.
La société CRÉDIT IMMOBILIER DE FRANCE DÉVELOPPEMENT (CIFD), société anonyme au capital de 124.821.703 €, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 379 502 644, y demeurant 39 Rue Mstislav Rostropovitch – 75017 PARIS,représentée par son dirigeant en exercice, domicilié en cette qualité audit siège, **venant aux droits de CRÉDIT IMMOBILIER DE FRANCE RHÔNE ALPES AUVERGNE (CIFRAA)**,SA au capital de 181 039 170.00 €,inscrite au RCS de LYON sous le n°391 563 939 dont le siège social est 93-95, rue Vendôme 69457 LYON CEDEX, suite à fusion par absorption selon déclaration de régularité et de conformité constatant la réalisation définitive de la fusion en date du 1er juin 2015, elle-même **venant aux droits de CRÉDIT IMMOBILIER DE FRANCE FINANCIÈRE RHÔNE AIN (CIFFRA)** suite à fusion par absorption selon procès-verbal d'AGE et d'AGO en date du 24 décembre 2007,
Ayant élu domicile au cabinet de Maître Myriam PREPOIGNOT, membre de la SELARL AGIN - PREPOIGNOT, société d'avocats au Barreau de NEVERS, demeurant 6 square de la Résistance à 58000 NEVERS (Tel : 03 86 57 05 00),
Plaidant par Maître Delphine DURANCEAU, avocat au Barreau de GRASSE, Avocat associé de la SELARL DURANCEAU – PARTENAIRES & ASSOCIES, société d'avocats interbarreaux dont le siège est sis Domaine des Plantiers, 150 route de Berre, 13510 à EGUILLES (Tel : 04 42 27 45 56 ; Email : saisies.immobilieres@dpa-avocats.com)
L'ensemble immobilier a fait l'objet : D'un règlement de copropriété et état descriptif de division en date du 27 janvier 2006 aux termes d'un acte reçu par Maître Jean-Pierre BRINES,notaire à AIX EN PROVENCE, dont une expédition a été publiée au premier bureau du service de la publicité foncière de NEVERS, le 10 mars 2006 sous les références volume 2006 P numéro 1661.
OCCUPATION : Lesdits biens immobiliers se trouvent loués en vertu d'un bail commercial meublé en date du 09 juillet 2016 avec prise d'effet au 1er juillet 2016 suivi d'un avenant en date du 09 juillet 2016.
Le syndic de copropriété de la résidence est la société **CITYA IMMOBILIER NEVERS (CITYA SAINT SEBASTIEN IMMOBILIER)**, société à responsabilité limitée, au capital social de 10 000,00 euros, inscrite au RCS de NEVERS sous le numéro 831 929 161, dont le siège social est 67 Rue François Mitterrand à NEVERS (58000) - (Tél : 03 86 61 99 00 - Email :jfourrier@citya.com).
CONDITIONS DE L'ADJUDICATION : L'adjudication aura lieu aux clauses et conditions du cahier des conditions de vente n° 23/00042, déposé le 20 décembre 2023 par la SELARL AGIN - PREPOIGNOT au Greffe du Juge de l'Exécution près le Tribunal Judiciaire de NEVERS, où il peut être consulté, ainsi qu'au cabinet de l'avocat **(www.dpa-avocats.com/lesventes-aux-encheres).**
Les enchères ne pourront être portées que par un avocat postulant près le Tribunal Judiciaire de NEVERS.
Il devra avoir été consigné entre ses mains par chèque de banque à l'ordre de la CARPA CENTRE LOIRE ou justifié d'une caution bancaire irrévocable de : 10 % de la mise à prix avec un minimum de 3.000,00 € soit 3.000,00 €.
SURENCHÈRE : de 10 % possible dans les dix jours de l'adjudication, par un avocat inscrit au barreau de NEVERS.
VISITE PAR LA SERL QUALIJURIS 58, Commissaires de Justice :
Le jeudi 18 décembre 2025 de 14h00 à 15h00

AL25020844

// DIVERS

SELAS PIERRE JOURDIER – MARIE CHERAMY – JEAN-CHARLES REROLLE
Notaires associés
3, rue Henri Barbusse
58000 NEVERS

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Aux termes d'un acte reçu par Maître Cindy VERNET Notaire à NEVERS (58000) 3, rue Henri Barbusse, le 7 novembre 2025, contenant :
CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL
Monsieur Josselin, Emile, Jean-Claude TIXIER né à NEVERS (58000) le 27 août 1989, et Madame Charlène Ginette Madeleine CHAMPION, née à NEVERS (58000) le 27 mars 1992, demeurant ensemble à MARZY (58180), 47, rue DE LA CROIX SAINT ETIENNE, mariés à NEVERS (58000) le 7 août 2021, et actuellement soumis au régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts.
Lesquels, faisant usage de la faculté offerte par l'article 1397 du Code civil, sont convenus dans l'intérêt de la famille, de changer entièrement de régime matrimonial, et ont déclaré adopter pour l'avenir le régime de la séparation de biens, tel qu'il est établi par les articles 1536 à 1543 du Code civil.
Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte de commissaire de justice à Maître Cindy VERNET, notaire à NEVERS (58000), 3, rue Henri Barbusse.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial à M. le juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent.
Pour avis, le Notaire.

AL25020849

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

LG DECOR
SAS en liquidation
Au capital de 1 500 €
Siège social : 6, Impasse des Noyers
58000 SERMOISE SUR LOIRE
820 928 786 RCS NEVERS

M. Lionel GONCALVES dt à SERMOISE SUR LOIRE (58) – 6, Impasse des Noyers, Associé Unique et Liquidateur, a, par décisions du 30/10/2025, approuvé le compte définitif de liquidation, s'est déchargé de son mandat de liquidateur et a constaté la clôture de liquidation à compter du 27/10/2025.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.
Pour avis, Le Liquidateur.

AL25020791

DISSOLUTION

SAS C.E.M.
SAS en liquidation
Au capital de 40 000 €
Siège Social : 4 Bis, rue du 14 Juillet
58000 NEVERS
508 647 823 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 01/10/2025 les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable.
Mme Hélène YONDEM dt à VARENNES VAUZELLES (58) – 131, rue Docteur Michel Gaulier a été nommée liquidateur pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé à VARENNES VAUZELLES (58) – 131, rue Docteur Michel Gaulier. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.
Pour avis, Le Liquidateur.

AL25020792

NON DISSOLUTION

ADCF
Société par actions simplifiée
Au capital de 3 000 euros
Siège social : 6 rue du Commerce,
58330 ST SAULGE
977 866 573 RCS NEVERS

Le 30/01/2025, l'associée unique a décidé de ne pas dissoudre la société conformément aux dispositions de l'article L.225-248 du code de commerce.
Pour avis.

AL25020828

DISSOLUTION ANTICIPÉE

BOUGARE PERE ET FILS
Société à responsabilité limitée
Au capital de 20 790 euros
Siège social : 4, rue de Trappes
58000 SERMOISE SUR LOIRE
441 663 911 RCS NEVERS

Le 31.10.2025, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour. Monsieur Philippe BOUGARE demeurant 17 rue Benoit Frachon- 58640 Varennes-Vauzelles, a été nommé liquidateur.
Le siège de liquidation a été fixé au domicile du liquidateur.
Pour avis.

AL25020829

// CONSTITUTION

COGEP AVOCATS
33 Place d'Allier
03000 Moulins

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à St Aubin les Forges du10/11/2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : TM AGRI
Siège : 3 Route de la Forêt 58130 ST AUBIN LES FORGES
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 15 000 euros
Objet : La production et la vente de tous types d'énergies renouvelables au moyen de tout matériel et process détenu en propriété ou location ou par tout autre moyen ; La location de tout droit immobilier support de l'activité de production d'énergies renouvelables ; Toutes prestations de travaux, de conseils agricoles et forestiers et de terrassement ; Toutes prestations d'épandage, de pulvérisation, d'application de pesticides et de produits phytopharmaceutiques, de traitement de semences et d'utilisation de semences traitées, sans que cette liste ne soit limitative ; Toutes autres prestations de services en matière agricole et notamment le stockage et la manutention ; L'achat et la commercialisation de paille, foin, pesticides, d'herbicides, d'insecticides, de régulateur de croissance, d'engrais et d'une manière générale de tous produits phytopharmaceutiques.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Théo MUSSIER, demeurant 3 Route de la Forêt 58130 SAINTAUBIN LES FORGES
Directeur général : Monsieur Christophe MUSSIER, demeurant 2 Route de la Forêt 58130 SAINT AUBIN LES FORGES
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
POUR AVIS. Le Président

AL25020780

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : TRANSPORTS RESSAT VRAC
Forme sociale : SAS à associé unique
Capital social : 100 000 €
Siège social : 16, rue des Craies - 58240 LANGERON
Objet social : Transport public routier de marchandises au moyen de véhicules de tous tonnages - Location de véhicules industriels, avec ou sans conducteur, destinés au transport routier de marchandises au moyen de véhicules de tous tonnages
Durée : 99 ans
Admission aux assemblées et participation aux décisions : Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix
Transmission d'actions : La cession d'actions est libre tant que la société est unipersonnelle. Toute cession d'action est soumise à l'agrément de la collectivité des associés
Présidente : la société HPR sise à LANGERON (58) – 16, rue des Craies (929 713 519 RCS NEVERS)
Directeur Général : M. Thibaut RESSAT dt à SAINT PARIZE LE CHATEL (58) – 6, Chemin de la Faveroche
Immatriculation : RCS de NEVERS

AL25020833

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société civile sans statut légal particulier présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : SCI HORIZON ADOLANN
Siège social : 13, rue Jean Jaurès – 58200 COSNE COURS SUR LOIRE
Objet social : Acquisition, administration, exploitation par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers
Durée de la Société : 99 ans
Capital social : 1 500 €
Co-Gérance : Mme Karine ANDRUSIOW, Mme Priscilla BALLEREAU et M. David ANDRUSIOW dt ensemble à ALLIGNY COSNE (58) - 4, Les Roblins
Immatriculation de la société au RCS de NEVERS.
Les cessionnaires de parts sont soumis à l'agrément de la Société donné par décision collective extraordinaire des associés.

AL25020847

YONNE

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SASU KVN INVEST
Société unipersonnelle
Capital social de 1000€
Ancien siège social : 70 ter rue Bourneil
89000 Auxerre
Nouveau siège social :
7 Avenue Pierre de Courteney
89000 Auxerre
RCS AUXERRE : 888 208 931

Aux termes d'une AGE du 7/11/2025, les associés ont décidé à compter du 7 Novembre 2025 :
- de transférer le siège social situé au 7 Avenue Pierre de Courteney, 89000 Auxerre.

AL25020783

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI JKVN
Société Civile Immobilière (SCI)
Capital social de 1000€
Ancien siège social : 70 ter rue Bourneil
89000 Auxerre
Nouveau siège social :
7 Avenue Pierre de Courteney
89000 Auxerre
RCS AUXERRE : 953 085 859

Aux termes d'une AGE du 7/11/2025, les asso-

ANNONCES LÉGALES

ciés ont décidé à compter du 7 Novembre 2025:
- de transférer le siège social situé au 7 Avenue Pierre de Courteney, 89000 Auxerre.

AL25020782

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI MAXAKE

Société Civile Immobilière (SCI)
Capital social de 1000€
Ancien siège social : 70 ter rue Bourneil
89000 Auxerre
Nouveau siège social :
7 Avenue Pierre de Courteney
89000 Auxerre
RCS AUXERRE : 888 208 931

Aux termes d'une AGE du 7/11/2025, les associés ont décidé à compter du 7 Novembre 2025 :
- de transférer le siège social situé au 7 Avenue Pierre de Courteney, 89000 Auxerre.

AL25020781

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

ELENA AUTOMOBILES

Société par actions simplifiée
au capital de 15 000 euros
Siège social : LA GRANDE CORVEE
ZA NORD, 89200 AVALLON
837 888 528 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision de l'Associé Unique en date du 31 Octobre 2025, il résulte que :
- M. Julien SCHNEIDER, demeurant 9 Bis Rue des Charmes – Chassigny 89200 AVALLON a été nommé en qualité de Président en remplacement de M. Rudy MORIZOT, démissionnaire.
L'article 15 des statuts a été modifié en conséquence et le nom de M. Rudy MORIZOT a été retiré des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui de M. Julien SCHNEIDER.
POUR AVIS, Le Président.

AL25020806

// DIVERS

Notaire

SELARL BRETON MADOIRE
Notaire & Conseils
1 l'Etang David
89400 CHICHERY

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Audrey BRETON, Notaire à CHICHERY (Yonne),1 l'Etang David, le 9 octobre 2025, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la séparation de biens par M. Jocelyn PERROT et M. Julien Guyllaume Benjamin ALLART, demeurant à VENIZY (89210) 11 rue du Four, mariés à la mairie de L'ETANG-SALE (97427) le 13 mai 2023 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL25020779

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me ROUSSEL-TERRILLON Inès, Notaire à POURRAIN, 7,rue du 24 Août 1944, CRPCEN 89026, le 13/112025, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale au survivant entre :
M. Maurice Jean MULHEIM, Retraité, et Mme Françoise Marguerite Marthe Jeanne MERCIER, retraitée, demeurant ensemble à CHEVANNES (89240) 4 chemin de la croix St Laurent ORGY.
Monsieur est né à AVALLON (89200) le 25 mai 1942,Madame est née à VINCELLES (89290) le 18 novembre 1946.
Mariés à la mairie de VINCELLES (89290) le 6 juillet 1968 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
Monsieur est de nationalité française.
Madame est de nationalité française.
Résidents au sens de la réglementation fiscale.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion, Le notaire.

AL25020788

LAURE Virginie
Résidence Le Palais
1 Rue de l'Epée
89100 SENS

CRÉANCES SALARIALES

Article R. 625-3 du Code de Commerce
Au titre de la procédure suivante :
PAUSE CAFE EURL
Liquidation Judiciaire du 17/09/2024.17 RUE DU PROFESSEUR RAMON 89140 CUY
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunalde Commerce de Sens le 14 novembre 2025.
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire.

AL25020800

Terres de Bourgogne
Annonces légales
03 80 78 90 42

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
ARCY SUR CURE – terre -6 a 06 ca - 'LA TERRE DU VALLOT' : ZO - 0042 – zonage : zone N du PLU.
AVALLON – bois taillis -62 a 36 ca - 'COTATS DES RUATS' : F – 0213 – 0214 - 0227 - 'LES COUTELAINES' : F – 0103 – zonage : zone N du PLU.
BEUGNON – terre – fonds occupé - 3 ha 37 a 69 ca - 'LES BOULACHUS' : B - 0333 - 'TERRES DES VENELLES' : C - 0231 - 'LA VIGNOTTE' : Z – 0102 – 0103 – 0104 - zonage : RNU
CHAMPIGNELLES – bois-taillis - 1 ha 22 a 90 ca - 'BOISMARTIN' : ZT - 0087 – 0090 - zonage : RNU
CHASTELLUX SUR CURE – bois taillis, landes, prés et terres en partie occupées - 16 ha 05 a 05 ca - 'CHAMP DU GUE' : B - 0004 - 'BUISSON DE RECROT' : B - 0011 - 'L OUCHE DE DEVANT' : B - 0017 - 'PRE DE L ETANG' : B - 0051 - 'LE RAVANT' : B - 0149 - 'LA ROMPEE' : B – 0214 - 0220 - 'CHAMP DU CLUJAT' : B – 0032 - 0036 - 'LA RIVIERE': B - 0180 - 'CHAMP DU SENT' : B – 0023 – 0026 – 0028 – 0029 - 0030 - 'LA PETITE SARREE': B – 0038 - 0039 - 'L OUCHE PIED': B - 0021 - 'LA VIEILLE HALLE' : B - 0073 - 'CHAMP DU POMMIER' : B - 0061 - 'LE TORCHOT DU BOUT' : B - 0019 - 'BUISSON DE LA ROMPEE' : B – 0212 – zonage : zones A et N du PLU.
CHEROY -bois taillis, terres libres après récolte 2026 - 5 ha 53 a 86 ca - 'LA COULEE DU MOULIN A VENT' : ZM – 0005 - 0006 - 'VIEILLES VIGNES' : ZM – 0051 – 0187 – 0188 – 0189 - 0191 - 'PORTE DU PETARD': ZN – 0135 – zonage : zones A et N du PLU.
DOMECY SUR CURE – bois taillis, landes, prés et terres - 5 ha 13 a 72 ca - 'BOIS POUSIAT' : H - 0318 - 'LE ROMPE BEURNOT' : ZA - 0001 - 'CHAMPS MOREAU' : ZA – 0039 – zonage : zones A et N du PLU.
ETAULE – terre - 86 a 05 ca - 'LES PLANTES' : A - 0685 - 'LA GROSSE TAUPE' : ZD – 0056 – zonage : zone A du PLUi.
FOISSY PRES VEZELAY – bois taillis, terres - 82 a 15 ca - 'CHENE AU RENARD' : B - 2037 - 'FONTAINE DE LA CURE' : B - 2154 - 'PLAINE DES CHAUMES' : B - 0837 - 0838 – zonage : zones A et N du PLU.
FONTENAY PRES VEZELAY - bois taillis, landes, prés et terres - 5 ha 51 a 00 ca - 'SUR LA PRESLE' : A – 0575 - 0597—0598 - 'LES CHAUMES' : A – 0248 - 0249 - 'SUR LA MOQUETTE' : A - 0261 - 'CHAMPS GRAYOT': B – 0180 - 0181 - 'LES PETITS REGUINS' : B – 0332 - 0333 - 'CHAMPS RENOTTES' : B - 0044 - 'VIGNES DE CHAMP BAS' : C - 0194 - 'LE CLOS' : C - 0028 - 'LES CHAMPS GRILLOTS' : C – 1174 – 1196 - 1213 - 'LA QUEUE DU REGUIN' : C - 0097 - 'LE BUISSON MENE' : C - 0396 - 'LE CHAMP DES CANNES' : C - 1222 - 'LA PATURE' : C – 0063 - 0067 - 'LA GRANDE VOLUTARD' : E – 0127 – zonage : zones A et N du PLUi.
JOUY – bois taillis et terres libres après récolte 2026 - 2 ha 91 a 76 ca - 'LA PIECE DES BLINS' : A - 0216 - 'ANCIENNES VIGNES DE JOUY' : Z – 0018 – zonage : zone A du PLU.
PIERRE PERTHUIS - 1 ha 29 a 64 ca :
-terre – 28 a 63 ca - 'SUR LES CHAUMES' : A – 0338 – zonage: zone A du PLU
-terres – 43 a 10 ca -'CHAMPS DES SAULES' : B - 0052 - 'CHAMP PLAIN' : C – 0558 – zonage : zone A du PLU
-terres – 57 a 91 ca - 'LES CHAGNEES' : C – 0702 – 0704 – zonage : zone A du PLU.
SAINTE VERTU – bois taillis, terres en partie occupés - 2 ha 31 a 45 ca - 'LE CHAMP DU BEURRE' : A - 0095 - 'LES FERMES' : A – 0794 – 0796 – 0797 - 0798 - 'LES COTES' : AB - 0150 - 'LES CHENEVIERES SOUS LES C' : B - 0311 - 'LES VIGNES DE SAUMONT' : B - 0346 - 'LE CHAMP DES PIERRES' : ZI – 0045 – zonage : RNU
SAINT MARTIN SUR ARMANÇON – bois taillis - 1 ha 69 a 30 ca - 'LES DIX JOURNAUX' : A – 0070 – 0077 - 0093 - 'ENVERS DE LA PREUSE' : C - 1134 - 'SUR LA FONTAINE' : F – 0624 ; zonage : RNU
SAINT PÈRE – bois taillis, terres, vignes -96 a 30 ca - 'LA CHARRIERE' : A - 0103 - 'SUR LES ROCHES' : ZB - 0062 - 'VIGNES NEUVES LE BAS' : ZL - 0046 - 'SUR LE BOIS DE LA GRENNETE' : ZM - 0005 – zonage: zones A et N du PLU.
SENS – terre - 3 a 40 ca - 'LE BAS DE MALAY' : ZD – 0594 – zonage :zone A du PLU.
VENOY – terre à urbaniser - 70 a 00 ca - 'LA COTE DE FEINE' : ZS – 0003 – zonage : zone AU du PLUi.
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 08/12/2025 à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 03.86.46.99.74 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL25020845

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

NON DISSOLUTION

SARL PLP ENERGIE

Société à responsabilité limitée
Au capital de 3 000,00 euros
Siège social : 15 Bis rue Saint-Julien
89400 BUSSY-EN-OTHE
RCS SENS : 951 151 422

Aux termes des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire du 21 juillet 2025, les associés ont décidé qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société par application de l'article L.223-42 du code de commerce.
Pour avis, la gérance.

AL25020798

DISSOLUTION PAR TUP

ORCOM BDS SENS

SASU au capital de 240 000,00 euros
Siège social : 8 Bis Boulevard du Centenaire
89100 SENS
RCS SENS 479 662 223

Le 17 octobre 2025, la Société ORCOM BDS ET ASSOCIES, SARL au capital de1 500 000 euros, dont le siège social est 34, rue de la Coopérative à ST JULIENLES VILLAS (10800), immatriculée au RCS de TROYES sous le numéro 381 212174 a, en sa qualité d'associée unique de la Société ORCOM BDS SENS, décidé la dissolution anticipée de ladite Société par confusion de patrimoine et sans liquidation, conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil.
Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la Société ORCOM BDS SENS peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication de la dissolution au BODACC.
Ces oppositions doivent être présentées devant le tribunal de commerce de SENS.
Cette décision de dissolution a fait l'objet d'une déclaration auprès du greffe du tribunal de commerce de SENS.
Pour avis

AL25020803

DISSOLUTION ANTICIPÉE

EQUINOXE CONSULTANT

Société par actions simplifiée
En liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 10 Rue de Douaumont
89000 AUXERRE
Siège de liquidation :
192 B Chemin du Creux de l'Assemblée
30000 NIMES
753 080 894 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 31 octobre2025, l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 octobre2025 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Monsieur Nicolas ROUSSEAU, demeurant 192Bchemin du creux de l'assemblée 30000 NIMES,Associé Unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.Le siège de la liquidation est fixé 192 B Chemin du Creux de l'Assemblée 30000 NIMES.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du tribunal des activités économiques de AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis, Le Liquidateur.

AL25020838

// CONSTITUTION

Gaspard St Germain
Société civile immobilière
au capital de 100 euros
Siège social :
40 rue Thomas Ancel
89000 AUXERRE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à AUXERRE du 29 Octobre 2025, il a été constitué une société civile immobilière au capital de 100 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire et dénommée :
Gaspard St Germain
Siège social : 40 rue Thomas Ancel, 89000 AUXERRE
Objet social : l'acquisition d'immeubles, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement desdits immeubles et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS d'AUXERRE
Gérance : Madame Léa ROY et Monsieur Pierre-Edouard ROY, demeurant 40 rue Thomas Ancel 89000 AUXERRE
Les cessions de parts à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant sont dispensées d'agrément.
L'agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales est requis dans tous les autres cas.
Pour avis
La Gérance

AL25020689

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à VENOY (Yonne) du 08/11/2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : CS-MC
Siège social : 11 Rue de l'Eglise, 89290 VENOY
Objet social : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement,l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, ou autrement de tous biens immobiliers et mobiliers dont elle viendrait à être propriétaire, et à titre accessoire la vente de ces mêmes biens
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 500 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Madame Céline SERVEAUX et Monsieur Michaël COURTOIS, demeurant ensemble 11 Rue de l'Eglise 89290 VENOY
Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions entre associés ;agrément des associés à l'unanimité pour les autres cessions.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE (Yonne).
Pour avis, La Gérance.

AL25020796

TRIBUNAL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 10/11/2025 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la Sàrl à associé unique EURL STEPHANE LORENZINI 5 route d'Etrée 89200 Magny (agencement de cuisine). SIREN 444123681. CIP 4975. Date de cessation des paiements : 01/08/2024. Administrateur judiciaire : la SELARL DETROIT en la personne de Me Jean-Baptiste ALBERTINI Rond-Point Foch 1 avenue de Saint-Georges 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25020809

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 10/11/2025 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la Sàrl TM BAT 9 rue de la Tuilerie 89144 Ligny-le-Châtel (maçonnerie générale). SIREN 950795427. CIP 4976. Date de cessation des paiements : 10/05/2024. Administrateur judiciaire : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire, la SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25020810

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 10/11/2025 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la Sàrl à associé unique JDF CHARPENTE Le Petit Champlandry 5 rue des Prés 89600 Saint Florentin (charpente, couverture). SIREN 840279079. CIP 4977. Date de cessation des paiements : 01/12/2024. Administrateur judiciaire : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire, la SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25020811

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 10/11/2025 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la SAS à associé unique JAY'S 2.0 6 rue de l'Église 89160 Ancy-le-Franc (épicerie). SIREN 985327188. CIP 4978. Date de cessation des paiements : 01/07/2024. Administrateur judiciaire : la SELARL DETROIT en la personne de Me Jean-Baptiste ALBERTINI Rond-Point Foch 1 avenue de Saint-Georges 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25020812

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 10/11/2025 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la Sàrl à associe unique MARTAUD 36 Grande Rue 89130 Leugny (maçonnerie générale). SIREN 791204688. CIP 4981. Date de cessation des paiements : 10/11/2025. Administrateur judiciaire : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire, la SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 16 rue du Temple 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25020813

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 10/11/2025 ouvrant une procédure de sauvegarde au profit de la Sàrl RAMBACH VDML 29 Rue de Vincelles 89580 Val-de-Mercy (prise de participation). RCS Auxerre 902437581. CIP 4979. Administrateur judiciaire : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire, la SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25020814

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 10/11/2025 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de Monsieur Christian BOUY 4 rue des Sablons 89360 Villiers-Vineux (production d'électricité par panneaux solaires). SIREN 332233311. CIP 4980. Date de cessation des paiements : 10/11/2025. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25020815

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 10/11/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire au profit de la SAS à associé unique GLOBULES PRODUCTIONS 1 rue du Bief 89130 MEZILLES (productions cinématographiques). SIREN 844308551. CIP 4982. Date de cessation des paiements : 10/11/2025 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : la SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25020816

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 10/11/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire au profit de la Sàrl LA BRASSERIE 1 rue Michel Lepelletier 89170 Saint-Fargeau (restaurant, brasserie). SIREN 924842271. CIP 4983. Date de cessation des paiements : 10/05/2024 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : la SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 16 rue du Temple 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25020817

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 10/11/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire au profit de la SAS à associé unique EDWARD PAYSAGE 30 Rue du Haut 89200 Annay-la-Côte (paysagiste). SIREN 894458652. CIP 4984. Date de cessation des paiements : 01/06/2025 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25020818

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 10/11/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire au profit de la SARL AUBGI PHONE 54 rue du Temple 89000 AUXERRE (vente de téléphonie). SIREN 752518480. CIP 4985. Date de cessation des paiements : 10/05/2024 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : la SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25020819

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 10/11/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire au profit de la Sàrl DES AMIS 44 rue du Pont 89000 Auxerre (bar à vin). SIREN 951258466. CIP 4986. Date de cessation des paiements : 01/02/2025 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : la SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 16 rue du Temple 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25020820

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 10/11/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire au profit de la SAS Batrium Rénov' Hameau de Vaux, 6 allée de Bonboire 89000 Auxerre (maçonnerie, isolation). SIREN 882943046. CIP 4987. Date de cessation des paiements : 10/05/2024 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25020821

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 10/11/2025 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de Monsieur Guillaume DUFOUR 2 Rue du Barrage 89250 Beaumont. SIREN 893842906. CIP 4696.

AL25020822

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 10/11/2025 prononçant la faillite personnelle emportant interdiction de diriger, gérer, administrer ou contrôler, directement ou indirectement, toute entreprise commerciale ou artisanale, toute exploitation agricole ou tout autre entreprise ayant toute autre activité indépendante et toute personne morale pour une durée de 15 ans à l'encontre de Monsieur Faisal Abdullah AL-KHALDI en sa qualité de dirigeant de la SAS à associé unique LE VERGER SHOP Zone Industrielle des Grands Champs 89220 BLENEAU RCS Auxerre 502154628. CIP 4548.

AL25020823

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 10/11/2025 prononçant la réunion des patrimoines de l'EIRL MUNOS Tony TM Elec Lordonnois 9 Rue de la Tuilerie 89144 Ligny-le-Châtel (electricité générale) SIREN 808688535 et de Monsieur Tony MUNOS. CIP 4668.

AL25020824

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 12/11/2025 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la SAS RELAIS FLEURI 1 lieu dit la Cerce 89200 Sauvigny-le-Bois (hôtel de tourisme). RCS Auxerre 985347558. CIP 4960. Liquidateur : la SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre.

AL25020825

GROUPE etc LE PARTAGE DES VALEURS

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 10 novembre 2025, à SENS.
Dénomination : SCI SATOUNS.
Forme : Société civile immobilière.Siège social : 9 rue Sinson, 89100 SENS.
Objet : l'acquisition, la propriété, l'administration,l'exploitation par bail, location ou autrement, y compris par bail à construction, de biens immobiliers qui seront apportés ou acquis par elle au cours de la vie sociale, ainsi que la construction de tous immeubles à usage commercial, industriel ou d'habitation, nu ou meublé ; la prise de participation dans toutes sociétés civiles immobilières.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 1000 euros
Montant des apports en numéraire : 1000 euros.
Cession de parts et agrément : L'agrément des associés est donné dans la forme d'une décision collective extraordinaire, soit avec une majorité représentant les trois quarts au moins du capital social.
Gérant : Monsieur Luc BURSKI, demeurant 9 Rue Sinson, 89100 SENS
Gérant : Madame Flore BURSKI, demeurant 9 Rue Sinson, 89100 SENS
La société sera immatriculée au RCS SENS.
Pour avis, La gérance.

AL25020826

LH-DLH
Société civile immobilière
au capital de 200 euros
Siège social : 7 Rue des Impasses
89440 COUTARNOUX

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à COUTARNOUX du 17 Novembre 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : LH-DLH
Siège social : 7 Rue des Impasses, 89440 COUTARNOUX
Objet social : La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 200 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Mme Juliette LE-HUU, demeurant 7 Rue des Impasses 89440 COUTARNOUX
Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant agrément obtenu à l'unanimité des associés
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.
Pour avis, La Gérance.

AL25020842



ÉQUIPEMENT

// TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Décarboner les machines agricoles

Face au réchauffement climatique, la transition énergétique du machinisme agricole est devenue une priorité. Axema, le syndicat français du machinisme agricole, a ainsi mené une étude prospective sur la décarbonation des machines agricoles, démarrée en 2023 et présentée le 31 octobre 2025 au Palais du Luxembourg à Paris, en présence de nombreux acteurs de la filière.

La prospective s'inscrit dans la Stratégie nationale bas-carbone (SNBC 3) et présente des scénarios d'atteinte de ses objectifs à horizon 2050. Car pour l'heure, le constat est clair: d'après l'étude, 99,9 % des engins agricoles fonctionnent encore au gazole non routier (GNR). Ce parc de 1,3 million d'automoteurs émet ainsi 8,3 millions de tonnes de CO_2 par an, ce qui représente *in fine* 18 % des émissions du secteur agricole et 2,5 % des émissions nationales.



Axema, le syndicat français du machinisme agricole, a présenté son étude prospective sur la décarbonation des machines agricoles au Palais du Luxembourg à Paris.

Le défi du coût

Les sept simulations d'Axema démontrent sans ambiguïté que plus la décarbonation s'accélère, plus l'investissement devient lourd. Si l'on souhaite atteindre 43 % de réduction d'émissions, cela suppose 77 à 149 milliards d'euros supplémentaires sur 25 ans, soit 3 à 6 milliards d'euros par an. Un effort difficilement soutenable pour des exploitations déjà fragilisées. Face à ces contraintes, Axema présente un scénario dit « multi-énergie », qui combine à la fois biocarburants de synthèse (HVO, e-fuels), BioGNV, électricité et hydrogène et qui apparaît comme le scénario le plus adapté à la situation. Chaque solution proposée trouve sa place dans un contexte précis: le biogaz pour les fermes équipées de méthaniseurs, l'électricité pour les petits engins, l'hydrogène pour les machines puissantes et autonomes. Un scénario qui permettrait 19 % de décarbonation d'ici 2050 avec un surcoût de 18 milliards d'euros. Des solutions qui nécessitent donc un accompagnement important et des infrastructures adaptées.

Huit leviers concrets

Afin d'accélérer cette transition, l'étude d'Axema identifie huit leviers, de l'éco-conduite (qui permettrait 20 % d'économie de carburant), à la simplification des démarches de rétrofit (faire remplacer le moteur thermique d'un véhicule par un moteur électrique ou hybride, ndlr) pour convertir les machines existantes. L'organisation souhaite également le développement du réseau de recharge électrique, un accompagnement du BioGNV, et plaide pour un groupe de travail interministériel (transport-agriculture-environnement) afin de lever les freins réglementaires. *« La décarbonation de notre industrie et de notre agriculture n'est pas une option, mais une opportunité »*, a affirmé Damien Fétis, président de la commission Bas Carbone d'Axema. L'enjeu ne revient donc pas seulement à réduire les émissions, mais également à réconcilier performance et responsabilité, en faisant du machinisme agricole un levier de souveraineté et de compétitivité. Cette réflexion collective, partagée lors d'une table ronde réunissant élus, agriculteurs et industriels, dessine finalement une feuille de route commune: faire du machinisme agricole un pilier de la transition agroécologique et industrielle française, conciliant innovation, performance et responsabilité.

Charlotte Bayon

// PASS INSTALLATION 2025

58 Groupama soutient 35 agriculteurs nivernais

Pour cette année, ce sont 35 agriculteurs que soutient Groupama Rhône-Alpes Auvergne via son Pass Installation. Afin de marquer cette édition, une journée dédiée fut organisée à Saint-Benin-d'Azy le 7 novembre. L'événement fut rythmé par un atelier prévention animé par Jérôme Laurent de Groupama et Pascal Therasse, pompier volontaire, plus les partenaires du Service de remplacement qui sont intervenus. La rencontre fut également le moment pour renouveler la convention avec le syndicat des Jeunes Agriculteurs.

D'après communiqué



Groupama Rhône-Alpes Auvergne

35 agriculteurs sont soutenus par Groupama Rhône-Alpes Auvergne au travers du Pass Installation.

// AGRI 89

89 Marius Veaux rejoint le négociant familial

Agri 89, négociant créé il y a 33 ans par Joël et Danielle Moreau et dirigé aujourd'hui par leur fils Alexandre, renforce sa présence commerciale sur le sud de leur secteur. Marius Veaux est arrivé début octobre, comme technico-commercial sur un secteur qui s'étend au sud d'Auxerre, ainsi qu'au nord de la Nièvre. Concernant le nord de l'Yonne, le recrutement d'un autre technicien est en cours.

Petit-fils d'agriculteur, Marius Veaux a fait ses études agricoles au lycée de Quetigny d'où il est sorti titulaire d'un Bac STAV et d'un BTS Productions Végétales. Il a ensuite été embauché en 2021 comme technico-commercial chez Dijon Céréales à Montbard, où il s'est forgé une bonne expérience. À 25 ans, il a l'opportunité de se rapprocher de son domicile icaunais en intégrant Agri 89. Passionné de terrain, il se tient à disposition des agriculteurs pour leurs besoins en phytos, semences et engrais. L'arrivée de Marius Veaux va permettre à Agri 89 de développer l'achat de céréales d'agriculteurs stockeurs. Pour cette activité, il interviendra sur l'ensemble du secteur du négociant.

Contact: Marius Veaux, Tél.: 06 75 09 18 53



Marius Veaux, 25 ans et déjà une belle expérience.

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

// NOËL

Les calendriers de l'Avent 2025, à la découverte des terroirs

S'ils ont longtemps été l'apanage des enfants, les calendriers de l'Avent séduisent désormais les adultes en quête de surprises gustatives et de produits artisanaux. De nombreux artisans et producteurs français revisitent la tradition avec des produits du terroir : fromage, miel, vin… ces coffrets festifs mettent à l'honneur l'agriculture et les saveurs des terroirs français. Une manière originale et conviviale de patienter jusqu'à Noël, tout en soutenant les filières locales.

Le calendrier de l'Avent fromage 2025

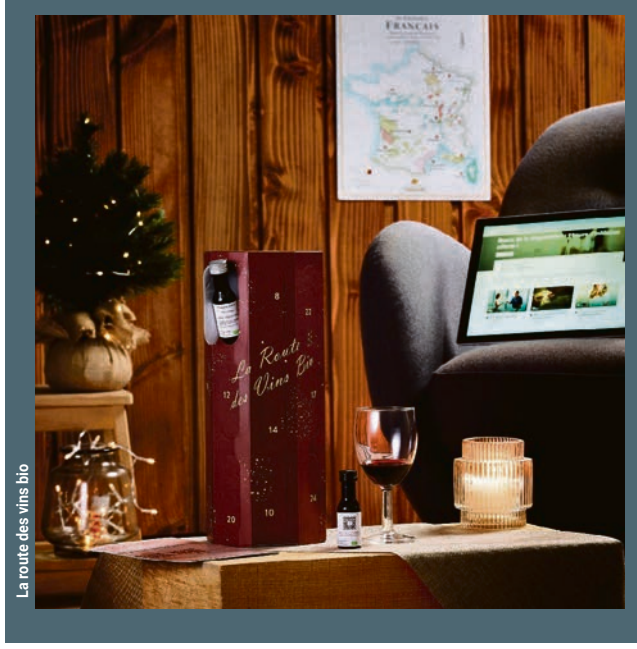
Confectionné artisanalement dans l'Ain à la fromagerie Le Chat Bo, le calendrier de l'Avent Fromage 2025 offre aux amateurs de fromage un mois de décembre haut en saveurs et découvertes. Présentée dans une boîte en bois, à conserver au réfrigérateur, chaque case contient une portion individuelle de fromage fermier, sélectionné parmi les spécialités françaises les plus emblématiques : brillat-savarin, bleu de Yenne, comté, petit brebis fermier… 1,2 kg de fromages à déguster au fil des jours. Le calendrier devient un véritable tour de France du savoir-faire fromager, aux laits de vache, brebis ou chèvre. Les portions sont emballées sous vide pour garantir leur fraîcheur, et la livraison se fait par Chronofresh.
Prix indicatif : 64,90 €
À commander sur icipresent.com – rubrique Calendrier de l'Avent Fromage, édition 2025 de la fromagerie Le Chat Bo.



Ici présent

Le calendrier « La route des vins bio »

Pour les œnologues en herbe, E-Tasting propose « La route des vins bio », un voyage au cœur des vignobles français. Le coffret est composé de 24 vins blancs, rouges et rosés, une sélection signée Nicolas Tacquard, sommelier réputé et formateur à l'école des Vins de Bourgogne, en collaboration avec le Meilleur sommelier d'Europe, Franck Thomas. Derrière chaque case se cache un échantillon de 20 ml de vin, issus de la diversité des vignobles : mondeuse de Savoie, côte roannaise, saint-émilion, ou jurançon… Chaque vin est issu de l'agriculture biologique et conditionné dans une Vinotte® incassable, qui garantit également la préservation des arômes. Le coffret est accompagné d'un livret de dégustation et d'un accès à des vidéos pédagogiques pour approfondir la découverte. Monté en partenariat avec un centre d'insertion pour personnes en situation de handicap, le calendrier allie ainsi plaisir de la dégustation, pédagogie et engagement. À savourer cependant avec modération.
Prix indicatif : 89,90 €
En vente sur laroutedesvinsbio.com – coffret « La route des vins bio », sélection signée Nicolas Tacquard et Franck Thomas.



La route des vins bio

Apisphère : le calendrier des douceurs de la ruche

Fabriqué à Saint-Aulaye-Puymangou (Périgord), le calendrier de l'Avent Apisphère célèbre la richesse du monde apicole. Chaque jour, il dévoile une surprise parmi dix variétés de miels artisanaux, des recettes inédites (miel au curcuma, caramel beurre salé au miel, moutarde à l'ancienne au miel) et quelques accessoires tels qu'une bougie ou une cuillère à miel. Les produits sont artisanaux et mettent en avant la diversité florale du territoire français : acacia, châtaignier, fleurs d'été, tilleul, sarrasin… Autant de nuances qui témoignent du savoir-faire des apiculteurs.
Prix indicatif : 59,90 €
Disponible sur icipresent.com – calendrier Apisphère, fabrication artisanale dans le Périgord.



Ici présent

Le calendrier de l'Avent gourmand de la Conserverie des Alpes

Pour les amateurs d'apéritifs gourmands, la Conserverie des Alpes propose un calendrier de l'Avent salé qui célèbre la richesse des terroirs à travers les conserves. À découvrir chaque jour : un petit pot de 40 g, une recette originale à déguster, tels que de délicieux pâtés, condiments parfumés aux herbes ou aux épices, tartinables de légumes… de quoi varier les plaisirs et ravir ses papilles jusqu'à Noël. 24 verrines confectionnées artisanalement en France à partir d'ingrédients de qualité. Au menu : pâté au poivre vert, au Génépi ou au Beaufort, aubergines à l'ail des ours, courgettes citron vert, carottes au gingembre, tapenade d'olives… le tout présenté dans un élégant coffret. À déguster entre amis ou en famille.
Prix indicatif : 69,90 €
À retrouver sur icipresent.com – calendrier Gourmand de la Conserverie des Alpes, édition 2025.



Ici présent



// EXPOSITION

Cassis et cassissiers dans l'œil du collectionneur

Jusqu'au 30 avril 2026, les archives départementales de Côte-d'Or présentent une exposition constituée à partir de la collection exceptionnelle de Jean Bernard, connaisseur expert du petit fruit rouge et de tout ce qui l'entoure.



C'est grâce à la passion collectionneuse de Jean Bernard que cette exposition a pu voir le jour.

Que serait le cassis sans cassissiers, ces professionnels qui ont su sublimer la petite baie rouge sous des formes multiples ? Et comment imaginer l'art des cassissiers sans la culture éminemment locale de ce même fruit ? Le constat de l'importance de cette interdépendance est inévitable et c'est bien pourquoi l'exposition, présentée jusqu'au 30 avril 2026 aux archives départementales de la Côte-d'Or (*) s'intitule « Cassis et Cassissiers » car l'un ne va pas sans les autres et la rencontre des deux a produit un univers foisonnant que la passion collectionneuse de Jean Bernard a su mettre en évidence. C'est à partir du fonds d'archives et d'objets constitué par cet enseignant en histoire-géographie à la retraite que l'exposition a été bâtie. Jean Bernard est, par ailleurs, l'auteur d'un ouvrage de référence paru en 2021 et titré *Dijon et son cassis* (édition Dominique Gueniot).

Factures, valses, allumettes…

Des affiches publicitaires, des documents comptables, des factures, mais aussi la partition d'une valse dédiée à la fleur de cassis, des carafes, des pyrogènes (porte-allumettes publicitaires) et mille-et-un autres objets en lien avec ce produit gastronomique emblématique de la Bourgogne : voilà ce que le visiteur pourra découvrir en poussant la porte des archives départementales. *« Cette exposition*, précise Marie-Claire Bonnet-Vallet, vice-présidente du Conseil départemental de Côte-d'Or, *offre un aperçu du cassis dans tous ses usages et même les moins connus, que nous souhaitons développer avec la filière et les professionnels. Nous avons œuvré, en partenariat avec les archives départementales, afin de faire connaître au public l'histoire du cassis dans notre département. La Route du cassis est une offre touristique qui plaît aux familles et qui a connu beaucoup de succès l'été dernier. C'est un travail qui génère des retombées touristiques et économiques et que nous allons poursuivre. »* Pour Jean Bernard, voir ses objets ainsi exposés est un vrai motif de réjouissance : *« C'est un réel patrimoine dijonnais à préserver, en liaison avec la crème de cassis de Dijon qui, depuis 185 ans, contribue à la renommée de notre ville. »*



Parmi les nombreux objets à découvrir : ces carafes qui résument à elle seules la créativité autour du cassis.

Richesse patrimoniale et industrielle

La collection construite au fil des années par Jean Bernard compile quelque 450 documents écrits (factures, lettres de commerce…), mais aussi 300 étiquettes. Tous ne sont pas présentés dans le cadre de l'exposition mais l'échantillon visible a déjà de quoi nourrir la soif d'histoire et de culture cassissière. *« Je me réjouis aussi*, conclut Jean Bernard, *du fait que ce qui est présenté là attire un grand nombre de curieux, attachés à une richesse patrimoniale autant qu'à l'activité industrielle que représente encore aujourd'hui le cassis. »*

Berty Robert

() 8, rue Jeannin, à Dijon. Entrée gratuite.*

Agenda Loisirs

DIJON CÉRÉALES
MEMBRE DE ALLIANCE BFC UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR
ACTIFS POUR LE TERRITOIRE

Côte-d'Or

• Du 28 au 30 novembre

// Fête de Noël à Genlis

L'association Loisirs et Détente organise sa fête de Noël à l'espace culturel Paul Orssaud. Au programme : exposition et vente de créations artisanales. De quoi faire le plein de cadeaux originaux. Vendredi de 14 heures à 20 h 30, samedi de 9 heures à 20 h 30 et dimanche de 10 heures à 17 h 30.

• Samedi 29 novembre

// Alesia fête les Jules

Pour clore la saison consacrée à Jules César, le MuséoParc d'Alésia propose une soirée décalée, de 18 h à 22 h intitulée « La Fête des Jules ! » Une vraie-fausse fête foraine organisée par le Théâtre des Monstres, compagnie dijonnaise d'artistes de rue et de cirque. Le MuséoParc ouvrira ses portes gratuitement à tous les publics, pour une animation à la croisée de l'Histoire et du loufoque. Une soirée conviviale mêlant jeux, spectacle, création, et amusement pour tous les âges. À partir de 21 h, la fête se clôturera avec un concert-bal festif pour danser et rire dans une ambiance survoltée.

Restauration sur réservation au 03 80 89 95 33

• Samedi 29 novembre

// Dance with Drag à Beaune

Dance with Drag, c'est une nuit où la piste s'enflamme au rythme des plus grands tubes de 1980 à 2020 de Desireless à Lady Gaga, de Mylène Farmer à Beyoncé en passant par Diam's. Elle se tiendra aux Ateliers du Cinéma, 13 boulevards Maréchal Joffre de 20 heures à 1 heure, dans une ambiance libre, joyeuse et décomplexée où chacun·e vient s'amuser, sans jugement, juste pour le plaisir. Au programme : DJ set pour danser toute la nuit, Drag queens en show & animation : énergie, humour et glamour garantis, bar à paillettes.

Tarifs entre 5 et 9 euros. Réservations en ligne sur shotgun.live

• Dimanche 30 novembre

// Marchés de Noël à Marsannay-la-Côte et Bretenière

Le marché de Noël de Marsannay-la-Côte se tiendra à la Maison de Marsannay de 10 heures à 18 heures. Une trentaine d'exposants sera réunie par l'association Marsannay Initiatives. Le même jour, un autre marché de Noël aura lieu à Bretenière, organisé par le comité des jumelages, là aussi, de 10 heures à 18 heures.

Nièvre

• Jusqu'au 20 décembre

// Exposition « Gestes de Loire »

Le Musée de la Loire propose une exposition sur le patrimoine culturel vivant « Gestes de Loire », retraçant le voyage de batelières et bateliers, entre présent et passé au travers d'objets, sculptures, peinture, aquarelles, etc. En parallèle, des conférences, ateliers, visites guidées et manifestations sont organisées.

Tous les autres rendez-vous sur : https://www.museedelaloire.fr/actuelle/

• À partir du 22 novembre

// Marchés de Noël

La fin d'année est synonyme de festivités avec notamment des marchés de Noël organisés dans tout le département ; voici une liste de certains. Saint-Parize-le-Châtel, à La Claudinière, le 22 novembre de 11 h à 20 h et le 23 novembre de 11 h à 17 h, informations : 06 86 61 10 45 ; Nevers, Résidence Nahoma, le 28 novembre, de 10 h à 18 h, infos : 03 86 70 97 40 ; La Chapelle Saint André, à la salle des fêtes, le 30 novembre, de 10 h à 18 h, infos : 06 83 62 37 82 ; Guipy, le 30 novembre, de 10 h à 18 h, Place Saint Germain, infos : 06 88 70 06 85 ; Saint-Éloi, à la salle des fêtes, le 29 novembre de 14 h à 20 h et le 30 novembre de 9 h 30 à 18 heures ; Varennes-Vauzelles, place de la République, le 28 novembre, de 17 h à 20 h 30, le 29 novembre de 11 h à 20 h, le 30 novembre de 11 h à 19 h, infos : https://www.facebook.com/varennesvauzelles.mairie/ ; Fourchambault, place de la République, le 13 décembre à partir de 10 h, infos : https://www.facebook.com/ladynamiquefourchambaultaise/ ; La Charité-sur-Loire, dans toute la ville, le 13 décembre de 10 h à 20 h et le 14 décembre, de 10 h à 18 h, infos : https://lacharitesurloire.fr/marche-de-noel-2025 ; Beaumont-la-Ferrière, à la nouvelle salle des fêtes (Champ de foire), le 14 décembre, de 10 h à 18 h, infos : 06 84 39 15 15 ; Nevers, rue Hoche, le 21 décembre, de 10 h à 18 h, infos : https://www.facebook.com/people/Le-1-Bis-Nevers/61560064856969/ ; Clamecy, parvis de la mairie, le 21 décembre, de 10 h à 18 h, infos : https://www.facebook.com/Ville.Clamecy/

• 28 novembre

// Fête des lumières

Luzy propose une nouvelle fête des lumières à partir de 17 h avec marché nocturne, animations diverses, spectacle strobilophones et DJ set

Informations et programme : https://www.facebook.com/luzyvillagedufutur58

// HISTOIRE

Il y a 85 ans, l'opération Dynamo

Mise en lumière par le film Dunkerque de Christopher Nolan, l'opération Dynamo demeure un de ces épisodes méconnus de la Seconde Guerre mondiale. Séance de rattrapage avec l'équipe du musée Dunkerque 1940 Opération Dynamo qui s'est déroulée il y a 85 ans.



CMUA Archives de Dunkerque

La population évacuée de la poche de Dunkerque, occupée pendant 1 799 jours.

Dunkerque, ville martyre. Plus de 11 000 morts et disparus du côté des alliés dont un millier de civils, 80 % des bâtiments rasés, la plus longue occupation de France avec un record de 4 ans, 11 mois et 5 jours. Ce sont probablement ces chiffres qui ont empêché le grand public d'avoir connaissance de la plus grande opération d'évacuation militaire jamais réalisée : 338 226 soldats évacués de la poche de Dunkerque entre le 26 mai et le 4 juin 1940.

Le sauvetage de 338 226 hommes, dont 123 095 Français, que l'imagerie populaire qualifie de défaite. Allez revoir la couardise de *La 7e compagnie*, regrettent les spécialistes. Mais aussi la propagande de Vichy qui se mettra très vite à l'œuvre, insinuant que les Anglais ont abandonné les soldats français, qu'ils les ont empêchés d'embarquer… vous savez, l'histoire de la *« perfide Albion »*.

Or, et c'est pourquoi il est important de rappeler que l'opération Dynamo n'aurait pas pu réussir sans la bataille de Dunkerque (du 31 mai au 4 juin 1940) : sans l'appui des troupes pour contenir l'avancée allemande, pas d'évacuation. Et sans évacuation, pas de débarquement en Normandie. En tout cas pas celui que nous avons connu. Un retour sur image s'impose donc.

1er septembre 1939, l'Allemagne nazie envahit la Pologne : ses alliées, la France et l'Angleterre, lui déclarent la guerre. Une drôle de guerre d'abord, où chacun campe de son côté de la ligne Maginot. Jusqu'au 10 mai 1940 et l'invasion expresse de la Belgique puis la percée en France, via les Ardennes jusqu'ici réputées infranchissables. C'est la Blitzkrieg, ou guerre éclair. La population s'enfuit, c'est l'exode. Les troupes françaises, elles, se retirent jusqu'aux villes côtières où elles se retrouvent acculées.

L'opération de la dernière chance

À Dunkerque, les bombardements du port et du centre-ville débutent le 18 mai. Le cercle se resserre peu à peu entre le 20 et le 26 mai 1940 date de la chute de Calais. Il ne reste que la poche de Dunkerque, où soldats français, britanniques et belges sont pris en étau. L'heure est grave et après que le Premier ministre britannique Winston Churchill et le président du Conseil français Paul Reynaud se sont mis d'accord, l'armée britannique décide de lancer l'opération Dynamo (l'amiral Bertram Ramsay lance l'opération le 26 mai depuis une salle du château de Douvres où se trouve un générateur électrique dynamo, ndlr).

L'évacuation se fera naturellement par la mer. Mais les destroyers ne peuvent approcher des plages en raison du manque de profondeur d'eau. L'embarquement des hommes se fait depuis le port (et particulièrement la jetée est où peuvent amarrer les bateaux militaires) et les plages, où les soldats se mettent en file pour gagner les bateaux à la nage et ce à la merci des bombardiers allemands qui pilonnent plages et bateaux. Près de 6 000 soldats sont évacués depuis les plages et un peu plus de 7 000 depuis le port le premier jour de l'opération Dynamo le 27 mai. Chiffres qui gonflent dans les jours suivants pour aboutir à plus de 98 000 soldats évacués par les plages et 240 000 embarqués au port.



CMUA Archives de Dunkerque

La place Jean Bart en ruines (1940 - 1945).



CMUA Archives de Dunkerque

Dunkerque ne compte plus que quelques bâtiments encore debout.

Le miracle de Dunkerque

Alors que l'armée britannique espérait évacuer 50 000 soldats au mieux avant d'être rattrapée par les troupes allemandes, ce sont plus de 338 000 soldats qui rallieront l'Angleterre à bord de bateaux en neuf jours. Le « miracle de Dunkerque » sera notamment rendu possible par la contribution des *Little ships*, cette flottille de petits bateaux de tous horizons (bateaux de pêche, de plaisance…) : plus de 1 000 navires civils britanniques, mais aussi belges, français et hollandais participeront à transborder les soldats depuis la plage jusqu'aux navires au large et ramèneront près de 28 000 hommes en Angleterre.

Les derniers hommes sont évacués dans la nuit du 3 au 4 juin 1940 avant que le général Beaufrère, qui a contenu l'avancée ennemie, ne se résigne à la reddition de Dunkerque, actée le 4 juin. Il reste 34 000 soldats qui sont faits prisonniers, envoyés dans les camps de travail.

Libérée le 9 mai 1945, Dunkerque demeure la ville française la plus longtemps occupée par l'Allemagne nazie : 1 799 jours d'occupation. Elle ne compte alors plus que quelques bâtiments encore debout et quelques centaines d'habitants.

Justine Demade Pellorce